



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

Institutional Repository - Research Portal Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche

researchportal.unamur.be

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les partis sans représentation parlementaire fédérale

Wynants, Paul; Istasse, Cédric; Faniel, Jean; Dohet, Julien; Govaert, Serge; Nassaux, Jean-Paul

Published in:

Courrier hebdomadaire du CRISP

Publication date:

2014

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P, Istasse, C, Faniel, J, Dohet, J, Govaert, S & Nassaux, J-P 2014, 'Les partis sans représentation parlementaire fédérale', *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Numéro 2206-2207.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

LES PARTIS SANS REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE FÉDÉRALE

Julien Dohet, Jean Faniel, Serge Govaert, Cédric Istasse, Jean-Paul Nassaux, Paul Wynants

CRISP | « [Courrier hebdomadaire du CRISP](#) »

2014/1 n° 2206-2207 | pages 5 à 110

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2014-1-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Julien Dohet *et al.*, « Les partis sans représentation parlementaire fédérale », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2014/1 (n° 2206-2207), p. 5-110.
DOI 10.3917/cris.2206.0005

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire

n° 2206-2207 • 2014

Les partis sans représentation parlementaire fédérale

Julien Dohet
Jean Faniel
Serge Govaert
Cédric Istasse
Jean-Paul Nassaux
Paul Wynants

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltaire

Le *Courrier hebdomadaire* répond à un cahier des charges méthodologique défini par le CRISP et est élaboré en étroite association avec le rédacteur en chef. Il bénéficie des remarques et suggestions faites par l'équipe de recherche du CRISP et par des spécialistes bénévoles choisis en fonction des sujets traités.

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

Banque 310-0271576-62

IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LES FORMATIONS DE GAUCHE	8
1.1. Parti communiste (PC)	8
1.2. Parti du travail de Belgique (Partij van de Arbeid – PTB-PVDA)	11
1.3. Ligue communiste révolutionnaire (Socialistische Arbeiderspartij – LCR-SAP)	18
1.4. Parti socialiste de lutte (Linkse Socialistische Partij – PSL-LSP)	21
1.5. Parti humaniste (Humanistische Partij – PH-HP)	23
1.6. Mouvement socialiste (MS)	25
1.7. Comité voor een andere politiek et Comité pour une autre politique (CAP)	27
1.8. Véloration	28
1.9. Riposte	29
1.10. Rood!	30
1.11. Mouvement de gauche (MG)	31
1.12. Rassemblement R	33
1.13. Mouvement VEGA	34
2. LES FORMATIONS DE DROITE	36
2.1. Vivant	36
2.2. Respect	38
2.3. Libéral démocrate (LiDé)	39
2.4. Parti populaire (PP)	41
2.5. La Droite	45
2.6. Debout les Belges !	49
2.7. Valeurs libérales citoyennes (VLC)	52
2.8. Parti libertarien (P-Lib)	54
3. LES FORMATIONS ISSUES DE L'EXTRÊME DROITE	56
3.1. Front national (FN)	57
3.2. Nation	62
3.3. Wallonie d'abord !	64
3.4. Forces démocrates wallonnes (FDW)	66
3.5. Front wallon (FW)	67
3.6. Démocratie nationale (DN)	70
3.7. Solidarité unitaire (SU)	70
3.8. Nouvelle Wallonie alternative (NWA)	72
3.9. Vrijheid	72

4. LES FORMATIONS RELEVANT DU CLIVAGE CENTRE-PÉRIPHÉRIE	73
4.1. Belgische Unie-Union belge-Belgische Union (BUB)	74
4.2. Belgische Alliantie-Alliance belge-Belgische Allianz (BAB)	76
4.3. Belgique Positif	79
4.4. Rassemblement wallon (RW)	81
4.5. Rassemblement Wallonie-France (RWF)	83
4.6. Parti républicain wallon (PRW)	85
4.7. ProBruxsel	87
4.8. Pro Deutschsprachige Gemeinschaft (ProDG)	90
4.9. Stand Up for the United States of Europe (Stand Up)	91
4.10. Section belge du Parti fédéraliste européen (EFP-Belgium)	92
5. LES FORMATIONS RELEVANT DU CLIVAGE ÉGLISE-ÉTAT	94
5.1. Chrétiens démocrates fédéraux (CDF)	94
5.2. Islam	97
6. LES AUTRES FORMATIONS	99
6.1. Mouvement pour l'éducation (MPE)	99
6.2. Parti des pensionnés et des retraités (PPR)	102
6.3. Parti Pirate	104
6.4. Égalité	105
6.5. Parti atomique (PA)	107
6.6. Vrijheid, Intimiteit, Thuis, Arbeid en Liefde (Vital)	107

INTRODUCTION

En 2007, deux livraisons du *Courrier hebdomadaire* ont examiné l'évolution des principaux partis politiques belges au cours des années 2002-2007¹ : mutations internes, prises de position, évolution de l'implantation électorale, rapports entre partis, etc. Elles portaient sur les formations politiques alors représentées au Parlement fédéral, à savoir : du côté néerlandophone, le cartel CD&V–N-VA, le Vlaams Belang, l'Open VLD, le cartel SP.A–Spirit, la Lijst Dedecker et Groen!, et, du côté francophone, le MR, le PS, le CDH, Écolo et le FN. Le CRISP prépare actuellement une actualisation de ces deux publications, qui sera consacrée aux années récentes.

Parallèlement à cette étude relative aux « grands partis », il est apparu pertinent de s'intéresser aux partis sans représentation parlementaire fédérale – c'est-à-dire ceux qui sont communément appelés les « petits partis ». Selon leurs partisans, ces formations seraient des acteurs essentiels du jeu démocratique, en tant qu'elles insuffleraient des idées nouvelles dans le débat politique. À l'inverse, leurs adversaires pointent généralement un manque d'expérience et de réalisme, voire de crédibilité, dans leur chef. En particulier, une question âprement discutée est celle de l'utilité, pour les électeurs, de voter pour ces « petits partis ». Les uns font valoir que certaines de ces formations représentent des mouvements émergents, susceptibles de se transformer dans l'avenir en réelles forces politiques (l'exemple d'Écolo, dont les partis précurseurs connurent des débuts modestes dans les années 1970, est à cet égard souvent cité). D'autres indiquent que l'essentiel, pour nombre de ces « petits partis », est moins d'obtenir des élus à l'issue des scrutins que de profiter des campagnes électorales pour diffuser leurs idées – voire pour inciter les partis traditionnels à intégrer ces idées dans leurs programmes propres, par volonté d'élargir et de renouveler ceux-ci ou par crainte de perdre une partie de leur électorat. D'autres encore estiment que, dans la plupart des cas, il s'agit de voix purement et simplement perdues.

Le présent *Courrier hebdomadaire* n'a pas pour but de faire état des termes de ces polémiques relatives à la place, au rôle et à l'influence des « petits partis » sur le fonctionnement de la vie politique. Son objectif est d'offrir un panorama des divers partis qui existent aujourd'hui (ou dont ils sont issus plus ou moins directement) mais qui ne disposent pas de représentant au Parlement fédéral en cette fin de 53^e législature². Pour chacun d'entre eux, il s'agit de présenter les éléments essentiels à leur connaissance et à leur compréhension : leur genèse et leur histoire, leurs dirigeants ou leurs principales figures, les points saillants de leurs orientations idéologiques et programmatiques et, le cas échéant, leurs résultats électoraux, principalement en 2009, 2010 et 2012 (quels que soient les niveaux de pouvoir concernés par les scrutins auxquels

¹ A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques flamands (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1971, 2007 ; A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1972, 2007. Ces deux publications constituaient un prolongement de X. MABILLE, « L'évolution récente des partis politiques », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1759, 2002.

² Le Parti populaire a certes obtenu un siège à la Chambre des représentants lors du scrutin du 13 juin 2010. Toutefois, depuis début février 2011, Laurent Louis, exclu de ce parti, siège comme indépendant.

ils ont participé)³. Dans la mesure du possible, il est fait état de leur intention de se présenter ou non à l'une ou l'autre des élections du 25 mai 2014 (scrutin européen, fédéral, régional et communautaire).

La galaxie formée par les « petits partis » se caractérise d'abord et avant tout par sa très grande diversité. Loin de constituer un courant politique uniforme, les quelques dizaines de formations répertoriées dans cette étude ont en effet pour seul et unique point commun de ne pas disposer d'élus à la Chambre des représentants ou au Sénat. Leur variété est multiple. Pour l'essentiel, elle se situe sur un triple plan : longévité d'existence, poids politique et raison d'être ou idéologie.

Certains de ces partis ont été fondés tout récemment (le Mouvement VEGA ne s'est ainsi officiellement constitué en parti politique qu'en février 2014), dont quelques-uns en réponse à des problématiques tout à fait nouvelles (tel le Parti Pirate, dont le programme est centré notamment sur le renforcement de la protection de la vie privée sur le réseau Internet). D'autres comptent plusieurs décennies d'existence (le plus ancien d'entre eux étant le Parti communiste, né il y a près d'un siècle, en 1921) ; parmi ceux-ci figurent des formations qui constituent le reliquat d'anciennes forces politiques d'importance (tels le PC et le Rassemblement wallon, qui connurent leur heure de gloire respectivement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et durant la décennie 1968-1977). Pour certains, les élections de 2014 constitueront la première participation à un scrutin ; d'autres sont amplement rôdés à cet exercice.

Certains partis revendiquent plusieurs milliers d'adhérents, comme le Parti du travail de Belgique (PTB), alors que d'autres ne regroupent que quelques personnes, voire sont constitués autour d'un seul individu (tel Vital). Certains ne disposent d'aucun élu, à quelque niveau de pouvoir que ce soit, alors que d'autres constituent des formations importantes à l'échelle d'une commune, d'une région ou d'une communauté ; ainsi, le PTB représente actuellement la cinquième formation en Wallonie en nombre de conseillers communaux et Pro Deutschsprachige Gemeinschaft (ProDG) compte dans ses rangs deux des quatre ministres du gouvernement de la Communauté germanophone.

Les « petits partis » incarnent et défendent des idéologies fort diverses, allant de la gauche anticapitaliste à l'extrême droite, ou se positionnent selon d'autres clivages que le clivage socio-économique. En outre, certains d'entre eux promeuvent une vision globale de la société (partis généralistes), tandis que d'autres se centrent sur quelques domaines spécifiques, voire sur une seule problématique (*single-issue parties*).

Enfin, le cadre géographique dans lequel ces partis entendent faire valoir leurs idées est variable. Quelques-uns, mais ils sont rares, sont actifs au plan national, à l'instar du Parti du travail de Belgique (PTB-PVDA), de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR-SAP), du Parti socialiste de lutte (PSL-LSP) ou de l'Union belge (BUB). La plupart se concentrent sur une communauté linguistique ou une région (par exemple ProBruxsel en Région de Bruxelles-Capitale), voire sur un échelon plus local (tels le Mouvement pour l'éducation et le Parti des pensionnés et des retraités, tous deux actifs essentiellement en province de Liège).

³ Il est à noter que, bien qu'il soit de tradition dans le *Courrier hebdomadaire* de ne prendre en compte que la première décimale après la virgule lorsque sont évoqués des résultats électoraux, deux décimales sont ici prises en considération afin de pouvoir présenter finement les scores envisagés.

Au total, ce *Courrier hebdomadaire* – qui porte sur l’ensemble de la Belgique – analyse pas moins d’une cinquantaine de partis. Dans la mesure du possible, il convenait évidemment de regrouper ceux-ci en un nombre limité de catégories, basées sur des traits communs. En l’occurrence, nous avons opté pour une répartition en six chapitres. Les trois premiers d’entre eux reposent sur la logique d’un classement selon le clivage gauche-droite ; ils concernent respectivement les formations de gauche, les formations de droite et les formations issues de l’extrême droite. Les deux chapitres suivants envisagent les partis qui se positionnent en fonction de ces deux clivages majeurs de la société belge que sont le clivage centre-périphérie, d’une part, et le clivage Église-État, d’autre part. Quant au dernier chapitre, il constitue une catégorie résiduelle, dans laquelle se trouvent les partis qui, portant sur des thématiques très spécifiques, n’ont pu trouver place dans les cinq groupes précédents. Si la classification dans l’une ou l’autre de ces six catégories s’imposait dans le cas de certains partis, il n’existait au contraire pas de solution unique pour d’autres ; un choix a donc dû être posé.

À l’intérieur de chaque chapitre, les différentes formations politiques envisagées sont généralement abordées selon leur ordre chronologique d’apparition sur la scène politique belge. Une exception est appliquée lorsqu’il s’agit de partis présentant une filiation directe ou une proximité idéologique évidente.

Précisons que la situation présentée est celle arrêtée à la fin de l’hiver 2013-2014, soit avant le démarrage de la campagne électorale en vue des scrutins du 25 mai 2014. Cela signifie donc que, au moment de boucler cette étude, les auteurs ne disposent pas encore des informations relatives aux listes de candidats effectivement déposées par les partis et validées.

1. LES FORMATIONS DE GAUCHE

Le plus ancien des partis présentés dans ce chapitre – qui est, plus largement, le doyen de tous les « petits partis » belges – est le PC. Celui-ci est en effet l'héritier direct, du côté francophone, du PCB, qui avait vu le jour en 1921 et qui a disparu en 1989, lorsqu'il a été scindé en deux formations distinctes sur une base linguistique (l'aile néerlandophone n'existant aujourd'hui plus en tant que parti politique).

Les autres formations politiques passées en revue ici sont tout d'abord quatre partis nationaux : le PTB (en néerlandais, PVDA ; fondé en 1979), la LCR (en néerlandais, SAP ; fondée comme POS-SAP en 1984), le PSL (en néerlandais, LSP ; fondé comme MAS-LSP en 2001) et le PH (en néerlandais, HP ; fondé en 1984). Le PTB est actuellement le « petit parti » le plus important de cette famille idéologique, en termes de poids politique.

Sont ensuite présentés le MS (fondé en 2002), les deux partis CAP – l'un néerlandophone (qui n'a existé que de 2005 à 2009) et l'autre francophone (né en 2006 et s'étant présenté en 2009 sous le nom de CAP D'Orazio) –, Vélolution (apparu en 2007), Riposte (créé en 2008), Rood! (établi en 2011), le MG (constitué en 2012), le Rassemblement R (né en 2013) et le Mouvement VEGA (officiellement fondé en 2014).

1.1. PARTI COMMUNISTE (PC)

Le Parti communiste de Belgique (PCB) naît en 1921 de la fusion de deux groupes dissidents du Parti ouvrier belge : l'un dirigé par War Van Overstraeten et l'autre par Joseph Jacquemotte⁴. Malgré sa faiblesse numérique, il obtient deux députés dès les élections de 1925. Il progresse jusqu'en 1936 mais recule en 1939. Le PCB enregistre son meilleur résultat national lors du scrutin législatif de 1946, recueillant 12,69 % des suffrages à la Chambre des représentants et 12,86 % au Sénat ; il obtient ainsi 23 sièges sur 202 dans la première assemblée et 17 sur 167 dans la seconde. Il connaît ensuite un lent déclin, ponctué par un sursaut dans les années 1960 et, dans une moindre mesure, à la fin des années 1970, mouvement qui se solde par la perte de ses derniers parlementaires lors des élections de 1985. Depuis 1950, ses élus à la Chambre proviennent

⁴ Sur l'histoire du PCB, cf. notamment J. GOTOVITCH, « Histoire du Parti communiste de Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1582, 1997.

exclusivement de Bruxelles (ensuite Bruxelles-Hal-Vilvorde), de la partie wallonne du Brabant, du Hainaut et de Liège⁵.

En 1989, soit deux décennies après le Parti social chrétien et onze ans après le Parti socialiste belge, le PCB se scinde en deux formations distinctes sur une base linguistique.

Le Kommunistische Partij (KP) se présente aux élections pour la dernière fois sous cette étiquette en 1988. Ensuite, il participe à différentes tentatives de recomposition de la gauche radicale en Flandre, dont Regebo jusqu'en 1994⁶. Mais à la fin des années 2000, devant son déclin continu, le KP se transforme en une sorte de club politique, appelant ses membres à rejoindre d'autres partis de gauche.

De son côté, le PC poursuit son existence et se présente à la plupart des élections, soit seul, soit en cartel avec d'autres formations de la gauche radicale, soit encore en présentant des candidats sur les listes d'autres partis (dont celles du PS ou d'Écolo). Il conserve des locaux, des sections locales et une activité culturelle, en particulier via la Fondation Joseph Jacquemotte. Il conserve également un organe de presse, *Le Drapeau rouge*, qui cesse toutefois d'être un quotidien en 1991 et dont la parution est interrompue à plusieurs reprises (actuellement, il s'agit d'un bimestriel). Loin des quelque 87 000 membres affichés en 1945, le PC compterait actuellement moins d'un millier de membres. Ce déclin n'est pas sans conséquences, notamment sur les finances de ce parti. Fin 2013, le PC doit mettre en vente ses locaux liégeois.

Au milieu des années 1990, le PC participe, avec d'autres partis de la gauche radicale – en particulier le Parti ouvrier socialiste (POS) –, à une tentative de recomposition de la gauche radicale francophone : Gauches unies (GU)⁷. Cette initiative ne rencontre pas le succès électoral escompté. En 1999, le PC dépose des listes pour l'élection de la Chambre des représentants dans toute la Wallonie ainsi que dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, qui recueillent entre 0,43 % des suffrages dans cette dernière et 1,63 % dans la circonscription de Liège (qui correspond alors à l'arrondissement de Liège). Dans le collège électoral français du Sénat, la liste PC obtient 0,95 % des votes valablement émis. À l'élection européenne, il obtient 1,10 % des voix dans le collège français (qui, à la différence du Sénat, n'englobe pas les neuf communes germanophones). Enfin, il obtient 0,78 % des suffrages lors de l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et 1,01 % des voix à l'élection du Conseil régional wallon. Le scrutin européen est le seul où le PC n'est pas la première des formations de gauche radicale : la liste DEBOUT – qui regroupe notamment le Parti du travail de Belgique (PTB) et le POS – remporte quasiment deux fois plus de suffrages. Au scrutin communal de 2000, le PC perd le dernier siège de conseiller communal qu'il détenait sous son nom, aucune liste n'étant déposée à Quaregnon.

⁵ À l'exception de l'un de ses deux derniers sièges, obtenu en 1981 dans l'arrondissement de Huy-Waremme en raison de l'apparement provincial.

⁶ Acronyme de « Rood en Groen Europees Bondgenootschap Opbouwen » (« Construire une alliance européenne rouge et verte »), ce nom est également proche du terme arc-en-ciel en néerlandais (*regenboog*). Cf. J. DOHET, J. FANIEL, « La gauche anticapitaliste en Belgique : entre fragmentation et tentatives d'unité », in J.-M. DE WAELE, D.-L. SEILER (dir.), *Les partis de la gauche anticapitaliste en Europe*, Paris, Economica, 2012, p. 279.

⁷ Cf. P. DELWIT, J.-M. DE WAELE, « La gauche de la gauche : le Parti communiste, le Parti du travail, le Parti ouvrier socialiste et Gauches unies », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 228-229 et J. DOHET, J. FANIEL, « La gauche anticapitaliste en Belgique : entre fragmentation et tentatives d'unité », *op. cit.*, p. 279-280.

Au cours de la décennie suivante, le PC continue à participer à des listes de cartel, essentiellement avec le POS et avec le Mouvement pour une alternative socialiste (MAS). Ainsi, à l'élection de la Chambre des représentants de 2003, la liste PC-RDS qui les réunit dans la circonscription de Liège (qui correspond cette fois à la province de Liège) obtient 0,42 % des voix, soit moins que le PTB (0,76 %) ; la liste RDS-PC déposée dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde recueille 0,25 % des suffrages. Dans le Hainaut, la liste PC devance la liste PTB de 3 voix (0,77 % des suffrages). Le PC est absent du scrutin européen, régional et communautaire de 2004. À l'élection de la Chambre en 2007, le PC obtient entre 0,26 % des voix dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde et 1,44 % dans celle du Hainaut. Il devance les listes PTB+ dans les circonscriptions du Hainaut et du Brabant wallon, mais est dépassé par celles-ci dans les circonscriptions de Liège et de Bruxelles-Hal-Vilvorde (le PC ne dépose pas de liste dans la circonscription de Namur, tandis que le PTB est absent de l'élection en province de Luxembourg). Au Sénat, la liste PTB+ (0,79 % des suffrages) devance celle du PC (0,78 % des votes valablement exprimés) de 407 voix. En 2009, le premier remporte 1,16 % des voix dans le collège électoral français lors de l'élection européenne, tandis que le second, qui se présente sous l'appellation PC-GE (pour Gauche européenne), n'en recueille que 0,31 %. Autrefois principale formation de la gauche radicale, la liste du PC est donc cette fois celle qui obtient le moins bon score parmi les listes déposées par des formations relevant de cette tendance. Au Parlement wallon, les listes PC-GE totalisent 0,32 % des voix, soit quatre fois moins environ que les listes PTB+. Dans le groupe français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le PC participe à la liste de cartel PC-PSL-LCR-PH, qui obtient 0,50 % des suffrages attribués dans ce groupe. En 2010, les quatre partis formant ce cartel bruxellois, ainsi que le Comité pour une autre politique (CAP) et Vélorution déposent des listes sous l'appellation Front des gauches. Celle du Sénat obtient 1,15 % des suffrages (contre 2,07 % pour la liste PTB+). À la Chambre, les listes de ce cartel engrangent entre 0,49 % des suffrages dans la circonscription de Namur et 1,13 % dans celle de Liège, soit systématiquement moins que les listes concurrentes du PTB (mis à part dans la circonscription de Luxembourg, où les deux listes font jeu égal).

Dans ce contexte, la stratégie à suivre sur le plan électoral et l'attitude à adopter face à la montée en puissance du PTB divisent le PC. La fédération de Liège entame un rapprochement vers le PTB, alors que les fédérations du Hainaut se montrent plus réticentes face à l'idée d'une telle initiative. À Liège, les deux partis, PC et PTB, organisent un meeting du 1^{er} Mai en commun à partir de 2010. Désapprouvant ce rapprochement, Pierre Eyben, porte-parole national du PC et représentant de celui-ci au niveau international, se trouve en divergence avec la ligne suivie par la fédération liégeoise, dont il est le secrétaire politique ; il refuse toute alliance avec un parti qu'il qualifie de « stalinien ». Après dix ans au sein du PC, il quitte ce parti en 2011. P. Eyben participera quelques mois plus tard à la fondation de Verts et à gauche (VEGA). Lors du scrutin local de 2012, les fédérations du PC font des choix différents. Des candidats du PC figurent sur les listes PTB+ déposées en province de Liège et dans le Luxembourg pour les élections provinciales, tandis que, pour ce même scrutin, des candidats du PC figurent sur des listes étiquetées Front de gauche déposées dans les districts de Charleroi et de Fontaine-l'Évêque. Cette stratégie divergente entre d'une part la fédération liégeoise et d'autre part les fédérations du Hainaut, auxquelles il faut ajouter celle de Bruxelles, s'observe également au scrutin communal tenu en même temps. La liste Front de gauche

remporte un siège à Courcelles, tandis que Marcel Bergen, président de la fédération liégeoise du PC, est élu conseiller communal à Seraing et conseiller provincial liégeois sur des listes PTB+.

Malgré ces divergences, le bureau politique du PC décide le 18 janvier 2014 de s'associer au PTB, avec la LCR et « des progressistes venu-e-s de différents horizons » afin de déposer des listes en vue de l'élection du 25 mai 2014, dans le but de « donner les plus grandes chances à la gauche de combat, d'aider à porter la voix du monde du travail dans les enceintes des parlements, et de fédérer au maximum les forces pour les luttes à venir ».

Sur le plan idéologique et programmatique, le PC a progressivement pris ses distances avec le stalinisme et a peu à peu renouvelé son discours, d'abord en insistant sur l'intervention de l'État dans l'économie et la société sur un mode plus réformiste, puis en articulant critique du système capitaliste, valorisation des services publics et enjeux écologiques (mobilité, préservation des services postaux, etc.). On peut cependant estimer que, comme d'autres partis anticapitalistes belges, le PC a assoupli ses positions « dans les faits, mais sans avoir réellement débattu et reconnu cette évolution »⁸.

1.2. PARTI DU TRAVAIL DE BELGIQUE (PARTIJ VAN DE ARBEID – PTB-PVDA)

De tendance maoïste, le Parti du travail de Belgique (PTB) est un parti national, fondé le 4 novembre 1979 par des étudiants de la Katholiek Universiteit Leuven (KUL). Il succède à la formation Tout le pouvoir aux ouvriers-*Alle Macht aan de Arbeiders* (TPO-AMADA) apparue, d'abord en Flandre, en 1970 dans le bouillonnement intellectuel et militant consécutif à Mai 68 et au « *Walen buiten* », d'une part, et de luttes ouvrières importantes dans les mines limbourgeoises et les chantiers navals anversois, d'autre part⁹. L'organe de presse du PTB est l'hebdomadaire *Solidaire*, dont il existe une édition en français et une édition en néerlandais (*Solidair*).

Pendant longtemps, le PTB est considéré comme l'un des partis de gauche anticapitaliste les plus dogmatiques et sectaires d'Europe. Ses militants, en petit nombre, se caractérisent par leur dévouement envers le parti et par leur participation constante et visible aux luttes et actions ouvrières (piquets de grève, etc.). Dans le mouvement associatif, la présence du PTB se concrétise le plus souvent à travers les organisations propres au parti, et non par l'investissement dans les associations larges existantes, qui regroupent des citoyens indépendants et des membres d'autres formations de gauche¹⁰. Lors de son VIII^e congrès,

⁸ S. HEINE, « Belgique. La mouvance anticapitaliste en mal de consensus », *Grande Europe*, n° 16, janvier 2010, p. 49.

⁹ Sur la multitude de mouvements de gauche radicale apparus dans cette période, cf. M. ABRAMOWICZ, « Au cœur de la galaxie marxiste-léniniste de Belgique (1967-2009) », in « La Belgique sauvage. L'extrême gauche en Belgique francophone depuis 1945 », *Dissidences*, vol. 7, octobre 2009, p. 104-117.

¹⁰ J. DOHET, J. FANIEL, « La gauche anticapitaliste en Belgique : entre fragmentation et tentatives d'unité », *op. cit.*, p. 276.

tenu le 2 mars 2008, le PTB marque une rupture assez nette avec ce type de vision et de pratiques et proclame clairement sa volonté d'ouverture.

Durant ses premières décennies d'existence, le PTB participe aux élections en déposant des listes sous son seul sigle et ne prend quasiment jamais part aux initiatives unissant plusieurs formations de la gauche radicale. Ainsi, dans le collège français, le parti recueille, à l'occasion des scrutins européens, 0,42 % des suffrages en 1979 (sous le nom TPO), 0,58 % en 1984, 0,40 % en 1989, 0,78 % en 1994 et 0,80 % en 2004 (année à partir de laquelle ses listes portent l'étiquette PTB+). En 1999, le PTB participe, en compagnie du POS, à la liste DEBOUT, emmenée par l'ancien délégué syndical des Forges de Clabecq, Roberto D'Orazio. Cette liste remporte 2,00 % des suffrages. Dans le collège néerlandais, les listes PVDA obtiennent généralement de meilleurs scores : 1,09 % en 1979 (liste AMADA), 0,88 % en 1984, 0,57 % en 1989, 1,13 % en 1994, 0,57 % en 1999 (liste PVDA-AE, pour Antifascistische Eenheid) et 0,62 % en 2004 (liste PVDA+). Enfin, le parti prend part à deux reprises au scrutin européen dans le collège germanophone, recueillant 205 voix (0,53 % des votes valables) en 1994 et 72 voix en 1999 (0,20 %) ¹¹.

À l'élection de la Chambre des représentants, le PTB recueille, à l'échelle du royaume, 0,76 % des votes valables en 1981 et en 1985, 0,74 % en 1987, 0,49 % en 1991, 0,61 % en 1995 et 0,54 % en 1999 (listes PTB-PVDA, PVDA-AE et PTB-UA, pour Unité antifasciste), ainsi que 0,32 % en 2003 mais en ne déposant pas partout, cette année-là, des listes portant son nom. Au Sénat, durant cette période, les scores du PTB oscillent au niveau national entre 0,83 % des voix en 1981 et 0,52 % en 1991. Les scores remportés ensuite dans les deux collèges électoraux sont comparables, tant en 1995 qu'en 1999 (autour de 0,60 % des suffrages).

Au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, les listes du parti (une dans chaque groupe linguistique en 1989, uniquement dans le groupe linguistique français en 1995, en 1999 et en 2004) récoltent entre 0,41 % du total des votes valablement exprimés en 1999 et 0,50 % en 1995. Au Parlement wallon, le parti récolte 0,67 % des suffrages en 1995, 0,49 % en 1999 et 0,62 % en 2004 (listes PTB-UA d'abord, PTB+ dans le dernier cas). Au Parlement flamand, les scores récoltés lors des trois premiers scrutins sont fort proches : entre 0,56 % des voix en 2004 (liste PVDA+) et 0,62 % en 1999 (PVDA-AE). En 1995, la liste PAB-AE remporte 0,61 % des voix lors de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone.

La fin des années 1990 et le début des années 2000 sont marqués par un double mouvement. D'une part, son implantation locale permet au PTB de décrocher plusieurs sièges au niveau communal : lors du scrutin de 2000, il remporte 2 sièges au conseil communal de Herstal, en banlieue liégeoise, et autant à Zelzate, dans la banlieue gantoise ¹². Il décroche également 1 siège au conseil du district anversois de Hoboken. À Herstal comme à Zelzate, un élu est délégué syndical, l'autre est médecin dans la maison médicale établie dans cette commune (ce qui est également le cas de l'élu anversois). Le PTB s'est implanté localement dans certaines régions de tradition industrielle ou dans des quartiers populaires grâce précisément à l'action du réseau

¹¹ Liste PAB en 1994 et PAB-AE (pour Antifascistische Einheit) en 1999.

¹² À Zelzate, un des deux conseillers a été élu pour la première fois en 1982 et reconduit ensuite à chaque scrutin. En 1982, un second siège avait été remporté à Genk, perdu en 1988 (cf. P. DELWIT, *PTB. Nouvelle gauche, vieille recette*, Liège, Luc Pire, 2014, p. 139-140, 170 et 200-201).

Médecine pour le peuple. Au sein de maisons médicales prodiguant des soins gratuits car financés uniquement par la sécurité sociale sans contribution des patients, le personnel soigne mais développe aussi une réflexion critique sur la santé au travail, sur le fonctionnement de l'Ordre des médecins (avec lequel plusieurs praticiens du PTB sont en conflit ouvert), ou sur le prix des médicaments et sur les bénéfices de l'industrie pharmaceutique. Depuis 2004, une des propositions-phares du parti relève de ce domaine : appliquer le système pratiqué en Nouvelle-Zélande (dit « modèle kiwi ») de mise en concurrence des firmes pharmaceutiques afin de faire baisser le prix des médicaments, pour le patient et pour la sécurité sociale.

D'autre part, le PTB s'allie à cette période à d'autres forces ou dépose des listes sous d'autres noms. Le premier exemple est la liste DEBOUT susmentionnée, en 1999. En 2000, la liste déposée à Schaerbeek est dénommée CLAIRE, du nom de la tête de liste, la docteure Claire Geraets. En 2003, en prolongement de l'antiracisme qui le caractérise depuis de nombreuses années (et qui s'exprime notamment par l'utilisation susmentionnée du sigle UA ou EA), le parti s'allie à la Ligue arabe européenne (LAE) conduite par Dyab Abou Jajah. Des listes intitulées Resist sont déposées dans le collège néerlandais du Sénat (0,43 % des voix) et dans la circonscription d'Anvers pour l'élection de la Chambre (0,90 % des suffrages). Pour l'élection de cette dernière, dans les circonscriptions de Bruxelles-Hal-Vilvorde et de Louvain, les listes déposées par le PTB sont dénommées Maria, la liste de Bruxelles-Hal-Vilvorde étant conduite par Maria Vindevoghel, ancienne déléguée syndicale à la Sabena, mise au-devant de l'actualité lors de la faillite de la compagnie aérienne deux ans plus tôt. Ces listes obtiennent respectivement 0,51 % des voix et 0,67 %.

Cette stratégie d'alliance et de présentation de listes n'incluant pas le sigle du parti est considérée au sein du PTB comme un échec cuisant. En toile de fond, la direction du parti s'interroge sur la place à accorder à la participation aux élections dans la stratégie de construction du parti et de lutte pour changer la société. Le PTB connaît alors une crise interne importante, qui débouche sur l'exclusion de sa secrétaire générale, Nadine Rosa-Rosso, considérée comme porteuse de la stratégie d'alliance sous un nom commun. Paradoxalement, le PTB décide d'ouvrir ses listes à des candidats venus d'autres horizons, dont des membres du Parti communiste (PC)¹³. Dès le scrutin de 2004, les listes PTB ou PVDA sont systématiquement suivies du signe + pour souligner cette ouverture. Mais cette évolution valorise dans le même temps le parti lui-même et son sigle propre, et le PTB indique clairement qu'il n'entend pas se présenter sous d'autres noms, par exemple dans le cas de cartels, estimant que cette stratégie s'est avérée contre-productive.

En 2006, le PTB dépose moins de listes qu'en 2000 lors du scrutin communal, mais il remporte un nombre nettement supérieur d'élus : outre les 2 sièges qu'il conserve à Herstal, il obtient 1 élu à Genk, à La Louvière et à Seraing (trois villes de plus de 50 000 habitants), et triple sa représentation à Zelzate, où il remporte 21,67 % des voix et 6 sièges. Enfin, à Anvers, il remporte 1 siège dans le district de Deurne et 2 élus au conseil du district de Hoboken. Parmi ces 14 élus, 9 sont médecins de Médecine pour le peuple. Le parti fait également élire un de ses membres sur la liste Aktief à Lommel.

¹³ En 2000, un cartel avait été formé à Molenbeek-Saint-Jean lors de l'élection communale, sous l'étiquette PTB-PC.

Dans le cadre de la campagne électorale, Raoul Hedebouw, tête de liste à Liège, est présenté par le PTB comme porte-parole du parti ; il en devient peu à peu le visage le plus connu du côté francophone.

En 2007, les listes PTB+ et PVDA+ déposées à la Chambre totalisent 0,84 % des suffrages valablement exprimés, tandis que, à l'élection du Sénat, le parti remporte 0,79 % des voix dans le collège français et 0,85 % dans le collège néerlandais (soit 0,83 % des voix au niveau national). Jamais, depuis 1981, le PTB n'avait atteint un tel résultat. En outre, il devance le PC dans l'espace francophone, tandis qu'il était déjà devenu la principale formation de gauche radicale en Flandre.

La redéfinition de la stratégie et du positionnement du PTB est consacrée en 2008 par son VIII^e congrès, dont le thème est « Un parti de principes, un parti souple, un parti de travailleurs ». La mue est très importante et est symbolisée par un changement de logo. La faucille et le marteau sont abandonnés et remplacés par une étoile blanche sur fond rouge ayant en son cœur une flèche jaune tournée vers la gauche. Sans modifier sa structure interne, le parti s'ouvre à un cercle beaucoup plus large de membres et de sympathisants et décide de changer radicalement sa communication. Se présentant comme « marxiste au XXI^e siècle », il modifie fortement son discours, le réorientant vers des préoccupations quotidiennes des gens, et fait plus de place à des thèmes jusqu'alors peu présents, comme le féminisme ou l'écologie (la participation active et importante de jeunes du PTB au « train pour le climat » vers Varsovie en 2013 illustre clairement ce changement). Le parti édite une brochure : *Priorité de gauche. Petit livre de poche du PTB 2008-2009*¹⁴, qui illustre ce que le parti qualifie de « renouveau », et met en avant le slogan « Les gens d'abord, pas le profit / *Eerst de mensen, niet de winst* », adopté comme leitmotiv dès 2004. Le conseil national est renouvelé et élit Peter Mertens, qui succède officiellement à Ludo Martens, fondateur du parti, à la présidence du PTB¹⁵.

Le changement de style se concrétise également par la création, à partir de 2010, d'une fête annuelle à Bredene, au mois de septembre : « Manifiesta », qui s'inspire de la Fête de l'Huma en France et de la Festa do Avante au Portugal. Autour des groupes et sections du parti, l'ouverture se fait envers le monde associatif et se marque aussi à travers l'identité des participants invités aux débats (responsables d'autres partis, dirigeants syndicaux, etc.) ou des artistes venant donner des concerts. Ces fêtes rencontrent un succès indéniable.

Parallèlement, le nombre de membres du PTB s'accroît de manière importante, passant de 2 251 affiliés en 2005 à 7 600 fin 2013. L'organisation de jeunesse du parti, le Comac (pour Communistes actifs-Communistische actie), voit ses effectifs augmenter, de 97 membres en 2005 à 715 en 2013. Résultat de la fusion, en 2003, du Mouvement marxiste léniniste-Marxistisch-Leninistische Beweging (MML-MLB), qui était implanté sur les campus universitaires, et de Rebelle-Rode Jeugd, qui s'adressait aux jeunes de l'enseignement secondaire, Comac est notamment actif dans les sept principales universités du pays¹⁶. Le mouvement de femmes conserve le nom de Marianne. Ces évolutions permettent au PTB d'élargir son audience et de se présenter sous un autre visage.

¹⁴ Également disponible en néerlandais : *Links voor de raap. Zakboekje van de vernieuwde PVDA*.

¹⁵ L. Martens était en retrait depuis quelques années, séjournant fréquemment en République démocratique du Congo. Il décède en 2011.

¹⁶ P. DELWIT, *PTB. Nouvelle gauche, vieille recette*, op. cit., p. 295.

Lors des rendez-vous électoraux suivants, le parti améliore ses résultats de manière conséquente. En 2009, il progresse de quelque 50 % et recueille 1,16 % des suffrages dans le collège français pour l'élection du Parlement européen. L'accroissement est plus prononcé encore dans le collège néerlandais, où la liste PVDA+ remporte 0,98 % des voix, mais ne parvient cependant pas à égaler le score obtenu en 1994. Cette évolution se marque également au niveau du scrutin régional et communautaire. Le PTB, désormais présent dans toutes les circonscriptions, double son audience à l'occasion de l'élection du Parlement wallon (1,24 %), remporte 1,04 % au Parlement flamand, et totalise 0,88 % des suffrages au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, où il dépose à nouveau une liste dans chaque groupe linguistique, ce qu'il n'avait fait qu'en 1989. Les listes PTB+ ou PVDA+ présentent un programme en dix priorités politiques et vingt thèmes. On y retrouve des éléments très concrets et en lien direct avec le vécu des citoyens, tels que la baisse de la TVA sur l'énergie à 6 %, la suppression de la redevance télévision, la nécessité d'augmenter le nombre de places de crèche, le développement de loisirs de proximité, ainsi que des préoccupations environnementales en plus des revendications plus classiques de création d'emploi. Enfin, le PTB met l'accent sur l'unité de la Belgique, se présentant (erronément) comme le seul parti encore unitaire. La campagne menée par le PTB est surtout remarquable car, sous le slogan « Stop au cirque politique / *Stop het politieke circus* », elle caricature des politiciens de premier plan, les affublant de chapeaux et de nez de clown. Cette « action nez rouges » est dénoncée comme poujadiste par bon nombre d'observateurs et de concurrents du PTB. Ce dernier se défend en indiquant qu'il traduit ainsi le sentiment d'une population exaspérée par les querelles communautaires, les négociations institutionnelles sans fin et les conséquences de la crise économique, et que son slogan principal demeure « Les gens d'abord, pas le profit ».

Lors des élections fédérales anticipées du 13 juin 2010, le PTB est la seule formation parvenant à collecter les quelque 15 000 signatures de citoyens requises pour pouvoir déposer des listes dans toutes les circonscriptions, tant pour la Chambre des représentants que pour le Sénat. La campagne est plus personnalisée que les précédentes, mettant en avant de manière plus prononcée les figures de Raoul Hedebouw et de Peter Mertens, candidats pour la Chambre dans les circonscriptions de Liège et d'Anvers respectivement. L'image des nez rouges est abandonnée, mais le programme en 35 points s'ouvre par le slogan « Contre la crise, contre le cirque politique : les gens d'abord, pas le profit / *Tegen de crisis, tegen het politieke circus: eerst de mensen, niet de winst* ». Durant la campagne, le PTB met en avant l'idée d'une « taxe des millionnaires », soit un impôt sur les grandes fortunes. Cette revendication est portée par des actions médiatiques telles que le « rallye des millionnaires », tour de quelques propriétés détenues par quelques-unes des familles les plus fortunées de Belgique. Au Sénat, la liste PTB+ récolte quelque 51 000 voix (soit 2,07 %, quasiment le double de la liste Front des gauches) dans le collège français, et la liste PVDA+ presque 54 000 voix (soit 1,35 %) dans le collège néerlandais. À la Chambre, les listes du PTB totalisent environ 100 000 suffrages (1,55 %). Outre des candidats du PC, les listes du parti accueillent également, mais uniquement en Flandre, des candidats de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR ; en néerlandais, SAP).

Cette campagne est considérée par le PTB comme un succès médiatique et électoral, même si elle ne débouche pas sur l'obtention d'un siège de parlementaire. Ce succès s'explique par l'élargissement de la base militante du parti, par une maîtrise indéniable de la communication favorisant la percée médiatique, et par le travail fourni par le service d'étude du PTB, dont les dossiers sont repris par la presse. Ainsi, les analyses en matière

d'impôt des sociétés ou d'intérêts notionnels de Marco Van Hees, fonctionnaire du SPF Finances, sont relayées par les médias, ce qui permet au PTB de gagner en crédibilité et d'initier des débats. Tom De Meester, en matière d'énergie, et Dirk Van Duppen, sur la question du coût des médicaments, deviennent également des intervenants privilégiés dans les médias.

Lors du scrutin du 14 octobre 2012, des listes PTB+, PTB*PVDA+ ou PVDA+ sont déposées dans 13 communes wallonnes, 6 communes bruxelloises et 22 communes flamandes, dans tous les districts anversois, ainsi que, pour le scrutin provincial, dans 31 des 34 districts wallons et dans tous les districts flamands. Des candidats du PC figurent sur ces listes, surtout en région liégeoise. Le PTB remporte 2 sièges de conseiller provincial à Liège et autant à Anvers. Au niveau communal, il devient le cinquième parti en Wallonie au regard du nombre de sièges remportés (15, contre 4 six ans plus tôt) ; il est désormais représenté dans cinq des neuf villes wallonnes de plus de 50 000 habitants ; il passe d'1 à 5 élus à Seraing et de 2 à 4 à Herstal, communes où il devient le deuxième parti. Le PTB remporte 1 siège à Molenbeek-Saint-Jean et à Schaerbeek. En Flandre, il décroche 13 sièges : 6 à Zelzate (où il arrive en deuxième position), 4 à Anvers et 3 à Genk (communes où il se classe quatrième). Le parti remporte enfin 17 sièges dans les conseils de district anversois. Présent dans 7 des 9 districts, il participe pour la première fois à l'exercice du pouvoir : à Borgerhout, Zohra Othman devient membre du collège de district dans une coalition associant le PTB (sous le nom PVDA) à un cartel SP.A–Groen. À nouveau, le rôle de Médecine pour le peuple et de son réseau de maisons médicales dans des quartiers défavorisés est essentiel pour comprendre ces percées électorales, sans toutefois tout expliquer.

Cette succession de progressions distingue de plus en plus le PTB des autres listes de gauche radicale, faisant de celui-ci le poids lourd de cette partie du spectre politique. Parallèlement, ces succès inquiètent certains ténors du PS, principalement en région liégeoise, où le PTB remporte ses meilleurs résultats électoraux et apparaît peu à peu en mesure de remporter un siège de parlementaire. La sincérité du changement opéré par le PTB est mise en cause et ses pratiques, voire ses intentions, sont jugées antidémocratiques par certains concurrents politiques et observateurs.

À Charleroi, la régionale FGTB adopte une position de plus en plus critique à l'égard du PS, qui aboutit, le 1^{er} mai 2012, à un appel à rompre avec celui-ci et à rassembler les organisations et citoyens à la gauche de ce parti et d'Écolo. Le 27 avril 2013, des représentants du PTB participent à l'assemblée réunie à Charleroi pour concrétiser cette démarche, en compagnie de responsables syndicaux (de cette régionale mais aussi de la Centrale nationale des employés – CNE, affiliée à la CSC), de représentants de la LCR, de la LCT, du MG, du PC, du PH et du PSL. Le PTB se dit prêt à participer à une initiative unitaire, mais se montre attaché à l'utilisation de son sigle dans la dénomination d'un éventuel regroupement, estimant indispensable de capitaliser sur l'image acquise auprès d'une part croissante de l'électorat.

Fin novembre 2013 tombe l'annonce que, afin de faciliter le franchissement du seuil de 5 % et d'obtenir des élus dans le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le PTB participera, lors du scrutin du 25 mai 2014, à un groupement de listes avec ProBruxsel, le BUB et le Parti Pirate. Il s'agit d'une alliance à caractère technique, même si les formations s'associant refusent d'étendre ce groupement à des formations d'extrême droite.

Le 27 janvier 2014 est présenté PTB-GO! (Parti du travail de Belgique-Gauche d'ouverture!), rassemblement qui inclut des personnalités indépendantes, des militants syndicaux, ainsi que le PC et la LCR, mais pas le PSL. Cette alliance est, elle, de nature politique. L'intention affichée est de déposer, du côté francophone, des listes à tous les niveaux de pouvoir lors du scrutin du 25 mai. Cette présentation est appuyée par un appel, soutenu par une série de personnalités de gauche, pour la plupart non engagées dans une des trois formations, sur le thème : « Il est des rendez-vous qu'il ne faut pas manquer ». La perspective de faire élire des représentants de la « gauche de gauche » dans les parlements est jugée possible « pour la première fois depuis longtemps ». Se plaçant dans le sillage de l'appel de la FGVB de Charleroi, les signataires estiment que le PS et Écolo « assument les politiques d'austérité et adhèrent au Traité budgétaire européen (TSCG) qui ne fera que les accentuer ». Ils indiquent clairement : « Nous ne partageons pas l'ensemble du programme du PTB et nous pouvons même avoir des divergences importantes, mais ce parti s'est ouvert et est en évolution ». Parmi les signataires figurent la députée régionale Sfia Bouarfa (PS), l'ancien sénateur Josy Dubié (Écolo), l'ancien président du tribunal de Namur Christian Panier, des syndicalistes, des professeurs d'université et des artistes. En Flandre, les listes PVDA+ accueilleront à nouveau des candidats issus d'autres formations de la gauche radicale et des candidats indépendants.

L'évolution du PTB est aussi marquée par la volonté de construire son programme via des enquêtes de terrain menées par les militants. Pour la campagne de 2014, le parti annonce avoir dépassé son objectif de faire remplir 40 000 enquêtes. Cette opération complète la pratique des élus communaux basée sur le principe « rue-conseil-rue », destinée à souligner la dialectique mise en place afin que les élus soient les porte-voix des citoyens. Les figures de Raoul Hedebouw et de Peter Mertens sont à nouveau mises en avant. Ceux-ci ont rédigé plusieurs ouvrages, dont respectivement *Première à gauche*¹⁷ et *Hoe durven ze?*¹⁸ ; ce dernier est un best-seller en Flandre, traduit en français (*Comment osent-ils ?*)¹⁹ et en allemand²⁰. Des rencontres sont organisées à travers tout le pays pour présenter ces deux derniers ouvrages, attirant un public généralement nombreux (environ 600 personnes à Liège le 12 décembre 2013). Enfin, la stratégie de communication développée par le PTB passe non seulement par les médias traditionnels, mais aussi par Internet et par les réseaux sociaux Facebook et Twitter, abondamment et soigneusement utilisés par les cadres et les militants de ce parti. Peu à peu, le PTB est parvenu à s'imposer dans un certain nombre de milieux comme une force politique avec laquelle il faut compter, ce qui se traduit par l'invitation de ses représentants à des débats aux côtés d'élus des partis représentés au Parlement fédéral.

¹⁷ R. HEDEBOUW, *Première à gauche. Entretien avec Gilles Martin*, Bruxelles, Aden, 2013.

¹⁸ P. MERTENS, *Hoe durven ze? De euro, de crisis en de grote hold-up*, Berchem, EPO, 2011.

¹⁹ P. MERTENS, *Comment osent-ils ? La crise, l'euro et le grand hold-up*, Bruxelles, Aden, 2012.

²⁰ P. MERTENS, *Wie können sie es wagen? Der Euro, die Krise und der große Raubzug*, Mayence, VAT, 2013.

1.3. LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE (SOCIALISTISCHE ARBEIDERSPARTIJ – LCR-SAP)

La Ligue communiste révolutionnaire (LCR) est la dénomination actuelle de la section belge de la Quatrième Internationale, organisation mondiale fondée par Léon Trotsky en 1938.

L'histoire du trotskysme en Belgique remonte à 1928, lorsque des militants de cette tendance quittent le Parti communiste de Belgique (PCB), au sein duquel ils ont été mis en minorité²¹ (parmi ceux-ci figure War Van Overstraeten, l'un des deux principaux fondateurs du PCB). Cette branche de la gauche anticapitaliste va suivre différentes stratégies, dont celle dite de l'entrisme²² au sein du Parti socialiste belge, et s'organiser sous différentes appellations. En 1971 est fondée la Ligue révolutionnaire des travailleurs (Revolutionaire Arbeidersliga – LRT-RAL), dont l'un des dirigeants est Ernest Mandel, économiste et théoricien marxiste de renommée internationale, membre du Secrétariat unifié de la Quatrième Internationale et cofondateur en 1956 de l'hebdomadaire *La Gauche*. En 1984, la LRT devient le Parti ouvrier socialiste (Socialistische Arbeiderspartij – POS-SAP). En 2006, l'aile francophone de ce parti opte pour le nom de Ligue communiste révolutionnaire (LCR) afin de souligner sa parenté avec son organisation sœur française (qui connaît alors un certain succès, notamment médiatique, avec la mise en avant d'Olivier Besancenot, candidat à l'élection présidentielle en 2002 puis en 2007).

La LCR demeure un parti national, actif dans les trois régions du pays. Elle dispose, du côté francophone, d'une section de jeunes, les Jeunes anticapitalistes (JAC) et d'une association culturelle, la Fondation Léon Lesoil. Son organe périodique (actuellement bimestriel) est *La Gauche* en français et *Rood* en néerlandais.

La LCR se présente comme un parti anticapitaliste, internationaliste, féministe et écosocialiste. Elle demeure très critique à l'égard du bilan des expériences soviétique, chinoise, cubaine ou d'autres pays s'étant revendiqués du communisme. Critique envers la bureaucratisation des organisations du mouvement ouvrier (partis ou syndicats), elle préconise l'auto-organisation des travailleurs. Le droit de tendance prévaut au sein de sa structure. La LCR se distingue aussi, au sein de la gauche radicale belge, par l'insertion active de ses militants dans une série de mouvements sociaux (dont la composition dépasse largement la seule LCR) tels que le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde (CADTM), le Collectif de résistance aux centres pour étrangers (CRACPE), la plate-forme Climat et justice sociale, le mouvement antinucléaire, le mouvement contre l'occupation israélienne en Palestine, ou encore, auparavant, les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions²³. Le mouvement

²¹ Cf. M. LORNEAU, « Le mouvement trotskyste belge : septembre 1939-décembre 1964 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1062-1063, 1984.

²² Stratégie qui consiste, pour une organisation donnée, à faire entrer de manière concertée certains de ses membres dans une autre organisation aux idées proches, mais concurrentes.

²³ Cf. J. FANIEL, « Les chômeurs entre action locale et altermondialisme. Le collectif belge des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions », in A. MORELLI, J. GOTOVITCH (dir.), *Contester dans un pays prospère. L'extrême gauche en Belgique et au Canada*, Bruxelles, Peter Lang, 2007, p. 197-219.

syndical, malgré son caractère bureaucraté, revêt aux yeux de la LCR une importance cruciale. Enfin, plusieurs de ses militants sont auteurs d'ouvrages et de brochures sur des thématiques telles que l'éco-socialisme (Daniel Tanuro), la dette (du Tiers-Monde ou de pays du Nord, dont la Belgique : Éric Toussaint), l'exploitation des sans-papiers, ou encore l'histoire des luttes sociales et syndicales (Georges Dobbeleer ou André Henry).

La LRT (puis le POS) participe à différentes élections, remportant jusqu'à 0,65 % des suffrages dans l'arrondissement de Louvain et 0,82 % des voix dans celui de Soignies pour l'élection de la Chambre des représentants en 1987. Ses résultats sont en nette baisse lors du scrutin de 1991. Le POS fait alors le choix de ne plus se présenter seul aux élections, en raison, d'une part, de la faiblesse de ses moyens et, d'autre part, de sa volonté de construire l'unité de la gauche anticapitaliste belge. Ainsi, le POS (puis la LCR) est partie prenante de toutes les initiatives de construction d'une nouvelle force anticapitaliste large menées à partir des années 1980 – Regebo, Gauches unies (GU), DEBOUT²⁴, le Comité voor een andere politiek (CAP) et Une autre gauche (UAG)²⁵ –, ainsi que de cartels avec le Parti communiste (PC), le Mouvement pour une alternative socialiste/Parti socialiste de lutte (MAS/PSL) ou d'autres formations de gauche radicale (PC-RDS et RDS-PC en 2003 ; PC-PSL-LCR-PH au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et LCR-PSL au Parlement européen en 2009). Bien que les relations entre les trotskystes et les maoïstes aient été historiquement tendues, en raison notamment de divergences idéologiques et organisationnelles profondes, l'expérience DEBOUT réunit, à la surprise de beaucoup d'observateurs, des candidats du POS et du PTB en 1999. Dix ans plus tard, alors que la situation de la gauche radicale a quelque peu évolué, l'expérience se reproduit, de manière différente.

En 2010, le choix est en effet fait en Flandre de faire figurer des candidats néerlandophones de la LCR (donc SAP) sur les listes du PVDA (aile néerlandophone du PTB). Du côté francophone par contre, la LCR participe aux listes Front des gauches, auxquelles ne participe pas le PTB. Après ce scrutin, des tensions internes conduisent plusieurs de ses militants très actifs, principalement à Bruxelles et à Liège, à quitter la LCR. Le site Avanti4.be, qui se présente comme « un lieu d'information, de réflexion et de débat dans une perspective socialiste révolutionnaire », est créé et animé par certains de ces dissidents.

Durant les années qui suivent, la LCR continue à rechercher l'unification de la gauche radicale. Du côté francophone, elle suit de près la démarche de la régionale FGTB de Charleroi Sud-Hainaut qui aboutit, le 1^{er} mai 2012, à un appel à rompre avec le PS et à rassembler les organisations et citoyens à la gauche de celui-ci et d'Écolo. Des représentants de la LCR participent le 27 avril 2013 à l'assemblée réunie à Charleroi pour concrétiser cette démarche (cf. *supra*).

Sur la base notamment de l'analyse des résultats électoraux enregistrés en 2010 par le PTB, la LCR réaffirme sa volonté de militer de concert, sur le plan électoral, avec les autres composantes de la gauche radicale, en ce inclus le PTB. Le 18 août 2013, la LCR déclare qu'elle a « quantité de désaccords avec le PTB ». Mais elle se dit convaincue « que c'est autour du PTB que les meilleures chances existent d'atteindre cet objectif » de faire élire « dans les parlements des personnes qui feront entendre clairement une voix

²⁴ Cf. *supra*.

²⁵ Cf. *infra*.

anticapitaliste contre la politique d'austérité ». Par conséquent, la LCR « mettra tout en œuvre pour que les différentes expressions de la recherche d'une alternative anticapitaliste à la politique d'austérité du gouvernement convergent en 2014 ».

Le 15 novembre 2013, le secrétariat de la LCR annonce que sa formation mènera campagne avec le PTB pour les élections de 2014. Après une introduction sur les conséquences des politiques européennes et l'urgence de s'y opposer, le communiqué condamne la complicité de la sociale-démocratie dans le processus de démantèlement des conquêtes sociales. S'appuyant sur la dynamique enclenchée le 1^{er} mai 2012 à Charleroi par la FGTB, la LCR explique qu'il faut réussir à donner un débouché politique aux forces qui luttent contre l'austérité. Or les précédentes élections ont été des échecs. Pour la LCR, deux évolutions majeures se sont cependant déroulées : d'une part, l'évolution du PTB, « qui lui a permis de s'élargir et de réaliser un début percée lors des élections communales et provinciales d'octobre 2012 » et, d'autre part, « le fait que de plus en plus de syndicalistes et de militants d'autres mouvements sociaux comprennent la nécessité de mener le combat aussi sur le terrain d'une alternative politique ». C'est pour cette raison que l'aile francophone du parti rejoint la décision prise par l'aile néerlandophone de faire figurer des candidats sur les listes du PTB. Même si la LCR estime que la situation est un peu différente en Belgique francophone, où le PTB est moins hégémonique et où l'appel de la FGTB de Charleroi conditionne la recomposition de la gauche radicale, elle reconnaît « le souci légitime du PTB de ne pas abandonner son sigle », mais aussi la volonté d'autres personnalités de gauche et des autres partis de participer de manière autonome au succès de la gauche radicale.

Ce ralliement des deux ailes du parti peut paraître surprenant au vu de l'histoire des deux formations, LCR et PTB. Ce qui frappe surtout, c'est que peu de conditions accompagnent cette démarche, dont l'objectif est clairement énoncé : arriver enfin à obtenir des élus à gauche des partis socialistes et écologistes traditionnels, considérant que seuls Raoul Hedebouw et Peter Mertens (PTB) sont en position d'être élus. Le 27 janvier 2014, jour de présentation du cartel PTB-GO! (Parti du travail de Belgique-Gauche d'ouverture!), la LCR rappelle les spécificités qu'elle entend porter dans la campagne et souligne qu'elle « maintient sa complète indépendance politique vis-à-vis du PTB ». Elle annonce la présence sur les listes PTB-GO!, le 25 mai 2014, de candidats dans 5 circonscriptions pour l'élection de la Chambre des représentants, dans 9 circonscriptions pour celle des Parlements bruxellois et wallon, ainsi que sur la liste déposée pour l'élection européenne. Du côté flamand, les militants de la LCR (donc SAP) seront candidats sur les listes PVDA+.

1.4. PARTI SOCIALISTE DE LUTTE (LINKSE SOCIALISTISCHE PARTIJ – PSL-LSP)

Formation trotskyste, le Parti socialiste de lutte (PSL) n'est pas membre de la Quatrième Internationale (cf. *supra*), mais du Comité pour une Internationale ouvrière (CIO). Le centre de gravité de ce parti unitaire se trouve plutôt en Flandre.

En 1992, une trentaine de militants créent Militant, appliquant la décision du CIO d'abandonner l'entrisme dans les partis sociaux-démocrates. En 2001, alors que ce parti est rejoint par des dissidents du Parti ouvrier socialiste (POS), il prend le nom de Linkse Socialistische Partij (LSP) en Flandre, tandis que l'aile francophone devient le Mouvement pour une alternative socialiste (MAS). En janvier 2009, cette aile change à nouveau de nom et devient le Parti socialiste de lutte (PSL), dont le sigle est ainsi l'anagramme de celui du nom néerlandais du parti.

L'organe de presse du PSL est le mensuel *Lutte socialiste* et son édition en néerlandais *De Linkse Socialist*. La vente de ce journal, assurée par les militants, est un canal privilégié de présence sur le terrain pour ce parti. Au nombre de 300 environ, les militants, dont la moyenne d'âge est assez basse, interviennent fréquemment dans les débats organisés dans le domaine politique ou dans le milieu universitaire, où sont présents les Étudiants de gauche actifs (EGA) et les Actief Linkse Studenten & Scholieren (ALS), ses organisations de jeunes. Ces prises de parole sont parfois ressenties comme assez doctrinaires. Elles sont surtout axées sur l'antifascisme, d'une part, et sur les luttes ouvrières et la nécessaire construction « d'un nouveau parti des travailleurs », d'autre part.

En 1999, dans la circonscription de Gand-Eeklo, une liste MLINKS (pour Militant Links) obtient 438 voix (0,11 %) lors de l'élection de la Chambre des représentants et une liste portant la même dénomination en recueille 478 (0,12 %) pour l'élection du Parlement flamand. Lors du scrutin fédéral de 2003, une liste LSP est déposée dans le collège néerlandais du Sénat ; elle obtient 0,20 % des votes valables. Il n'y a pas de liste MAS dans le collège français. À la Chambre, le parti n'est présent que dans la circonscription de Flandre orientale, où il obtient 0,30 % des voix. L'aile francophone du parti participe, avec le PC et le POS, à deux listes de cartel (cf. *supra*) : dans la circonscription de Liège, la liste PC-RDS obtient 0,42 % des voix ; dans celle de Bruxelles-Hal-Vilvorde, la liste RDS-PC recueille 0,25 % des suffrages. Au scrutin européen de 2004, le parti présente, seul, une liste MAS dans le collège français ; elle récolte 0,23 % des suffrages. Dans le collège néerlandais, la liste LSP recueille 0,35 % des voix. En tout, cela représente un peu moins de 20 000 votes. À l'élection du Parlement flamand, une liste LSP récolte le même jour 0,26 % des suffrages dans la circonscription de Flandre orientale. Lors du scrutin local de 2006, des listes MAS et/ou LSP sont déposées à Liège, Mons et Wavre, à Ixelles, Saint-Gilles et Schaerbeek, ainsi que dans plusieurs villes flamandes, en particulier à Anvers, Gand et Malines. Les meilleurs résultats sont obtenus à Saint-Gilles (0,98 % des suffrages) et à Wavre (0,76 %). À Ostende, la liste Avanti! comprend des candidats du LSP ; elle recueille 1,40 % des voix. Aux élections provinciales, le MAS-LSP est présent dans les districts d'Anvers (0,31 % des suffrages), de Gand (0,42 %) et de Liège (0,37 %).

En Flandre, le LSP participe au Comité voor een andere politiek (CAP), qui présente des listes lors du scrutin fédéral de 2007 (listes qui recueillent entre 0,30 % et 0,72 % des suffrages à l'élection de la Chambre selon les circonscriptions, et 0,32 % dans le collège néerlandais du Sénat). Ensuite, il poursuit sa route seul. Aux élections de 2009, il dépose une liste dans chacune des circonscriptions flamandes pour l'élection du Parlement flamand ; elles totalisent un peu plus de 10 000 voix, soit 0,24 % des votes valablement émis pour cette élection. Pour l'élection du Parlement européen, la liste déposée dans le collège néerlandais remporte un peu moins de 9 000 voix (0,22 %). En 2010, la liste déposée dans le collège néerlandais du Sénat recueille moins de 8 000 voix (0,20 %) ; elle doit faire face à la concurrence, notamment, des listes PVDA+ (1,35 % des voix) et CAP (0,16 %). Pour l'élection de la Chambre, le LSP dépose une liste dans 4 des 5 circonscriptions flamandes ; elles remportent entre 0,18 % des voix (Flandre occidentale) et 0,26 % (Anvers). Au scrutin communal de 2012, la liste LSP déposée à Termonde récolte 0,49 % des suffrages, tandis que la liste de cartel LSP-Rood! présentée à Keerbergen en remporte 1,84 %.

Dans son objectif de construction d'un parti des travailleurs, et parallèlement – ou à la place, selon les scrutins – du dépôt de listes sous son propre nom, le parti s'investit du côté francophone dans la mise sur pied de regroupements de formations de gauche radicale. Ainsi, il participe au cartel susmentionné avec le PC et le POS en 2003 ; rejoint l'initiative Une autre gauche (UAG) en 2006 ; crée en 2007 le Comité pour une autre politique (CAP, 0,33 % dans le collège français du Sénat) puis s'en retire ; forme en 2009 un cartel avec la LCR pour l'élection du Parlement européen (0,32 % des suffrages dans le collège électoral français) et participe à Bruxelles, lors de l'élection régionale tenue le même jour, à la liste PC-PSL-LCR-PH (0,50 % des suffrages attribués à une liste francophone) ; prend part à l'élargissement en 2010 de ce cartel sous l'appellation Front des gauches (1,15 % des voix dans le collège français du Sénat, entre 0,49 % et 1,13 % des suffrages dans les différentes circonscriptions wallonnes et à Bruxelles-Hal-Vilvorde pour la Chambre) ; forme en 2012 avec le PH et le CAP des listes sous l'appellation Gauches communes, déposées pour le scrutin communal à Anderlecht, Ixelles, Jette et Saint-Gilles (elles récoltent entre 0,62 % à Anderlecht et 3,65 % des voix à Saint-Gilles, mais ne remportent pas de siège). Seul, le PSL dépose une liste pour l'élection du Parlement wallon en 2009 dans les circonscriptions de Liège, de Mons et de Nivelles ; elles recueillent entre 0,14 % des suffrages à Nivelles et 0,29 % à Mons.

En 2012, le PSL ne prend part au scrutin provincial ni en Flandre ni en Wallonie et il ne dépose aucune liste en Wallonie pour le scrutin communal. Certains de ses militants figurent néanmoins sur la liste VEGA à Liège.

À plusieurs reprises, la participation des membres du PSL à des cartels ou à des initiatives unitaires a été jugée de manière assez critique par les autres formations ou par les personnes non affiliées à un parti : il est reproché à ce parti de chercher avant tout à prendre le contrôle de ces initiatives, ou à conquérir de nouveaux militants par ce biais. Par ailleurs, plusieurs membres importants et engagés de longue date au PSL ont quitté ses rangs en 2010, en particulier dans sa section liégeoise.

Au cours des derniers mois, le PSL a participé activement aux discussions autour de l'initiative de la FGTB de Charleroi. Comme la LCR, il a par ailleurs appelé à un regroupement autour du PTB, soulignant les progrès électoraux de celui-ci et son

implantation locale. Le 24 mai 2013, le PSL publie une lettre ouverte en faveur d'une « union électorale de nos forces en 2014 », dans laquelle il estime que le PTB est « le mieux placé pour partiellement exploiter l'espace existant à gauche ». En conséquence, il propose de déposer des listes de type « PTB–Unité », qui laisseraient à chaque composante la liberté de diffuser un matériel de campagne propre en complément du matériel commun. Cette possibilité d'affichage autonome dans une campagne unitaire a visiblement posé problème au PTB, qui plus est rendu méfiant à l'égard du PSL par l'action de celui-ci dans de précédentes initiatives de recomposition de la gauche radicale. À la différence du PC et de la LCR, le PSL ne participe donc pas au cartel PTB-GOI. Bien qu'il le regrette, et estime que le PTB n'accepte une initiative unitaire qu'à condition qu'il puisse la contrôler, le PSL appelle à soutenir ce cartel. Le PSL ne participera au scrutin du 25 mai 2014 que dans le cadre d'un autre cartel, Gauches communes, dont une liste devrait être déposée pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

1.5. PARTI HUMANISTE (HUMANISTISCHE PARTIJ – PH-HP)

Le Parti humaniste (PH) fait partie d'un mouvement international né en 1984 en Amérique latine, le Mouvement humaniste. Celui-ci se base sur le nouvel humanisme ou humanisme universaliste élaboré par son fondateur, Silo (alias Mario Rodríguez Cobos). Ce mouvement est considéré par l'Assemblée nationale française comme une secte²⁶.

Le PH belge, qui fête en 2014 son trentième anniversaire, prévoit que ses membres s'affilient « de leur plein gré » au parti, participent « à ses activités et à la collecte annuelle, avec laquelle sera soutenu le fonctionnement de l'organisme ». Ces membres se donnent leur « propre organisation, au niveau de la base, au niveau national et au niveau international, avec une coordination à chaque niveau menée par des équipes et des personnes élues démocratiquement ». Dans un document d'août 2009 présentant ses « détails organisatifs » (*sic*), le PH indique, en matière de stratégie de développement : « Nous devons voir comment faire pour nous multiplier, car de cela dépend la croissance de notre action dans le milieu et la possibilité d'influencer et d'atteindre des postes d'élus. » Ses dirigeants souhaitent développer un parti qui « permette de voler au-dessus de la médiocrité de la politique actuelle ». Pour ce faire, disent-ils, « nous avons besoin d'ailes. Et ces ailes nous les avons, ce sont celles de notre spiritualité, ce sont celles de notre cohérence, ce sont celles de nos meilleures aspirations à grandir sans limite. Mais il arrive qu'à l'occasion, nous croyions qu'il faille les replier en descendant sur terre, en allant dans les quartiers, en nous occupant des problèmes sociaux et locaux »²⁷.

Les quelques membres que compte le PH sont essentiellement actifs en région bruxelloise. En dépit de son appellation bilingue, le PH n'a jamais concouru, à tout le moins seul, à un scrutin dans une circonscription ou un collège strictement néerlandophone. En 1985, une liste HP-PH est déposée dans l'arrondissement de Bruxelles pour l'élection de la Chambre des représentants ; elle obtient 0,06 % des votes valables. En 1989 et en 1994, une liste PH-HP est déposée dans le collège électoral français lors du scrutin européen,

²⁶ Assemblée nationale, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les sectes*, n° 2468, 22 décembre 1995.

²⁷ « Restructuration du Parti humaniste international. Introduction générale », s.d., www.partihumaniste.be.

obtenant 0,19 % puis 0,29 % des votes valablement émis. En 1994, une liste PH-HP est déposée à Ixelles, à Jette, à Saint-Josse-ten-Noode et à Saint-Gilles lors des élections communales ; les résultats oscillent entre 0,26 % des voix à Ixelles et 0,58 % à Saint-Gilles. En 1999 et en 2003, une liste est déposée dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour l'élection de la Chambre des représentants. La première fois, elle recueille 0,05 % des suffrages valablement exprimés dans cette circonscription, la seconde 0,06 %. Le PH participe aussi à l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, en 1999 et en 2004. Déposées dans le groupe linguistique français, ses listes obtiennent 254 voix en 1999, soit 0,06 % des suffrages valablement exprimés dans l'ensemble de la Région, et 300 voix en 2004 (0,07 %). En 2004, une liste est également déposée dans la circonscription d'Arlon-Marche-en-Famenne-Bastogne pour l'élection du Parlement wallon ; elle obtient 0,18 % des suffrages.

Ensuite, le PH ne dépose plus de listes seul. En revanche, il présente des candidats sur une autre liste (liste PC-GE déposée dans le collège électoral français lors de l'élection européenne de 2009) ou, le plus souvent, participe à diverses initiatives unitaires de la gauche radicale : Une autre gauche (UAG)²⁸, le cartel PC-PSL-LCR-PH formé à l'occasion de l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2009 (0,50 % des suffrages attribués à une liste francophone), le Front des gauches lors du scrutin fédéral de 2010 (avec des listes au Sénat – 1,15 % dans le collège français – et, pour la Chambre, dans les cinq circonscriptions wallonnes ainsi que dans celle de Bruxelles-Hal-Vilvorde)²⁹ et le cartel Gauches communes ou la liste Gauche lors du scrutin communal de 2012 (listes déposées à Anderlecht, à Etterbeek (Gauche), à Ixelles, à Jette et à Saint-Gilles, récoltant entre 0,62 % des voix à Anderlecht et 3,65 % à Saint-Gilles, mais n'obtenant pas d'élu).

Le PH manifeste son désir de participer à nouveau à une initiative commune à l'occasion du scrutin du 25 mai 2014, par choix, mais sans doute aussi parce que ses forces ne lui permettent pas de se lancer seul dans la bataille électorale. Il soutient l'appel lancé par la FGTB de Charleroi le 1^{er} mai 2012 (cf. *supra*) et prône l'unité de la gauche dans sa diversité. Dans ce contexte, le PH a fixé trois conditions pour participer à un tel rassemblement : la mise en place d'une plate-forme politique basée sur les idées et projets « qui nous rassemblent, sans aucune discrimination ni violence » ; la liberté pour chaque organisation « de diffuser son matériel en son nom dans le respect de la plate-forme commune » ; un fonctionnement « transparent et des décisions démocratiques » (et de préciser à ce propos que « même s'il y a une personnalité mise en avant pour une visibilité médiatique, il n'y aura en interne aucun leader ni privilège »).

En raison sans doute de ces critères, le PH ne soutient pas l'initiative PTB-GO! (cf. *supra*). Pour participer au scrutin du 25 mai 2014, il entend en revanche déposer, avec le PSL, une liste Gauches communes pour l'élection de la Chambre dans la circonscription de Bruxelles et pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (dans le groupe linguistique français).

²⁸ Cf. *infra*.

²⁹ Cf. *supra*.

1.6. MOUVEMENT SOCIALISTE (MS)

Le Mouvement socialiste, parti présent uniquement en Wallonie, est créé le 17 novembre 2002 suite à l'appel « Pour que l'espoir revive » lancé par différents militants du Parti socialiste déçus par l'action de ce parti et l'ayant quitté. Le MS rassemble différentes dissidences locales du PS ayant pris part au scrutin communal d'octobre 2000, en particulier la liste UNION, conduite par l'ancien bourgmestre André Navez, et l'Alternative socialiste citoyenne flémalloise, menée par Marcel Cools, fils de l'ancien ministre d'État assassiné en juillet 1991, André Cools, et par Francis Bismans, actuellement professeur d'économie à l'Université de Nancy. Les différents groupements en rupture avec le PS dénoncent un virage à droite de celui-ci. Le MS préconise de renouveler la politique et en particulier la gauche.

La première participation électorale du MS se déroule lors du scrutin fédéral de 2003. Il dépose une liste dans chacune des 5 circonscriptions wallonnes pour l'élection de la Chambre des représentants ; elles recueillent entre 0,17 % des suffrages à Namur et 0,61 % dans le Hainaut. En 2004, des listes MS-CW (pour Citoyens wallons) sont déposées dans 8 circonscriptions à l'occasion de l'élection du Parlement wallon (soit toutes les circonscriptions des provinces de Brabant wallon, de Liège, de Luxembourg et de Namur) ; elles recueillent entre 0,09 % des voix dans la circonscription de Nivelles et 0,46 % dans celle de Huy-Waremme. Au scrutin communal de 2006, des listes MS, associées ou nom à des personnalités locales, sont déposées dans 6 communes et des candidats du MS se présentent sur une liste locale dans une septième commune. Dans l'arrondissement de Thuin, deux de ces listes entrent au conseil communal : à Froidchapelle (12,82 % et 1 siège) et à Anderlues (liste MSJ Canon, conduite par José Canon, ancien bourgmestre (PS) de la localité et ancien député fédéral : 24,49 % et 5 sièges). En outre, la liste UNION demeure majoritaire à Binche (45,93 % des voix et 16 sièges).

Dans un manifeste intitulé *Rassembler les gauches*, publié au lendemain des élections communales de 2006 – qu'il considère comme un succès –, le MS précise son programme. Il entend être une force de transformation sociale et politique qui refuse le fatalisme. Il préconise non seulement « une économie socialement maîtrisée, régulée, auto-gérée, fondée sur un nouveau modèle de développement, respectueux de l'environnement – une éco-croissance (...). Mais au-delà de l'économique et bien plus fondamentalement, c'est d'un nouveau type d'hommes (de femmes) qu'il s'agit, altruiste, généreux, fraternel, solidaire – d'êtres libres pour qui leur propre liberté va de pair avec l'égle possibilité de tous de participer effectivement au pouvoir »³⁰. Dès ce manifeste, on retrouve ce qui deviendra après 2008 un des principaux points du programme du MS : la revendication de séparer banques d'investissement et banques commerciales. On retrouve également les positions régionalistes et laïques que l'on retrouvera plus tard au sein du Mouvement de gauche (MG). Le MS se positionne entre le PS, qu'il considère comme ne voulant plus changer réellement les choses et se contentant de défendre les acquis, et « l'extrême gauche » (le PTB est qualifié de stalinien par le MS), qui désire toujours faire la révolution et ne comprend pas, selon le MS, l'intérêt de la revendication régionaliste.

³⁰ Manifeste *Rassembler les gauches*, 2006, p. 4.

Malgré ce travail sur son positionnement, le MS ne présente pas de listes au scrutin fédéral de 2007. En revanche, lors du scrutin régional de 2009, il dépose une liste dans 11 des 13 circonscriptions wallonnes (il est absent des circonscriptions de Neufchâteau–Virton et de Tournai–Ath–Mouscron). Ces listes obtiennent entre 0,06 % des suffrages dans la circonscription de Nivelles et 3,58 % dans celle de Thuin, soit un total de 6 470 voix à l'échelle de la Région, contre 2 458 voix en 2004. En 2009, le MS dépose en outre, pour la première fois, une liste dans une circonscription dépassant la taille d'une province et se présente au scrutin européen. Sa liste recueille 0,20 % des suffrages valablement émis dans le collège français. En 2010, des listes MSplus (l'indication « plus » étant accolée à son nom pour indiquer l'ouverture de ces listes à des candidats extérieurs au parti, à l'instar de ce que le PTB a fait plusieurs années avant le MS) sont déposées dans le collège français pour l'élection du Sénat ainsi que dans les circonscriptions du Hainaut, de Liège, du Luxembourg et de Namur pour celle de la Chambre. La liste liégeoise est conduite par Michel Lizin, époux d'Anne-Marie Lizin (ancienne bourgmestre de Huy, ancienne présidente du Sénat et ancienne secrétaire d'État notamment, exclue du PS en 2009), la liste namuroise est emmenée par l'ancien secrétaire de l'union socialiste communale de Rochefort, tandis que F. Bismans conduit la liste sénatoriale, suivi par une ancienne candidate de la liste CAP D'Orazio. Ces listes recueillent entre 0,08 % (circonscription du Luxembourg) et 0,21 % des voix (circonscription de Liège) à la Chambre, et 0,16 % dans le collège français du Sénat. Enfin, une seule liste MSplus est déposée lors du scrutin de 2012, dans la commune de Braives (arrondissement de Waremme), qui remporte 2,89 % des voix mais pas d'élu.

Dès la fondation du Mouvement de gauche (MG), annoncée en avril 2012, le MS voit dans la naissance de cette nouvelle formation l'opportunité de créer un large parti de gauche à la gauche du PS. Auparavant, le fondateur du MG, Bernard Wesphael, avait été salué par le MS, à l'occasion de la sortie de son ouvrage *Changez tout*, comme l'équivalent belge du Français Jean-Luc Mélenchon, dont le Parti de Gauche était déjà régulièrement cité en référence par le MS (J.-L. Mélenchon et les principaux acteurs du MS ayant en commun d'avoir rompu avec le PS, français ou belge).

Peu à peu, le MS se fond dans le MG, y prenant une importance dénoncée par certains membres du MG et provoquant le départ de certains d'entre eux, qui dénoncent « l'entrisme » du Mouvement socialiste »³¹. Le président du MS, F. Bismans, devient un des deux coprésidents du MG à l'occasion du congrès extraordinaire tenu par ce dernier le 26 janvier 2014.

³¹ *L'Avenir*, 23 décembre 2013.

1.7. COMITÉ VOOR EEN ANDERE POLITIEK (CAP) ET COMITÉ POUR UNE AUTRE POLITIQUE (CAP)

Les anciens parlementaires SP Jef Sleenckx et Lode Van Outrive, ainsi que l'ancien secrétaire général de la FGTB Georges Debunne sont à l'origine du Comité voor een andere politiek (CAP). Cette initiative, née en 2005 des mouvements contre la Constitution européenne et contre le Pacte de solidarité entre les générations, est soutenue par le Kommunistische Partij (KP), ainsi que par le Socialistische Arbeiderspartij (aile flamande du Parti ouvrier socialiste (POS) – Ligue communiste révolutionnaire (LCR) à partir de décembre 2006) et le Linkse Socialistische Partij (LSP, aile flamande du Mouvement pour une alternative socialiste (MAS) – Parti socialiste de lutte (PSL) à partir de janvier 2009).

Bien que le SAP se prononce contre la participation du CAP aux élections fédérales de 2007, des listes sont déposées sous cet intitulé à l'occasion de ce scrutin dans chacune des cinq circonscriptions flamandes pour la Chambre des représentants, ainsi que dans le collège néerlandais pour le Sénat. Sur ces listes figurent des syndicalistes de la FGTB et de la CSC, des étudiants, des membres du LSP et d'anciens membres et mandataires du SP et d'Agalev (dont un ancien collaborateur du ministre Willy Claes (SP) ou l'ancien bourgmestre SP de Houthalen-Helchteren). Ces listes recueillent entre 0,30 % (circonscription de Flandre occidentale) et 0,72 % des suffrages (Limbourg) à l'élection de la Chambre, et 0,32 % dans le collège néerlandais du Sénat.

Le SAP se retire du CAP au lendemain du scrutin. Le LSP décide de déposer ses propres listes lors du scrutin suivant. Aux élections de 2009, une liste CAP est néanmoins déposée dans le collège électoral néerlandais pour l'élection des membres belges du Parlement européen, qui obtient 0,16 % des voix. Au Parlement flamand, les listes CAP récoltent 0,15 % des voix en Flandre orientale et dans la circonscription du Limbourg, les deux seules circonscriptions où des listes sont déposées ; dans les deux cas, ces listes remportent moins de voix que la liste LSP qui leur fait concurrence. Enfin, une seule liste CAP est présentée lors du scrutin de 2010, pour le Sénat. Elle remporte 0,16 % des voix, soit la moitié du score réalisé en 2007. Le Comité voor een andere politiek a vécu.

Parallèlement à la création de CAP en Flandre, mais de manière autonome, une autre initiative rapproche les équivalents francophones des trois mêmes partis (PC, POS et MAS) ainsi que le Parti humaniste (PH) et des personnes non affiliées à une formation politique sous le nom de Une autre gauche (UAG)³². Un meeting commun rassemble CAP et UAG le 28 octobre 2006 à Bruxelles (quelque 650 personnes y assistent), les deux initiatives restant indépendantes l'une de l'autre. Des tensions internes apparaissent rapidement au sein d'UAG. Le MAS quitte ce groupe et décide de présenter des listes sous le nom de CAP (Comité pour une autre politique) : dans le collège français pour l'élection du Sénat et, pour l'élection de la Chambre des représentants, dans les circonscriptions wallonnes du Hainaut et de Liège ainsi que dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde (cette liste est bilingue). Après débats, UAG choisit de ne pas

³² En référence à l'appel « Une autre gauche est nécessaire », paru dans *La Libre Belgique* le 22 février 2006.

présenter de listes au scrutin fédéral de 2007. Le PC décide par conséquent de déposer, seul, des listes sous son nom dans plusieurs circonscriptions francophones tout en continuant à participer à UAG.

La réalité que recouvre le CAP en Flandre et du côté francophone est donc très différente. Les résultats ne sont toutefois guère plus encourageants : 0,19 % dans le Hainaut, 0,21 % dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde et 0,24 % dans celle de Liège ; 0,33 % dans le collège français du Sénat.

Ces résultats très faibles provoquent le départ du MAS, qui prend ensuite le nom de PSL, mais le CAP continue. Les membres restants rallient à leur cause Ezio D’Orazio, le frère du célèbre syndicaliste des Forges de Clabecq, Roberto D’Orazio. Jouant très clairement sur la réputation de ce dernier, la liste emmenée par E. D’Orazio lors du scrutin européen, déposée dans le collège électoral français, est intitulée CAP D’Orazio. Le résultat est proche de celui remporté deux ans auparavant au Sénat : 0,31 %. La liste, très incomplète, déposée pour l’élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale recueille 0,13 % des voix valablement émises dans le groupe linguistique français. Au Parlement wallon, les listes CAP D’Orazio totalisent 0,11 % des suffrages, en n’étant toutefois présentes que dans les circonscriptions de Liège, de Mons et de Nivelles (respectivement 0,16 %, 0,47 % et 0,41 % des voix), où elles sont à chaque fois en concurrence avec le PSL.

En 2010, le CAP francophone participe à l’initiative Front des gauches (cf. *supra*). Lors d’un congrès le 17 décembre 2011, le Comité pour une autre politique décide de devenir « un réseau politique » et de disparaître du paysage politique. Néanmoins, la section bruxelloise du CAP participe en 2012 au cartel Gauches communes déposant une liste dans quelques communes bruxelloises lors du scrutin communal (cf. *supra*).

Sur le plan de leur programme, les initiatives CAP flamande et francophone ont en commun de s’opposer aux politiques européennes, de défendre la sécurité sociale, de réclamer un plafonnement des loyers, la fin des privatisations et la défense des services publics, ainsi que la réduction collective du temps de travail.

1.8. VÉLORUTION

À partir de 2007, une partie du mouvement préconisant une décroissance recherche une visibilité électorale. Cette année-là est déposée pour la Chambre des représentants, dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, une liste Vélorution, dont les candidats se présentent comme « objecteurs de croissance ». Son nom est un mot-valise forgé en France dans les années 1970, mêlant les termes vélo et révolution, et désignant la promotion des moyens de transport personnels non polluants. Incomplète, cette liste est emmenée par un militant associatif et écologiste, Réginald de Potesta de Waleffe, ancien membre d’Écolo. Cette liste remporte 0,17 % des votes valablement exprimés dans cette circonscription.

Lors du scrutin de 2009, une liste Vélorution ! est déposée dans le groupe linguistique français pour l’élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (liste conduite par R. de Potesta de Waleffe), et une liste Vélorution est présentée dans la circonscription de Verviers pour l’élection du Parlement wallon. Toutes deux sont incomplètes.

Elles recueillent respectivement 0,30 % et 0,28 % des suffrages exprimés dans ces circonscriptions.

Tout en se démarquant sur la question du travail et du productivisme, Vélorution intègre en 2010 la dynamique du Front des gauches (cf. *supra*), car ses militants considèrent que les objecteurs de croissance se situent clairement à gauche et doivent porter leur différence au sein de cette tendance. Vélorution tire un bilan positif de cette participation. Le Front des gauches remporte en effet, à la Chambre, 0,81 % du total des votes valablement exprimés dans les cantons bruxellois et 0,32 % du total national des votes valables et, au Sénat, 1,15 % du total des suffrages valablement exprimés dans le collège électoral français.

Depuis ces élections de 2010, Vélorution semble avoir disparu du paysage politique. D'une certaine manière, on retrouve toutefois la sensibilité politique portée par cette formation dans le Mouvement VEGA et dans le Rassemblement R.

1.9. RIPOSTE

Ouvrier dans le secteur des fabrications métalliques, Frans Maggio a longtemps milité au Parti ouvrier socialiste (POS). Avec Claude Thiry, il fonde en juin 2008 Riposte, dont ils sont les principaux animateurs, voire les seuls. Ce parti se définit comme un « pilier politique fédératif, radical et populaire ». Il critique tout à la fois le PS, qu'il considère ne plus être à gauche, et le PTB, qu'il qualifie de toujours stalinien. Riposte se distingue surtout par l'envoi, relativement régulier, de lettres d'information électroniques parfois assez hermétiques, ainsi que par la diffusion sur Internet de vidéos dans lesquelles C. Thiry explique longuement son point de vue sur la politique. Cette formation se revendique membre de la « Gauche réelle européenne » et dit souhaiter contribuer à une recomposition de la gauche. Cependant, depuis sa création, Riposte ne participe à aucune des initiatives unitaires mises en place dans le champ de la gauche radicale belge.

En revanche, Riposte dépose une liste intitulée Ripost³³ dans la circonscription de Liège à l'occasion de l'élection du Parlement wallon en 2009, liste composée de 10 candidats effectifs et des 10 mêmes personnes, placées dans le même ordre, comme candidats suppléants. Cette liste remporte 279 suffrages (0,08 %), soit le score le plus faible de la circonscription. Cette formation ne parvient par contre pas à recueillir le nombre de signatures requis pour présenter une liste dans le collège français pour l'élection du Parlement européen.

Riposte entend participer au scrutin du 25 mai 2014 en présentant une liste au Parlement européen (collège français), à la Chambre des représentants et au Parlement wallon (probablement uniquement pour la circonscription de Liège dans ces deux derniers cas).

³³ Pour expliquer l'abandon de la dernière lettre de son nom dans la dénomination de la liste déposée, Riposte fait référence dans un courriel daté du 14 mai 2009 au code électoral qui, selon le parti, limiterait à six le nombre maximum de lettres que peut compter l'intitulé d'une liste. Il s'agit là d'une ancienne disposition, qui n'est plus d'actualité en 2009.

1.10. ROOD!

En 2007 ont lieu les élections à la présidence du SP.A, le parti socialiste flamand : Johan Vande Lanotte a, en effet, démissionné de ce poste après la défaite du parti aux élections législatives de juin de la même année. Contre Caroline Gennez, vice-présidente sortante et candidate à la succession de J. Vande Lanotte, se présente un « ticket » formé d'Erik De Bruyn et d'Elke Heirman, qui obtient 33,6 % des voix des membres du parti qui ont participé au scrutin. E. De Bruyn est, à ce moment, l'un des fondateurs et animateurs d'un courant (« mouvement ») au sein du parti, appelé SP.A Rood, fondé en 2005 pour donner à la gauche radicale une voix à l'intérieur et à l'extérieur du SP.A.

En 2011, E. De Bruyn décide – après deux échecs électoraux personnels (aux élections régionales de 2009 et aux élections fédérales de 2010) – de quitter le SP.A et de fonder un nouveau mouvement baptisé Rood!, qui présente des candidats au scrutin communal d'octobre 2012 dans 6 communes de Flandre (dont une liste de cartel LSP–Rood!). Les listes déposées sous cette appellation n'obtiennent toutefois qu'un résultat médiocre, en particulier à Anvers où se présentait E. De Bruyn (1,01 %) et où le PTB effectue, lui, une véritable percée (cf. *supra*). Rood! décroche un siège sur une liste de cartel (à Zaventem) et un autre sur une liste Groen (à Louvain).

Erik De Bruyn, tirant sans doute les conséquences de cet échec, met fin à son engagement politique et démissionne de Rood! le 18 décembre 2012. Il est remplacé comme porte-parole du mouvement par Stephen Bouquin, par ailleurs professeur de sociologie à l'Université d'Evry (France). Lors de son congrès national, tenu à Alost le 2 mars 2013, Rood! adopte un projet de manifeste politique et élit un secrétariat national composé d'Amie Haberkorn (Bruxelles, membre de l'Union des progressistes juifs de Belgique et secrétaire du *think tank* Tayush), de Bart Vandesteene (membre par ailleurs du Linkse Socialistische Partij (LSP), pour lequel il a été candidat aux élections communautaires et européennes de 2009), de Thomas Pieters, d'Ivo Janssen (Anvers, délégué syndical FGTB dans l'entreprise chimique BASF), de Wim Kerremans (Anvers, délégué syndical CGSP) et de Stephen Bouquin, déjà cité.

Le manifeste, approuvé lors du congrès de mars 2013, s'intitule *Links moet ook durven* (ce qui signifie « La gauche doit aussi oser »). Il est rédigé dans la perspective des élections de mai 2014 : il s'agit d'engager un « débat social », un « dialogue avec l'ensemble de la gauche ». Selon Rood!, le capitalisme est en proie à une crise systémique : logique de concurrence exacerbée, spéculation, appauvrissement. L'organisation prône le refus des politiques d'austérité (coupables à ses yeux d'aggraver la crise), le non-remboursement aux banques d'une partie de la dette, l'éradication de l'évasion fiscale, une meilleure répartition des richesses, un contrôle renforcé des marchés financiers, la mise en place d'un secteur bancaire public, le renforcement de la protection sociale, la lutte contre le *dumping* social, l'instauration d'un revenu de base universel, la réduction du temps de travail, le retour à un service public « digne de ce nom » (et l'abandon des privatisations), le refus des traités européens (et en particulier du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, TSCG), ainsi qu'une réforme écologique de la fiscalité. Le « programme anticrise » de Rood! prévoit encore l'instauration d'un impôt sur la fortune (à la hauteur de 1,5 %), la suppression des intérêts notionnels, l'instauration d'un revenu maximum, le démantèlement du nucléaire, la protection du pouvoir d'achat

(par le maintien de la liaison des salaires à l'index), l'avènement d'une république fédérale, la suppression du cumul des mandats et l'interdiction d'exercer plus de deux mandats successifs. Quant à la stratégie à développer pour réaliser ces objectifs, Rood! parle d'une « révolution démocratique » qui ne s'appuierait pas seulement sur des succès électoraux mais aussi sur de « larges mobilisations sociales ».

En 2014, Rood! ne se présentera pas aux élections du 25 mai.

1.11. MOUVEMENT DE GAUCHE (MG)

Bernard Wesphael a participé à la création d'Écolo. De 1987 à 1999, il est conseiller provincial à Liège, chef du groupe Écolo. Il devient député wallon et de la Communauté française à l'occasion du scrutin de 1999, et est réélu en 2004 et en 2009. Chef de file des élus écologistes au Parlement wallon dès 2004 (au nombre de trois seulement, ceux-ci ne peuvent alors prétendre au statut de groupe, qui requiert cinq élus au minimum), il devient chef du groupe Écolo en 2009. Il ne cache cependant pas sa déception de n'avoir pas été désigné ministre par son parti. En 2011, il fonde au sein d'Écolo le courant Écologie et laïcité, sans grand succès.

B. Wesphael est candidat, en compagnie de la fonctionnaire européenne Marie Corman, à l'élection des coprésidents d'Écolo qui se déroule le 4 mars 2012, pour succéder à Jean-Michel Javaux et Sarah Turine. Leur duo est éliminé par l'assemblée générale dès le premier tour de scrutin (ils remportent 15 % des voix). Dans la foulée, l'assemblée du parti procède à la désignation d'un remplaçant à Emily Hoyos – élue coprésidente en compagnie d'Olivier Deleuze – au poste de président du Parlement wallon. Patrick Dupriez est le candidat retenu. B. Wesphael critique publiquement ce choix, estimant qu'il aurait été logique que le poste lui revienne, vu ses fonctions de chef de groupe. Quelques jours plus tard, il quitte Écolo et, à partir du 26 mars 2012, siège comme député indépendant.

Dès le mois suivant, B. Wesphael annonce son intention de créer un nouveau parti politique pour promouvoir les idées qui lui sont chères, telles que la défense de la laïcité ou l'opposition au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG). Le 20 avril 2012 est diffusé le *Manifeste du mouvement de la gauche démocrate et citoyenne, laïque, écologique et sociale*. Ce texte met en avant, outre les deux idées précitées, le désir de replacer le citoyen et le parlement au centre du débat démocratique, de mettre un terme à la partitocratie, de dépolitiser l'administration et de remettre le monde financier au service de l'économie réelle. Il préconise une démocratie participative s'exerçant en dehors des périodes électorales.

Deux mois après cet appel, le Mouvement de gauche (MG) est officiellement créé le 23 juin 2012 à Namur. Le nom du parti est directement inspiré du Parti de gauche de Jean-Luc Mélenchon, qui a été candidat du Front de gauche lors de la récente élection présidentielle française. Le tract annonçant la réunion de fondation comporte d'ailleurs des photos de J.-L. Mélenchon et de la manifestation organisée par celui-ci à la Bastille le 18 mars 2012, à laquelle beaucoup de Belges avaient pris part. B. Wesphael tente ainsi clairement de se positionner comme le « Mélenchon belge », position que lui

contestent tant le PTB que la coopérative politique liégeoise VEGA. Pour sa part, J.-L. Mélenchon se garde bien de prendre position et de reconnaître officiellement une formation belge comme sœur du Parti de gauche.

D'emblée, le MG annonce qu'il ne présentera pas de liste aux élections communales et provinciales d'octobre 2012, jugeant prématuré de se lancer dans l'aventure électorale. L'objectif proclamé est de se structurer pour être en ordre de marche pour l'échéance électorale de 2014. C'est dans ce cadre que, fin novembre 2012, B. Wesphael propose, sans concertation préalable avec les partis visés, que le MG soit la base d'un rassemblement de tous les partis francophones à gauche du PS et d'Écolo dans une plate-forme qui pourrait s'appeler « La gauche » ou « L'autre gauche ». Cet appel ne débouche sur aucun rapprochement concret.

La rupture de B. Wesphael avec Écolo, la création par celui-ci d'une nouvelle formation et son opposition à la ratification par la Belgique du TSCG – position qu'il est seul à défendre au Parlement wallon – offrent au député indépendant une certaine audience médiatique et lui attirent de nombreuses sympathies. L'omniprésence au sein du MG de la figure de son fondateur et président – les premières versions du site Internet du MG sont telles qu'il pourrait être confondu avec un site personnel de B. Wesphael – suscite cependant l'irritation de certains membres de la nouvelle formation et complique à certains égards le développement du parti. Le MG connaît des débuts difficiles et des crises internes.

Le Mouvement socialiste (MS) intègre peu à peu le MG. Si cette arrivée apporte des militants expérimentés au jeune parti, elle est également source de tensions pour lui. Le 2 septembre 2013, B. Wesphael déclare à la presse qu'il souhaite remettre sa démission de la présidence et laisse entendre qu'il pourrait quitter le MG. Il explique craindre de ne plus retrouver dans le parti qu'il a fondé la ligne politique qu'il a voulu développer. Par cette sortie médiatique, il cherche assez clairement à contrecarrer ce qu'il ressent être une tentative de prise de contrôle du MG par les membres du MS.

Le plus gros événement organisé par le MG est la tenue, le 28 septembre 2013 à Bruxelles, des assises franco-belges de l'éco-socialisme, organisées en collaboration avec le Parti de gauche français, avec Rood! et avec VEGA (alors encore uniquement présent à Liège). La vedette de la journée est J.-L. Mélenchon.

Alors que le MG semble se remettre de la crise interne survenue au début du mois de septembre, il est durement affecté par les événements qui touchent son président. B. Wesphael est en effet incarcéré le 1^{er} novembre 2013 sur décision d'un juge d'instruction de Bruges. Il est soupçonné d'être l'auteur du décès de son épouse, survenu dans une chambre d'hôtel à Ostende quelques heures auparavant. B. Wesphael clame depuis lors son innocence, estimant que sa conjointe s'est suicidée. Au terme d'une procédure délicate, le Parlement wallon et celui de la Communauté française avalisent l'interprétation de la justice brugoise, selon laquelle le flagrant délit rendait possible l'arrestation du député sans demander la levée de son immunité parlementaire. Cette décision permet ainsi le maintien de B. Wesphael en détention préventive, dont il n'est pas sorti à ce jour. Ce fait divers est accompagné d'une véritable curée dans certains organes de presse. Dès le lendemain de l'arrestation de B. Wesphael, le MG diffuse un communiqué de soutien à son président. Il indique continuer ses activités, en ce comprise la préparation du congrès citoyen prévu le 17 novembre 2013.

Fin décembre 2013, le MG subit une nouvelle crise importante. Une trentaine de ses membres, provenant pour l'essentiel de Bruxelles, du Brabant Wallon et de Huy-Waremme, annoncent dans une lettre publique qu'ils quittent le parti. Parmi eux figurent des responsables importants du MG, tels que Caroline Bertels, présidente *ad interim*, Marguerite Cloes, secrétaire fédérale et assistante parlementaire de B. Wesphael, Julien Degreef, responsable de la communication et assistant parlementaire de B. Wesphael, ou encore Thierry Dekeyzer, responsable de campagne et secrétaire de l'asbl de financement du parti. Rappelant la menace de démission brandie par B. Wesphael en septembre, ils annoncent rejoindre le Mouvement VEGA nouvellement créé afin de « préserver le projet d'une gauche radicale, sociale, résolument anticapitaliste, laïque, démocratique, citoyenne, non productiviste et éco-socialiste ». Ils dénoncent par ailleurs « les éléments toxiques individuels et institutionnels [qui] ont profité de l'ouverture démocratique qui était pratiquée et ont gangrené le MG ». Très clairement, sont visées des personnes telles que Francis Bismans, président du MS. Le jour même, Marie-Françoise Lecomte et Said Cherrid publient, au nom des responsables restant au MG (soit neuf sections), un communiqué dénonçant la méthode utilisée, le culte voué par les dissidents à la personnalité de Bernard Wesphael et le fait que ceux-ci seraient effrayés par un « programme trop à gauche » et incapables de « porter la défense des chômeurs et l'appropriation collective des outils de production ». Les responsables demeurant au MG affirment que celui-ci poursuivra son action et se présentera bel et bien aux élections de 2014, ce qu'ils confirment en janvier par la présentation de plusieurs listes. Par ailleurs, le MG évoque des pistes de collaboration électorale avec d'autres structures, en ce compris éventuellement le Mouvement VEGA.

Au fil du temps et des crises survenues, le MS a pris une part croissante au sein du MG. Lors du congrès extraordinaire tenu par ce dernier le 26 janvier 2014, deux coprésidents ont été élus : M.-L. Lecomte et F. Bismans, le second étant par ailleurs toujours président du MS.

Malgré l'attention médiatique des débuts, le MG ne décolle à aucun moment dans les sondages, restant un peu au-dessus de 1 % des intentions de vote.

1.12. RASSEMBLEMENT R

Un an presque jour pour jour avant le scrutin européen, fédéral, régional et communautaire de 2014, une nouvelle formation naît le 30 mai 2013. Le Rassemblement R entend être davantage un « mouvement citoyen » qu'un « parti comme les autres ». Si son porte-parole officiel est Jean-Baptiste Godinot, la figure la plus marquante à l'origine de ce parti est Paul Lannoye, fondateur d'Écolo et ancien député européen de ce parti (il a présidé le groupe des Verts au Parlement européen de 1990 à 1994 et de 1999 à 2002), qui a quitté Écolo en 2004, critiquant la direction prise par ce parti.

Cette formation s'inscrit clairement dans la mouvance décroissante. Ainsi, la lettre R présente dans le nom de cette formation recouvre sept notions : résister, réenchanter, ralentir, refonder, relocaliser, redistribuer, revivre. Ces sept R ne sont pas sans rappeler les écrits de l'économiste française Serge Latouche, qui estime que la décroissance doit suivre une règle de huit R : ré-évaluer, reconceptualiser, restructurer, redistribuer,

relocaliser, réduire notre empreinte écologique, restaurer l'activité paysanne, recycler³⁴. Notons que, malgré l'orientation du Rassemblement R, le Mouvement politique des objecteurs de croissance (MPOC) a tenu à se distancier rapidement, par communiqué, de cette formation.

Le Rassemblement R indique qu'il a proposé, en vain, au Mouvement VEGA de présenter des listes communes lors du scrutin du 25 mai 2014. Par conséquent, il annonce son intention de déposer, seul, des listes à tous les niveaux de pouvoir à l'occasion de ces élections.

1.13. MOUVEMENT VEGA

En janvier 2012 est fondée à Liège une « coopérative politique », dont les principaux animateurs sont Pierre Eyben, ancien porte-parole national du PC et représentant de celui-ci au niveau international, et François Schreuer, ancien président de l'association urbAgora, association de réflexion sur l'aménagement urbain et la mobilité à Liège. Le nom attribué à cette coopérative résume clairement son orientation politique : VEGA, pour Verts et à gauche. Dans ses statuts, elle indique se reconnaître « dans les idées d'écologie, de démocratie et de socialisme ». Pour porter ces valeurs dans la sphère institutionnelle, cette coopérative choisit de déposer une liste, incomplète, à l'occasion du scrutin communal de 2012 à Liège. Recueillant 3,60 % des votes valablement exprimés, VEGA voit son candidat figurant en tête de liste, F. Schreuer, élu conseiller communal.

Le 11 décembre 2013, est annoncée à Bruxelles la création du Mouvement VEGA, actif à l'échelle de la Belgique francophone, autonome par rapport à la coopérative liégeoise mais partageant sa philosophie. L'*Appel pour la création d'un mouvement politique éco-socialiste*, texte fondateur de ce mouvement, reprend le triptyque de la coopérative liégeoise : écologie, socialisme et démocratie. Cet appel réclame « une rupture fondamentale avec les modèles capitalistes et productivistes » et met en avant quatre R : « relocalisation de l'activité, réindustrialisation écologique, reconversion de l'outil industriel et redistribution du travail et des richesses ». Ce texte fondateur énonce aussi le souci de justice et d'ouverture sur le monde du Mouvement VEGA. L'assemblée officielle de fondation de cette formation intervient le 1^{er} février 2014 à Charleroi.

Avant même son assemblée de fondation, la création du Mouvement VEGA retient l'attention médiatique car elle s'accompagne du retour en politique de Vincent Decroly, annoncé dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Le Vif/L'Express* le 28 novembre 2013. Ancien secrétaire fédéral d'Écolo et ancien député fédéral de ce parti, V. Decroly s'est particulièrement fait connaître pour son soutien aux parents des enfants victimes de Marc Dutroux et pour son rôle actif dans la commission d'enquête parlementaire constituée à la suite de cette affaire. En désaccord avec la politique menée par le gouvernement Verhofstadt I, dont Écolo était membre, V. Decroly a quitté ce parti et a achevé son mandat comme député indépendant. Il ne s'est pas représenté en 2003.

³⁴ Parmi ses nombreuses publications, cf. S. LATOUCHE, *Le pari de la décroissance*, Paris, Fayard, 2006. Ses idées circulent abondamment sur Internet, notamment au travers d'articles brefs ou d'interviews.

Peu après sa création, le Mouvement VEGA est rejoint par une trentaine de responsables du Mouvement de gauche (MG). Une certaine proximité idéologique entre les deux formations, d'une part, et les tensions internes au sein de la seconde, d'autre part, favorisent ces transfuges vers le Mouvement VEGA. En outre, les deux formations participent à l'organisation des assises franco-belges de l'éco-socialisme à Bruxelles le 28 septembre 2013. Le rôle de P. Eyben, qui a continué à participer de manière très active aux réunions européennes du Parti de la gauche européenne après son départ du PC, est à cet égard important.

Une assemblée tenue le 16 février 2014 confirme la décision de déposer une liste dans le collège français pour l'élection du Parlement européen, liste très probablement emmenée par V. Decroly. Le Mouvement VEGA fait de ce niveau de pouvoir sa priorité, car il estime que c'est « de l'Europe que souffle aujourd'hui avec force le vent de la régression sociale, de la gabegie écologique et du recul démocratique ». Si la décision est prise de ne pas déposer de liste pour les élections fédérales, la participation à l'élection du Parlement wallon dépendra des possibilités concrètes et de la volonté ou non des sections locales de déposer des listes concurrençant les listes PTB-GO!, ce qui fait l'objet de débats au sein du Mouvement VEGA. Pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, où le dépôt d'une liste est prévu, le Mouvement VEGA a appelé le 17 février 2014 les « listes alternatives progressistes » à former un groupement de listes dans le groupe linguistique français. Cependant, cet appel arrive plus d'un mois après l'annonce par le BUB, le Parti Pirate, ProBruxsel et le PTB de leur volonté de former un tel groupement de listes. Or ces quatre formations ne répondent pas toutes au qualificatif de listes « alternatives progressistes ». Dès lors, le Mouvement VEGA rejoindra-t-il ce groupement de listes ou plusieurs groupements seront-ils constitués ?

2. LES FORMATIONS DE DROITE

Ce deuxième chapitre est consacré à des formations qui, sur le clivage socio-économique, se positionnent clairement « à la droite de la droite ».

Tous ces partis sont de création récente. Les deux plus anciens d'entre eux, Vivant et Respect, ont en effet été fondés en 1997 pour le premier et en 2004 pour le second. Le suivant est LiDé, qui n'a existé que de 2008 à 2009, mais dont certains protagonistes ont ensuite été impliqués dans la création du PP, qui a vu le jour en 2009. Après la présentation de ce dernier, sont examinées quatre dissidences du PP : La Droite (créé en 2010), Debout les Belges ! (apparu en 2014, comme successeur de l'éphémère MLD, qui a existé de 2011 à 2013), et VLC (né en 2013). Quant au P-Lib, sa fondation date de 2012.

Comme on le constatera, les orientations politiques de tel ou tel de ces partis connaissent parfois des évolutions sensibles dans des matières telles que le modèle institutionnel à instaurer en Belgique ou les rapports à établir avec la communauté musulmane, et se distinguent parfois par des accents populistes. On peut y voir une des manifestations de l'instabilité à laquelle peuvent difficilement échapper des formations radicales.

2.1. VIVANT

Le parti politique Vivant a été fondé en 1997 par l'entrepreneur limbourgeois Roland Duchâtelet. Lors de sa première participation aux élections, en 1999, le parti obtient 2,10 % des voix à la Chambre des représentants, et des résultats analogues à l'élection du Sénat, du Parlement wallon, du Parlement flamand et du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du même jour. Mais il n'obtient de siège que dans cette dernière assemblée ; cet élu, Albert Mahieu, décide cependant de siéger comme indépendant à partir de 2000.

Les élections fédérales de 2003 marquent un net recul, Vivant devant se contenter de 1,24 % des voix à la Chambre. Aussi le parti choisit-il ensuite de se présenter, en Flandre et, pour les élections régionales de 2004, à Bruxelles, en cartel avec le VLD sous le nom de VLD-Vivant. Le cartel est présent dans de nombreuses communes flamandes lors des élections communales du 8 octobre 2006. À Saint-Trond, la liste est emmenée par R. Duchâtelet, qui exercera durant six ans la fonction de premier échevin. Le 11 février 2007, Guy Verhofstadt annonce officiellement la fusion du VLD et de Vivant, sous le nom d'Open VLD. Cette fusion ne concerne que la partie néerlandophone du petit parti. Lors du scrutin fédéral du 10 juin 2007, Vivant décroche un siège de sénateur, attribué à Nele Lijnen, tandis que R. Duchâtelet siège lui aussi au Sénat, en remplacement

de G. Verhofstadt. R. Duchâtelet se présente à nouveau sur la liste Open VLD aux élections communales de 2012 et est réélu, mais décide d'abandonner son mandat. Candidat au Sénat pour les élections fédérales de 2010, il n'a pu conserver son siège. Seule N. Lijnen réussit à garder son mandat et siège toujours au Sénat, à ce jour, dans le groupe Open VLD.

Vivant ne s'est plus présenté sous son nom aux élections régionales de 2009 ni aux élections fédérales de 2010, sauf dans la circonscription de Liège et sans y obtenir d'élus. La seule assemblée qui compte encore dans ses rangs des élus de Vivant candidats sur une liste portant ce sigle est le Parlement de la Communauté germanophone.

Le parti s'est présenté pour la première fois en Communauté germanophone aux élections communautaires de 1999, sans décrocher de siège (3,33 % des voix). En 2004, avec 7,34 % des suffrages (assez équitablement répartis entre les cantons électoraux d'Eupen et de Saint-Vith), il obtient deux élus au parlement communautaire : Ernst Meyer, un médecin, et Hannelore Nyssen-Piper. Celle-ci se désiste et est remplacée par le premier suppléant de la liste, Josef Meyer, lui aussi médecin et frère du premier cité. En 2009, le parti conserve ses deux mandats au Parlement de la Communauté germanophone avec 7,16 % des voix. Une nouvelle fois, ces mandats vont à un homme (Michael Balter) et à une femme (Gabriele Kringels) ; une nouvelle fois, la deuxième nommée se désiste et est remplacée par un homme, en l'occurrence Alain Mertes.

Vivant s'est également présenté aux élections communales de 2000 et de 2006 à Eupen, obtenant 2 sièges (en 2000) et 1 siège (en 2006) au conseil communal (il ne s'est plus présenté sous son nom en 2012). Il n'a pas obtenu d'élus dans d'autres communes de la Communauté germanophone.

Si le parti n'a jamais pu décrocher de sièges sous son nom, ni au Parlement fédéral ni au Parlement wallon, il a cependant enregistré aux élections fédérales de 2010 un score dépassant tous ses résultats précédents dans ces cantons : 9,41 % sur Eupen-Saint-Vith. Dans le canton de Saint-Vith en particulier, et grâce apparemment aux voix de préférence engrangées par M. Balter, il est passé de 3,47 % des suffrages en 2007 à 14,70 % en 2010. La liste Vivant déposée dans la circonscription de Liège pour la Chambre des représentants comportait des candidats germanophones et des candidats francophones ; globalement, abstraction faite de ses résultats dans les deux cantons précités, elle n'a toutefois obtenu qu'un résultat extrêmement modeste (1,03 % des suffrages exprimés). Une liste déposée pour l'élection du Sénat, et n'incluant que des candidats francophones, a réalisé un score identique dans la province de Liège (0,63 % pour l'ensemble du collège électoral français).

Le programme présenté par les candidats de Vivant aux élections dans la Communauté germanophone ne s'écarte pas des principes énoncés en 1997 par R. Duchâtelet, ou de celui avancé par Vivant pour les élections fédérales de 2010 : volonté de mettre en place un revenu de base garanti pour tous, instauration du référendum d'initiative populaire, détaxation du travail financée par la taxation de la consommation, baisse de l'impôt sur les sociétés, instauration d'une taxe sur les opérations financières notamment. S'y sont ajoutés, au fil des années et des élections, des objectifs propres à la Communauté germanophone (par exemple une réduction du nombre de membres du gouvernement), ainsi qu'une revendication centrale, qui ne se retrouve pas dans le programme de base du parti : celle de voir l'État reprendre aux banques le contrôle de la création de la masse monétaire.

2.2. RESPECT

Respect est un parti qui se proclame « indépendant » et s'est présenté aux élections communales du 14 octobre 2012 dans la seule province de Flandre orientale, à Wetteren et à Wichelen. Il a été créé en 2004 par Walter Govaert, un avocat de Wetteren, élu conseiller communal en 2000 sur une liste du VLD. Candidat bourgmestre dans le cadre d'un accord de majorité conclu entre son parti, le SP et Agalev, il n'a pas été nommé à cette fonction en raison d'une plainte déposée par la liste CVP pour dépassement, dans son chef, du plafond des dépenses électorales – plainte retenue par la députation permanente de la province, qui a entraîné la perte de son mandat au conseil communal.

En 2003, W. Govaert a été exclu du VLD parce qu'il avait appelé à soutenir, aux élections fédérales de cette même année, la dissidence (de droite) Liberaal Appel fondée par Ward Beysen (qui a été intégrée à l'Open VLD quelques années plus tard). Il a fondé l'année suivante un nouveau parti, Respect, dont le champ d'action se limite expressément à la province de Flandre orientale et qui se veut, en termes assez flous, le parti « du bon sens », soucieux de bonne gestion, de transparence, de sécurité et de bien-être. Aux élections régionales du 13 juin 2004, où il ne se présente que dans la circonscription de Flandre orientale, Respect récolte 0,55 % des voix (7,10 % dans le canton de Wetteren). W. Govaert rejoint ensuite, en 2007, la Lijst Dedecker (LDD) – dont le chef de file, Jean-Marie Dedecker, fera également campagne en se réclamant du « bon sens » (« *gezond verstand* »). Troisième candidat de la LDD dans la circonscription de Flandre orientale aux élections fédérales du 10 juin 2007, W. Govaert obtient plus de 4 000 voix mais n'est pas élu (le siège remporté dans cette circonscription par la LDD va à Martine De Maght, tête de liste).

Le ralliement de W. Govaert et de sa liste au parti de J.-M. Dedecker est de courte durée. Dès la confection de la liste pour les élections régionales du 7 juin 2009 (qui permettront à la LDD de décrocher 8 sièges au Parlement flamand, dont 2 en Flandre orientale), les élus de Respect démissionnent de la LDD, à laquelle ils reprochent de confier les têtes provinciales de la liste à des candidats « sans véritable assise électorale » – en l'occurrence, pour la Flandre orientale, à Boudewijn Bouckaert, professeur à l'Université de Gand.

Respect fait donc cavalier seul en 2009, comme il l'avait fait en 2004 et comme il le fera aux élections fédérales anticipées du 13 juin 2010. Les résultats de Respect lors de ces deux scrutins ne lui permettront pas de franchir le seuil électoral. En 2009, il obtient 0,59 % des suffrages dans la circonscription de Flandre orientale (7,52 % dans le canton de Wetteren) et 0,14 % des voix pour l'ensemble des circonscriptions flamandes ; il atteint le même pourcentage (0,59 %) en 2010 (0,09 % pour l'ensemble des circonscriptions du pays). Aux élections communales, Respect demeure un acteur important à Wetteren, quoiqu'en perte de vitesse : 23,44 % des voix en 2006, 24,91 % en 2007 (le scrutin de 2006 ayant été annulé), 15,52 % des voix en 2012. Il ne fait pas partie des collèges échevinaux formés après ces élections.

2.3. LIBÉRAL DÉMOCRATE (LiDé)

Universitaire néerlandophone de sensibilité libérale, Rudy Aernoudt travaille comme fonctionnaire à la Commission européenne. En 2001, il devient chef de cabinet adjoint de Serge Kubla (PRL), ministre wallon de l'Économie, des PME, de la Recherche et des Technologies nouvelles, puis, en 2003, chef de cabinet de Fientje Moerman (VLD), successivement ministre fédérale de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique et ministre flamande de l'Économie, de l'Entreprise, des Sciences, de l'Innovation et du Commerce extérieur. Il se brouille avec cette dernière. Pendant quelques mois, il est secrétaire général du département Économie, Science et Innovation de l'administration régionale flamande, avant d'être licencié. À partir de 2006, il se fait connaître du grand public par une série d'ouvrages dans lesquels il s'en prend, dit-il, à des idées reçues : *Wallonie-Flandre, je t'aime moi non plus* (2006), *Bruxelles, l'enfant mal aimé* (2007), *Péripéties d'un cabinetard* (2007) et *Comment l'État gaspille votre argent* (avec Alain Destexhe, 2008). Réputé proche de Jean-Marie Dedecker, Rudy Aernoudt revendique la paternité du programme économique de la Lijst Dedecker (LDD). Durant l'automne 2008, la presse prête au tandem Dedecker-Aernoudt l'intention de créer un « parti-frère » de la LDD en Wallonie et à Bruxelles. En réalité, les projets politiques des deux hommes ne sont pas compatibles : le premier est confédéraliste, alors que le second préconise une forme pragmatique de fédéralisme.

Le 20 octobre 2008, R. Aernoudt annonce son intention de fonder un nouveau parti francophone, en vue des élections européennes et régionales du 7 juin 2009. Il se propose de mener campagne « contre l'inefficacité du secteur public, les gaspillages, le parasitisme et le copinage », au nom de la défense des intérêts de « ceux qui travaillent »³⁵. Il se positionne à la droite du Mouvement réformateur, dans l'intention de mordre sur l'électorat de celui-ci. Le 3 novembre 2008, il choisit d'ailleurs la dénomination de son parti en conséquence : Libéral démocrate (LiDé)³⁶. La nouvelle formation est dirigée par Rudy Aernoudt en personne, tandis que les chefs d'entreprise Éric Bruckmann et Jacques Litwak en sont les co-fondateurs. Durant sa courte existence, LiDé n'a pas le temps de se doter de véritables structures.

Les principaux axes du programme institutionnel de LiDé sont la suppression des provinces et des communautés, ainsi que la création d'une circonscription électorale fédérale. En matière socio-économique, le parti préconise la limitation des allocations de chômage dans le temps, la suppression du stage d'attente pour les jeunes demandeurs d'emploi, la lutte contre le travail au noir, l'instauration d'une taxe unique de 25 % à partir de 12 500 euros de revenus bruts par personne, l'abolition des subventions publiques aux entreprises et du paiement des allocations de chômage par les syndicats. Il plaide en faveur d'une fusion des réseaux d'enseignement, d'une réduction drastique

³⁵ *Le Soir*, 20 et 24 octobre 2008.

³⁶ Sur LiDé, cf. P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. III. 2004-2011 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2110-2111, 2011, p. 51-57 ; P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les "petits partis" ? (3) », *op. cit.*, p. 82-86 ; L. TAVIET, « LiDé, le Parti Libéral Démocrate », in P. WYNANTS, S. BAELE, M. PARET (dir.), *Petits partis en Belgique francophone. Un paysage morcelé*, *op. cit.*, p. 48-55. On peut également consulter les sites Internet www.liberaldemocrate.be et www.aernoudt.com.

des effectifs des cabinets ministériels et d'un remplacement des fonctionnaires à raison d'un tiers des départs à la retraite. Bref, selon le journaliste Paul Piret, LiDé s'inscrit « aux lisières incertaines qui séparent un libéralisme pur et dur d'un populisme assumé »³⁷. Le parti annonce le dépôt de listes dans les circonscriptions où il espère pouvoir décrocher des sièges : Bruxelles, Charleroi, Liège, Mons et Namur.

Certains mandataires du MR, tels Serge Kubla, Didier Reynders et Alain Destexhe, espèrent pouvoir faire basculer LiDé dans le giron de leur formation. D'autres libéraux, emmenés par Louis et Charles Michel, et le MCC sont hostiles à ce genre d'opération en raison des « simplismes » prêtés à Rudy Aernoudt, notamment en matière d'allocations de chômage. Le FDF ne veut pas non plus en entendre parler : il récuse toute collaboration avec des éléments jugés droitiers, soutenant de surcroît des positions institutionnelles opposées aux siennes. Le 20 février 2009, l'intergroupe parlementaire du MR est invité à se prononcer sur l'intégration de LiDé au Mouvement réformateur. Sur les 53 participants à la réunion, 42 opinent positivement, 5 s'opposent et 6 s'abstiennent. Tous les représentants du MCC émettent un vote négatif. Les mandataires du FDF se rangent soit dans le camp des opposants, soit dans celui des abstentionnistes. Il apparaît bientôt que R. Aernoudt ne respecte pas une des conditions mises à son ralliement : une adhésion individuelle au MR, au sein duquel il s'engagerait à ne pas constituer une tendance. Le FDF, puis le MCC, menacent de quitter le camp réformateur. Le président du MR, D. Reynders, n'a d'autre alternative que de faire volte-face : il rompt les ponts avec LiDé, qui se présente seul aux élections régionales du 7 juin 2009.

Assez rapidement, toutefois, la nouvelle formation connaît des dissensions internes. Éric Bruckmann reproche ainsi à Rudy Aernoudt d'instrumentaliser LiDé pour assurer son avenir personnel, mais aussi de « succomber à des réflexes partitocratiques et vaniteux »³⁸. Il exige la démission du président et l'élection d'un successeur. De son côté, le coordinateur du parti pour Bruxelles, Laurent Nys, annonce son retrait : un compagnonnage avec Pascal de Roubaix, ancien député UDRT réputé proche de l'extrême droite, lui est insupportable. Le 8 mars 2009, R. Aernoudt quitte à son tour le navire en dénonçant, lui aussi, une infiltration de l'extrême droite.

Dépourvus de leaders, les Libéraux démocrates ne déposent des listes que dans 6 circonscriptions pour l'élection au Parlement wallon. Le 7 juin 2009, ils recueillent à peine 4 763 voix, soit 0,24 % des suffrages valablement exprimés, et n'obtiennent aucun siège. C'en est fini de leur parti.

³⁷ *La Libre Belgique*, 21 octobre 2008.

³⁸ *La Libre Belgique*, 7-8 mars 2009.

2.4. PARTI POPULAIRE (PP)

Le 11 juin 2009, l'avocat d'affaires Mischaël Modrikamen³⁹ annonce la création d'un nouveau parti. À l'instar du Partido Popular (PP) de l'Espagnol José María Aznar ou de l'Union pour un mouvement populaire (UMP) française, il s'agirait d'une formation « de droite décomplexée » : « Sous une même ombrelle, elle rassemblerait la droite libérale, la droite conservatrice et les déçus du système, qui votent une fois Front national, une fois Écolo. »⁴⁰

Le Parti populaire-Personenpartij (PP)⁴¹ est fondé le 26 novembre 2009. Il se présente comme une formation politique nationale et bilingue, coprésidée par Mischaël Modrikamen et par Rudy Aernoudt. Son bureau politique réunit, en outre, l'ancien président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, Joël Rubinfeld (vice-président, en charge de la communication), le consultant Grégory Mathieu (porte-parole)⁴², Nathalie Noiret, fonctionnaire à la Communauté française (responsable des jeunes)⁴³, ainsi que le chef d'entreprise Chemsî Cheref-Khan, promoteur d'un islam laïque. D'autres personnes y feront leur entrée par la suite : ainsi, en 2012, l'avocate Yasmine Dehaene, en qualité de secrétaire générale, et l'avocat Philippe Chansay-Wilmotte, en qualité de vice-président. Arborant les couleurs mauve et orange, le PP a pour slogan « Le citoyen d'abord. Justice, solidarité et responsabilité ». Actuellement, il se présente comme « le parti du travail et de ceux qui se lèvent tôt ».

Le programme du PP prévoit la limitation des allocations de chômage dans le temps (sauf en cas d'acceptation d'un travail d'intérêt public), l'abolition des allocations d'attente, la suppression des cotisations de sécurité sociale sur les bas salaires, le recul de l'âge de la retraite et une diminution drastique de la progressivité de l'impôt. En matière de sécurité, le parti se prononce en faveur de la tolérance zéro, ainsi que d'une réorganisation profonde des systèmes judiciaire et carcéral avec, si nécessaire, recours à l'armée pour accomplir certaines tâches. Il préconise un contrôle des flux migratoires, l'adaptation des allochtones aux valeurs du pays d'accueil, la lutte contre le communautarisme, l'interdiction des signes religieux dans les écoles et dans l'exercice des fonctions publiques, l'expulsion des délinquants étrangers multirécidivistes et la reconduite à la frontière des personnes en situation irrégulière. Il prône l'instauration du scrutin majoritaire à deux tours et celle du référendum d'initiative populaire, l'abolition de l'effet dévolutif de la case de tête et celle des suppléances, ainsi que la fin de l'obligation de vote. Il propose l'élection de la moitié des parlementaires dans une circonscription fédérale, la transformation du Brabant⁴⁴ en circonscription administrative

³⁹ Une biographie lui est consacrée : F. MICHIELS, *Modrikamen, recht door zee*, Westmalle, No Monkey Books, 2009.

⁴⁰ *Le Soir*, 12 juin 2009.

⁴¹ À son propos, cf. P. DELWIT, « Le Parti Populaire », in P. DELWIT, J.-B. PILET, É. VAN HAUTE (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 269-273 ; P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les "petits partis" ? (3) », *op. cit.*, p. 86-89 ; M. LARA-GARCIA, « Le Parti populaire », in P. WYNANTS, S. BAELE, M. PARET (dir.), *Petits partis en Belgique francophone. Un paysage morcelé*, *op. cit.*, p. 56-62. Cf. également les sites Internet www.partipopulaire.be et www.modrikamen.com.

⁴² En désaccord avec les orientations données à la campagne électorale du PP en matière d'immigration et de lutte contre l'insécurité, il démissionnera le 19 mai 2010.

⁴³ Exclue du parti le 8 novembre 2010.

⁴⁴ À l'exception de l'arrondissement de Louvain.

trilingue, la suppression des communautés et des provinces, la refédéralisation de certaines compétences⁴⁵ et l'instauration d'une hiérarchie des normes entre les niveaux de pouvoir. Au départ, le confédéralisme est catégoriquement récusé ; quant au populisme, il est alors également repoussé⁴⁶. C'est pourquoi, à l'époque de sa création, le Parti populaire peut être considéré comme « un parti de droite relativement classique »⁴⁷.

Selon ses dires, le PP compte 600 membres en février 2010, 1 100 six mois plus tard, un millier par la suite. Il bénéficie de ralliements en provenance du MR, tel Laurent Louis, président des Jeunes réformateurs de Nivelles. Il est cependant pris au dépourvu par la tenue d'élections fédérales anticipées le 13 juin 2010 : il ne peut déposer des listes que dans le collège français du Sénat, ainsi que dans les circonscriptions de Wallonie et de Bruxelles pour la Chambre des représentants. Il pâtit d'exclusions et de défections, notamment à Bruxelles, et d'une inculpation de M. Modrikamen dans le cadre de la faillite de la société Donaldson, considérée comme frauduleuse par la justice.

Le 13 juin 2010, le PP obtient 5,04 % des voix en Brabant wallon et, respectivement, 3,12 %, 3,08 %, 2,75 % et 2,44 % des suffrages dans les circonscriptions de Namur, de Liège, du Hainaut et du Luxembourg. Dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, il recueille 2,53 % des votes valables. Au Sénat, il draine 4,01 % des suffrages dans le collège français. Il bénéficie de transferts de voix au détriment de tous les partis, mais surtout aux dépens des réformateurs et des écologistes⁴⁸. À la Chambre, par apparemment avec Bruxelles, il décroche un siège dans la circonscription du Brabant wallon, dévolu à L. Louis. De ce fait, il accède au financement public fédéral des partis.

Par la suite, le PP s'affaiblit en raison de dissensions. Le 23 août 2010, R. Aernoudt est destitué de la coprésidence et exclu du parti par les deux tiers du bureau politique, pour « déloyauté » : il aurait tenté de devenir seul maître à bord avec l'aide d'anciens membres de LiDé. L'intéressé conteste cette version des faits. Il met en cause la régularité de la procédure qui lui est appliquée. Il dénonce le ralliement de son rival à un projet séparatiste Wallonie-Bruxelles, avec transformation du PP en formation purement francophone. À la suite de cet épisode, les statuts du parti sont révisés, de sorte que M. Modrikamen en devient l'unique président.

Le 23 novembre 2010, M. Modrikamen annonce un nouveau cap en matière institutionnelle. Selon lui, l'instauration du confédéralisme est inévitable, en raison de l'évolution de l'opinion publique flamande en ce sens. Il y a donc lieu de transférer un maximum de compétences aux régions, de supprimer les communautés et de ne laisser que quelques matières⁴⁹ à l'Autorité fédérale.

Le 27 janvier 2011, le député L. Louis, en conflit avec la direction du PP, est exclu par le bureau politique de cette formation. Il continue à siéger à la Chambre comme

⁴⁵ Commerce extérieur, énergie, agriculture, normes environnementales.

⁴⁶ *Le Soir*, 25 mai 2010.

⁴⁷ V. DE COOREBYTER, « La droite (et la gauche) », *Le Soir*, 5 janvier 2010.

⁴⁸ P. DELWIT, M. GASSNER, J.-B. PILET, É. VAN HAUTE, « Les mouvements de voix dans la région de Bruxelles-Capitale entre l'élection régionale de juin 2009 et le scrutin fédéral du 13 juin 2010 », *Brussels Studies*, n° 41, 27 septembre 2010, www.brusselsstudies.be, p. 5-11 ; P. DELWIT, M. GASSNER, J.-B. PILET, É. VAN HAUTE, « Les transferts de voix en Wallonie lors des élections fédérales du 13 juin 2010 », *Note du CEVIPOL*, n° 1, 2010, www.cevipol.be, p. 3-7.

⁴⁹ Comme la défense, les affaires étrangères, la gestion de la dette et certaines compétences sociales.

indépendant, avant de lancer un mouvement politique dissident. Son éviction fait perdre au Parti populaire sa représentation parlementaire et sa dotation publique annuelle de 430 000 euros.

Lors de son congrès du 5 mars 2011, le PP entérine son virage confédéraliste de l'automne précédent. Il se positionne plus à droite : il se définit comme « conservateur en termes de valeurs, libéral en économie et sécuritaire ». Il a pour leitmotiv la diminution des dépenses publiques, la tolérance zéro, le durcissement des politiques d'immigration et d'asile, ainsi que « la lutte contre l'islamisation de la société »⁵⁰. L'association de fait Parti populaire est dissoute. L'actif et le passif de l'asbl Services logistiques du Parti populaire, dont la gestion est disputée entre les partisans de M. Modrikamen et des dissidents, sont transférés à une Fondation populaire. Une réforme des statuts renforce l'ascendant du président sur le bureau politique, lui-même doté de pouvoirs étendus en matière d'affiliation et d'exclusion de membres.

Le 13 juillet 2011, M. Modrikamen place le PP dans le sillage d'un « mouvement de retour vers les aspirations du peuple » qu'incarneraient Geert Wilders, le leader du Partij voor de Vrijheid (PVV) néerlandais, et Marine Le Pen, la présidente du Front national (FN) français. Dans le paysage politique francophone, sa formation serait « le pendant de la N-VA », soit « un parti de droite décomplexé, populaire et confédéraliste », mais non séparatiste⁵¹. Selon Pascal Delwit (ULB), le PP ne devient pas pour autant un parti d'extrême droite classique, parce qu'il ne tient pas « un propos d'essence nationaliste ». Il s'inscrirait plutôt dans la tradition du poujadisme, tout en présentant des points communs avec le PVV néerlandais : « des positions restrictives en matière d'immigration, une attitude laïque militante envers l'islam et une posture très libérale au plan économique »⁵².

En juillet 2012, M. Modrikamen déclare que le Parti populaire doit être « le partenaire de la N-VA », pour gérer le basculement vers le confédéralisme⁵³. Deux mois plus tard, il définit sa formation comme « un parti de rupture, dans une logique populiste et clairement à droite ». En octobre 2012, tout en évoquant sa « proximité idéologique » avec la N-VA, il n'exclut pas de présenter avec celle-ci une liste commune ou de cartel, en vue des élections régionales bruxelloises de mai 2014⁵⁴.

Lors des scrutins du 14 octobre 2012, le PP appelle les citoyens à voter blanc ou nul à l'échelon provincial, dont il souhaite la suppression. Il dépose des listes dans douze communes. Il réalise ses meilleurs scores à Trooz (11,44 % des voix), à Frameries (7,92 %) et à Verviers (6,03 %), où il décroche chaque fois un siège⁵⁵. Ses performances sont moins favorables à Pont-à-Celles (5,15 %), Huy (4,62 %), Liège (2,17 %), Dinant (2,15 %), Éghezée (1,96 %), Yvoir (1,92 %), Molenbeek-Saint-Jean (1,65 %), Braine-le-Comte (1,37 %) et Bruxelles (0,76 %).

⁵⁰ *Le Soir*, 4 mars 2011.

⁵¹ *L'Écho*, 13 juillet 2011.

⁵² *La Libre Belgique*, 26 avril 2012.

⁵³ *Le Soir*, 28-29 juillet 2012.

⁵⁴ *L'Avenir*, 17 octobre 2012.

⁵⁵ Dans une vidéo diffusée en novembre 2013 sur YouTube, le conseiller communal PP de Frameries, Ruddy Waselynck, s'exhibera « torse nu et en short, dans sa cuisine, occupé à singer un musulman en prière, sur fond de chant arabe » (*La Libre Belgique*, 28 novembre 2013).

Le PP entend réaliser une percée lors des scrutins du 25 mai 2014. Dans ce but, il tente de « gagner la bataille de la com' »⁵⁶, et ce de trois manières. Tout d'abord, il intente une série d'actions judiciaires contre la RTBF, pour contraindre la chaîne publique à lui accorder la présence médiatique à laquelle il estime avoir droit. Il est débouté par la cour d'appel de Bruxelles le 18 juin 2013. Ensuite, le Parti populaire renforce sa présence sur les réseaux sociaux. Il annonce également son intention de lancer des débats télévisés, sur Internet, sous la dénomination de « La télévision du peuple ». Enfin, à partir du 26 mars 2013, il diffuse un journal en ligne gratuit. Le titre de ce « quotidien belge de combat pour nos valeurs », *Le Peuple*, fait l'objet d'une longue bataille judiciaire – victorieuse, cette fois – avec des anciens membres du personnel et anciens lecteurs du quotidien socialiste éponyme, disparu en 1998.

En prévision des élections du 25 mai 2014, Mischaël Modrikamen doit gérer les effets de nouvelles dissidences. Le parti se sépare ainsi de Philippe Chamsay-Wilmotte, son vice-président et représentant de la province de Liège qui, avec le conseiller communal de Trooz Jean-Pierre Larose, crée une nouvelle formation politique : Valeurs libérales citoyennes (VLC). Il enregistre aussi le départ de Robert Wauthy, responsable du parti pour la province de Namur. Selon Jean Faniel (CRISP), « M. Modrikamen flirte désormais avec l'extrême droite, ce que le PP ne faisait pas au début »⁵⁷. Au nom de la liberté d'expression, l'avocat bruxellois prend la défense de Luc Trullemans, météorologue de RTL-TVI, licencié par cette chaîne pour avoir tenu des propos jugés racistes sur sa page Facebook. En novembre 2013, ce dernier s'affiliera au Parti populaire, dont il intégrera la direction et dont il devrait conduire la liste pour le Parlement européen en mai 2014.

En août 2013, la composition du bureau politique du PP se présente comme suit : Mischaël Modrikamen exerce la présidence ; il est secondé par Yasmine Dehaene, secrétaire de la « Fondation populaire » et responsable régionale de Bruxelles-Capitale, Michel Mary, responsable du Hainaut, Alain Capiaux, responsable de Namur-Luxembourg, Willem Toutenhoofd, trésorier de la « Fondation populaire » et responsable du Brabant wallon, et Bruno Berrendorf, conseiller communal à Verviers et responsable de la province de Liège.

Au cours du même mois, M. Modrikamen confirme le positionnement de sa formation. Celle-ci aurait pour modèles européens l'Union démocratique du centre (UDC) suisse et l'United Kingdom Independence Party (UKIP) britannique, même si le président du PP affirme qu'il « aime bien » M. Le Pen et qu'il voit dans la N-VA « un exemple ». Les thématiques de prédilection, pour les mois à venir, devraient être le « stop à l'immigration », la lutte contre l'insécurité, la réduction des dépenses publiques et des impôts prélevés sur le travail, ainsi que le libre choix de l'école par les familles, en opposition au décret « inscriptions » en vigueur en Communauté française⁵⁸. Les « 100 propositions pour redresser la Wallonie et Bruxelles »⁵⁹ adoptées en congrès, le 23 novembre 2013, sont, estime *Le Soir*, « radicalement populistes et droitières » : elles situeraient le PP « à droite de la droite de la droite, son positionnement originel ». De son côté, M. Modrikamen estime que son parti pourrait « faire l'appoint dans

⁵⁶ *Le Soir*, 17 janvier 2013.

⁵⁷ *La Libre Belgique*, 30 juillet 2013.

⁵⁸ *La Libre Belgique*, 13 août 2013.

⁵⁹ « 100 propositions pour redresser la Wallonie et Bruxelles », www.partipopulaire.be.

un exécutif de droite », composé aussi de la N-VA, du CD&V, de l'Open VLD, du MR et du CDH ⁶⁰.

Le PP, qui revendique 400 adhérents et 1 300 sympathisants en novembre 2013, s'est-il affaibli, en raison des scissions qu'il a connues, ou parviendra-t-il à surmonter ce handicap, grâce à la médiatisation de son chef de file ? La réponse à cette interrogation constitue un des enjeux des scrutins du 25 mai 2014.

2.5. LA DROITE

La Droite doit une grande partie de sa visibilité médiatique à l'activisme de son porte-parole, Aldo-Michel Mungo ⁶¹. Ce dernier adhère au libéralisme dès 1974. Il milite au sein de différentes organisations du Mouvement européen, dans l'entourage de Jean Rey, aux côtés de Daniel Ducarme ou comme représentant en Belgique de l'archiduc Otto de Habsbourg, président de l'Union paneuropéenne. Militant laïque, il s'inquiète de la montée d'un islamisme radical qui, selon lui, préparerait une transformation de la société « en introduisant subrepticement des éléments de la *charia* » ⁶². Dans cet esprit, il coordonne un réseau international d'information qui lutte contre l'« intégrisme musulman », dénommé Les Résistants (2006-2012) ⁶³, ainsi que le réseau français Riposte laïque (2008-2012). Avec le polémiste Claude Demelenne, il est le cofondateur du collectif belge Vigilance citoyenne (2009).

A.-M. Mungo adhère au Parti populaire dès sa création. Il devient membre du bureau politique de cette formation, dont il est aussi le coordinateur pour la région de Bruxelles-Capitale. Le 8 mars 2010, il adresse une lettre ouverte très critique à Richard Miller, président de l'intergroupe parlementaire du Mouvement réformateur, où on lit : « Votre parti est devenu à votre image : un mouvement racoleur (...), plus intéressé par les maroquins ministériels que par la défense de notre civilisation. Vous êtes dangereux pour la démocratie. » ⁶⁴

Le 28 avril 2010, A.-M. Mungo est révoqué du bureau politique du PP qui, selon lui, serait devenu « un parti immature et irresponsable », voire « un bateau ivre ». À l'appui de ses affirmations, l'intéressé cite trois faits. Tout d'abord, il invoque un « communiqué surréaliste » de R. Aernoudt appelant à voter non seulement en faveur du PP, mais aussi d'Écolo et de Groen!, au motif que ces deux dernières formations seraient favorables à la création d'une circonscription électorale fédérale. Ensuite, il épingle une déclaration de Mischaël Modrikamen comportant un hommage à « la clarté et la cohérence » d'Alexander De Croo, président de l'Open VLD, dont « l'intransigeance a provoqué une grave crise politique ». Enfin, il dénonce « une tentative de débauchage, peu digne »,

⁶⁰ *Le Soir*, 10-11 novembre 2013.

⁶¹ Cf. le site Internet de l'intéressé, qui contient une biographie et de nombreux textes : www.aldomichelmungo.be.

⁶² « Interview d'Aldo-Michel Mungo, militant laïque belge », www.ripostelaique.com, 16 mars 2009.

⁶³ Sur ce réseau, cf. *Le Vif-L'Express*, 19 avril 2010.

⁶⁴ « Vous êtes dangereux pour la démocratie, Richard Miller », www.ripostelaique.com, 8 mars 2010.

du bourgmestre MR de Crisnée⁶⁵. Il est exclu du parti le 30 avril 2010. Des différends judiciaires l'opposent à M. Modrikamen.

Le 2 juin 2010, le Parti populaire enregistre de nouveaux départs, dont ceux de personnes que l'on retrouvera, plus tard, à La Droite. Il s'agit de trois membres du bureau d'arrondissement bruxellois : Michaël Willemaers, membre de la commission Enseignement, Guy De Keyser, membre de la commission Économie, et Fabien Cohen, membre de la commission Enseignement et responsable de la communication vidéo du PP. Jean-Philippe Desmet, délégué de la régionale du Brabant wallon, responsable du web et du groupe Facebook du PP, suit leur exemple. Les protagonistes dénoncent les agissements du duo Modrikamen-Aernoudt, qui aurait décidé de « faire le vide autour de lui »⁶⁶. Selon M. Modrikamen, les intéressés, manipulés par A.-M. Mungo, ne représenteraient qu'une « fraction infinitésimale » du PP et se comporteraient comme « des corbeaux », en abreuvant la presse de « courriels insultants »⁶⁷.

Le 25 juin 2010, des journaux annoncent la création d'un nouveau mouvement politique : La Droite. Selon ses propres affirmations, cette organisation serait à la fois « progressiste » et « gaullienne dans son approche sociale et sa démarche volontariste ». Ses promoteurs démentent « être issus d'une dissidence du Parti populaire » : « même si deux des vingt-et-un fondateurs sont d'anciens membres du Parti populaire », la grande majorité des autres serait constituée d'anciens adhérents du MR, du CDH et de quelques membres actifs du PP. Dès lors, la thèse selon laquelle on aurait affaire à une dissidence du PP relèverait « d'un raccourci intellectuel, auquel devrait être apporté le plus formel des démentis »⁶⁸.

Aldo-Michel Mungo continue son combat politique contre ceux « qui voudraient imposer dans nos pays les lois tribales des bédouins du VII^e siècle »⁶⁹. À la veille des élections provinciales et communales du 14 octobre 2012, en qualité de libéral, il adresse une lettre ouverte au président du MR, Charles Michel : il y dénonce « la position équivoque » de ce parti sur une éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne, ainsi que la présence, sur ses listes électorales, de candidats négationnistes turcs, liés à l'extrême droite de leur pays d'origine⁷⁰. De son côté, Robert Wauthy, membre du bureau du Parti populaire, également responsable pour la province de Namur, met en lumière une série de dysfonctionnements au sein de sa formation : mise à l'écart des membres par la direction, absence de démocratie interne, rupture de l'équilibre entre les propositions figurant au programme, etc.⁷¹ Il rejoint à son tour la mouvance de La Droite.

Le 2 décembre 2012, après une réflexion menée dans des tables rondes et des groupes de travail, le mouvement La Droite décide de se transformer en parti politique. Son

⁶⁵ « Aldo-Michel Mungo quitte “le bateau ivre du Parti populaire belge” », www.lessakele.com, 29 avril 2010.

⁶⁶ « Communiqué de M. Willemaers : “Exit le Parti populaire !!!” », www.bruxelles-francophone.be, 2 juin 2010.

⁶⁷ *La Libre Belgique*, 3 juin 2010.

⁶⁸ *Ibidem*.

⁶⁹ « Discours prononcé aux Assises de l'Islamisation », www.aldomichelmungo.be, 18 décembre 2010.

⁷⁰ « Lettre ouverte à Charles Michel sur la présence de négationnistes sur les listes électorales du MR », www.aldomichelmungo.be, 3 octobre 2012.

⁷¹ « Après Laurent Louis, Robert Wauthy lance un appel à la rénovation du PP », www.forum.politics.be, 31 janvier 2011.

logo représente une main d'électeur, tenant un crayon, qui surmonte la mention du nom du parti en bleu et en capitales. Devant le conseil général de la nouvelle formation⁷², A.-M. Mungo, porte-parole, en précise le positionnement⁷³. La Droite s'oppose au « monopole politique et idéologique de la gauche » et au « discours politiquement correct, ce nouveau stalinisme ». Elle se démarque à la fois du MR, qui se contenterait d'être « la droite de la gauche », et des formations populistes, confinées dans « la gesticulation protestataire ». Par une « thérapie de choc », à savoir par « une réforme complète de l'État-providence », elle se donne pour objectif de lutter contre une série de maux accablant la société : poids de la fiscalité, absence de maîtrise de l'immigration, insécurité, clientélisme, assistanat, profusion de subsides, de réglementations et d'organes inutiles, etc.

Au plan institutionnel, La Droite propose la suppression des communautés et des provinces (dont les compétences seraient reprises par les régions), l'élection des sénateurs dans une circonscription nationale et l'introduction du référendum d'initiative populaire. Elle entend diminuer le nombre de ministres et de parlementaires, baisser les traitements de tous les mandataires publics, supprimer les subsides aux firmes et à l'emploi, privatiser les entreprises publiques concurrentes du secteur privé. Se prononçant en faveur de la méritocratie, La Droite préconise des mesures économiques, sociales et financières assez radicales : restriction de l'accès aux « guichets de l'assistanat », abrogation des droits de succession et de donation, diminution des impôts (mais avec taxation du chiffre d'affaires des multinationales), restitution des cotisations de sécurité sociale aux salariés et suppression progressive des cotisations patronales, financement de la sécurité sociale par la fiscalité directe et indirecte, instauration d'un statut social et d'une pension minimum pour tous, remise à niveau ou reconversion obligatoire des chômeurs, prestation de travaux d'intérêt public par les allocataires sociaux, réservation des aides aux personnes résidant légalement en Belgique depuis au moins deux ans. En termes de sécurité et d'immigration, La Droite plaide en faveur d'une réorganisation de la police, d'une sanction de tous les délits, d'une modernisation de la justice, d'une révision du code de la nationalité dans un sens restrictif et d'un « stop migratoire ». Elle demande aussi l'exécution effective des condamnations, la fin de la régularisation des sans-papiers et l'expulsion des délinquants étrangers. Elle se déclare favorable à la fin du financement public des cultes, à l'inscription de la neutralité de l'État dans la Constitution, au refus de tout « accommodement raisonnable »⁷⁴ et à l'interdiction des signes religieux, tant pour les enseignants et les fonctionnaires que pour les mandataires publics. Afin d'étoffer son programme, d'assurer la formation de ses cadres et futurs mandataires, elle se dote d'un centre d'études que le lieutenant-colonel e.r. Pierre Henrot, concepteur du projet Belgian First Aid and Support Team (B-FAST), est chargé de mettre sur pied.

La Droite annonce son intention de déposer des listes complètes dans toutes les circonscriptions, pour les élections européennes, fédérales, régionales et communautaires

⁷² Cf. le site Internet de ce parti : www.ladroite.be.

⁷³ « Nous, La Droite. Discours prononcé le 25 novembre 2012 lors du conseil général de La Droite », www.aldomichelmungo.be.

⁷⁴ Les « accommodements raisonnables » sont des assouplissements apportés à des normes juridiques afin d'empêcher les discriminations que pourraient créer ces normes et que subirait une minorité (culturelle, ethnique, religieuse, etc.), et ce dans le but de promouvoir l'égalité entre les citoyens.

du 25 mai 2014. Dans cette perspective, elle se dote de structures provisoires. Elle est conduite par un comité exécutif de cinq membres : Aldo-Michel Mungo, porte-parole national, Michaël Willemaers, attaché de presse, Robert Wauthy, président de la commission électorale, Marc Toussaint et Alain Marcocchio, ancien coordinateur du PP dans l'arrondissement de Charleroi. Elle devrait élire une direction définitive lors d'un congrès, à tenir au début de l'année 2014. Elle bénéficierait du ralliement de plus d'une centaine d'autres anciens affiliés du Parti populaire⁷⁵, dont Pascal Debière, ancien trésorier national, ancien membre du bureau politique et ancien coordinateur général de la régionale bruxelloise du PP. À l'automne 2013, La Droite dit « avoir passé le cap des 800 membres »⁷⁶. Elle adopte son programme lors d'une convention électorale tenue le 9 novembre 2013, en présence de 127 sympathisants. À cette occasion, elle annonce « la rentrée politique de Rudy Aernoudt »⁷⁷. Toutefois, ce dernier, redoutant une manipulation, refuse finalement de participer à la manifestation⁷⁸.

Pour éviter un éparpillement des forces politiques situées à la droite du MR, A.-M. Mungo propose à celles-ci de conclure une alliance sous son égide : il en appelle ainsi au ralliement du Parti libertarien, de petites formations dites « anti-charia », des anciens de LiDé et même du Parti populaire, à l'exclusion du seul Laurent Louis. Le Parti libertarien repousse cette invitation, tandis que les relations avec le Parti populaire demeurent très tendues⁷⁹. En novembre 2013, La Droite est créditée de 3,3 % des intentions de vote dans le sondage réalisé par Dedicated Research pour la RTBF et *La Libre Belgique*. Comme elle prône la rigueur dans la gestion, elle pourrait cependant voir son développement entravé par les ennuis judiciaires de son porte-parole : ce dernier est condamné à la fin mai 2013 à quatorze mois de prison avec sursis pour avoir organisé frauduleusement son insolvabilité après une faillite, puis cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour faux en écriture et escroquerie, en octobre 2013. L'intéressé estime être la victime d'articles malveillants dans la presse, « en raison de ses engagements politiques connus »⁸⁰.

En décembre 2013, le conseil national dont se dote La Droite compte seize membres : outre A.-M. Mungo, qui sera élu à la présidence au début de mars 2014, M. Willemaers, R. Wauthy et A. Marcocchio, déjà cités, il s'agit de Heidi Lecocq, Anaïs Mungo, Daniel Marchi, Marisol Murillo Fernandez, Davy Devesse, Sonia van Belle, Vincent Mahy, Marcelle Thirion, Claude Driessens, Léon Hupez, Jacques Legrand et Georges Marneffe.

⁷⁵ « Le rassemblement des droites belges est en cours », www.ladroite.be, 10 mars 2013.

⁷⁶ « La Droite regrette la volte-face inattendue de Rudy Aernoudt », www.ladroite.be, 7 novembre 2013.

⁷⁷ *La Libre Belgique*, 4 novembre 2013.

⁷⁸ *L'Avenir*, 7 novembre 2013.

⁷⁹ En septembre 2013, l'avocat d'Aldo-Michel Mungo demande le renvoi devant le tribunal correctionnel de Mischaël Modrikamen et de Didier De Ketelaere, ancien membre du bureau politique et ancien conseiller juridique du PP, pour calomnie et diffamation.

⁸⁰ *La Libre Belgique*, 30 mai 2013.

2.6. DEBOUT LES BELGES !

Laurent Louis⁸¹ est membre du Parti réformateur libéral (PRL), puis du Mouvement réformateur (MR), de 1988 à 2010. En 2009, il préside la section nivelloise des Jeunes MR. En février 2010, il quitte cette formation politique pour adhérer au Parti populaire, fondé trois mois plus tôt. Une courte expérience d'attaché parlementaire aux côtés de Florence Reuter, députée MR au Parlement wallon, lui vaut de siéger au bureau politique du PP, puis d'être désigné par ce parti comme tête de liste, pour la Chambre des représentants, dans la circonscription de Nivelles. Le 13 juin 2010, L. Louis obtient 1 345 voix de préférence. Il est élu député grâce au mécanisme de l'apparementement entre les circonscriptions de Nivelles et de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Il se signale d'emblée par un usage intensif des réseaux sociaux, au travers desquels il diffuse des déclarations polémiques.

Ainsi, en août 2010, il publie sur Facebook un message dans lequel il accuse les Roms de voler et de trafiquer pour subsister. Il est désavoué par R. Aernoudt, coprésident du PP, mais il demeure soutenu par M. Modrikamen, président du parti. Comme il persistera dans la même veine, il fera l'objet d'une plainte déposée par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, le 9 novembre 2011, pour prises de position susceptibles de constituer, dans leur ensemble, une incitation à la haine à l'égard de plusieurs communautés du pays.

En janvier 2011, de vives tensions opposent le député du PP à M. Modrikamen et à son entourage. Les seconds reprochent au premier son instabilité, ses prises de position « peu réfléchies et non concertées »⁸² sur les réseaux sociaux, ainsi qu'un harcèlement à l'égard d'une ancienne collaboratrice. L. Louis dément ces accusations. Il stigmatise le manque de démocratie interne au sein du PP, ainsi qu'une opacité dans la gestion de ses ressources financières. Il dénonce également les dérives populistes et racistes qu'imposerait M. Modrikamen. Le 28 janvier 2011, il est exclu par le bureau politique.

Le 8 février 2011, avec quelques amis, L. Louis crée le Mouvement libéral démocrate (MLD)⁸³, dont il assure la présidence. Il déclare vouloir promouvoir des thèses libérales, mais avec des préoccupations sociales, en refusant toute forme de populisme et de racisme. Contrairement au PP, le MLD n'opte pas en faveur du confédéralisme, mais entend défendre l'unité du pays par la simplification des institutions. Ses priorités sont la réduction de la fiscalité, la suppression des aides à l'emploi, la limitation des allocations de chômage dans le temps, l'intégration des personnes d'origine étrangère par l'organisation de cours de citoyenneté, le contrôle plus strict des conditions d'octroi de l'asile et de la nationalité belge, le renforcement de la sécurité et une sévérité accrue de la part de l'appareil judiciaire. Bref, « il s'agit d'offrir au Parlement une alternative de droite »⁸⁴. Le comité directeur du MLD comprendrait, outre le président, une dizaine d'anciens membres du PP. Le logo choisi mêle le bleu et le rouge. Par la suite, le blanc y sera associé.

⁸¹ Cf. son site Internet de l'intéressé : www.laurent-louis.be, puis www.laurentlouis.eu. Cf. aussi la page qui lui est consacrée sur www.referencences.be/carriere.

⁸² « Le Parti Populaire s'excuse de cette "erreur de casting" », www.7sur7.be, 28 janvier 2011.

⁸³ Cf. le site Internet de ce parti : www.mld.be.

⁸⁴ *La Dernière Heure*, 8 février 2011.

Le 20 janvier 2012, le MLD se mue en Mouvement pour la liberté et la démocratie (même sigle). Il marque quelque distance à l'égard du libéralisme classique : « Être libéral aujourd'hui, c'est, pour le grand public, défendre uniquement les riches et les grosses sociétés, au détriment des classes moyennes, voire défavorisées, et des PME. » Bien qu'il s'en défende, le MLD adopte aussi une tonalité assez populiste, en se posant en défenseur d'une démocratie « qui n'existe plus vraiment dans une Belgique gouvernée par une caste politique ». Il se définit comme un parti de la droite démocratique, « indépendant, populaire, citoyen et anti-*establishment* ». Son principal objectif est de « rendre le pouvoir au peuple », qui l'aurait perdu au profit d'une « particratie irresponsable et égoïste », afin de « mener une politique de bon sens »⁸⁵. Le MLD communique, cette fois, la composition de son bureau politique. Y siègent Laurent Louis, président, Alessandra d'Angelo, vice-présidente, Patrick Otwinowski, ancien délégué hainuyer et ancien responsable web du PP, Coralie Fontaine, qui fut 2^e candidate effective du PP pour la Chambre en Hainaut en 2010, Yves Bran et Isabelle Hoppe, présidente des Jeunes MLD et attachée parlementaire de L. Louis.

L. Louis est un député isolé qui, par ses déclarations et ses publications, crée périodiquement des remous. Il appelle ainsi les employeurs belges à interdire à leur personnel de faire le ramadan. Il diffuse des messages ou des documents sur les prétendues « vie dissolue » ou « pédophilie » de hauts responsables. À propos de l'affaire Dutroux, il ressort la thèse des réseaux pédophiles constitués au sommet de l'État. Le 19 avril 2012, lors d'une conférence de presse, il exhibe des photos du rapport d'autopsie de Julie Lejeune et Mélissa Russo, pour remettre en question la vérité judiciaire sur les circonstances de la mort des fillettes. Il annonce que ces clichés seront consultables en ses bureaux. Sur son blog, il publie le rapport d'autopsie en question. Quelques heures plus tard, lorsqu'il monte à la tribune de la Chambre, la plupart des députés quittent la séance en guise de protestation. Peu après, le Parquet ouvre une instruction judiciaire à charge de L. Louis pour recel de pièces d'un dossier judiciaire, calomnie à l'égard d'un journaliste et outrage à l'égard du Premier ministre. Le domicile et les bureaux de l'intéressé sont perquisitionnés en présence du président de la Chambre. Une inculpation s'ensuit, le 7 juin 2012, pour les chefs d'accusation précités.

L. Louis demande à la Chambre de suspendre les poursuites à son encontre, en application de l'article 59 de la Constitution. En séance publique, il arbore un maillot portant la mention « Libérez le MLD ». Il prétend être « un prisonnier politique », dans un pays soumis à « une dictature de partis, de fils à papa et d'obédiences »⁸⁶. Le 17 juillet 2012, il poste sur YouTube une vidéo dans laquelle il se met en scène comme la victime d'un kidnapping organisé par le PS, le MR, le CDH et Écolo, finalement libérée par le peuple. Le 14 novembre 2013, à la demande du Parquet général de Bruxelles, la Commission des poursuites de la Chambre n'en décidera pas moins de lancer la procédure de levée de l'immunité parlementaire du député nivellois, qui sera renvoyé en correctionnelle par décision de la chambre du conseil du 21 janvier 2014. Pour leur part, tous les autres membres du bureau politique du MLD ont démissionné

⁸⁵ « Le MLD devient le Mouvement pour la Liberté et la Démocratie », www.politics.be, 20 janvier 2012 ;

⁸⁶ « MLD. Programme 2012. Les clés de Votre Liberté », www.mld.be.

⁸⁶ *La Libre Belgique*, 27 avril 2012.

en l'espace de trois jours, après l'incident du 19 avril. Le parti, qui aurait compté une cinquantaine d'adhérents⁸⁷, est devenu l'affaire d'un seul homme et de son épouse.

Lors des élections du 14 octobre 2012, le MLD se présente dans les provinces de Brabant wallon et de Liège, avec des listes incomplètes. Il y recueille respectivement 845 et 310 suffrages, soit 0,37 % et 0,05 % des votes valablement émis. Dans le district de Nivelles, L. Louis obtient 204 voix de préférence. À l'échelon communal, à Nivelles, le MLD ne fait guère mieux : 319 suffrages (dont 133 voix de préférence accordées à L. Louis), soit 1,85 % du total des votes valables.

Le 11 janvier 2013, le député brabançon annonce la dissolution du MLD. Il réclame la suppression de tous les autres partis : ceux-ci auraient pris, dit-il, la démocratie en otage, pour organiser « la mauvaise gouvernance, la corruption et le copinage » à tous les niveaux⁸⁸.

Par la suite, Laurent Louis ne cesse de pourfendre la « partitcratie ». Il multiplie les propositions radicales : tirage au sort d'un Parlement de 350 citoyens, organisation d'un référendum sur le maintien de la monarchie ou l'établissement d'une république, suppression totale des entités fédérées, extension des facilités à toutes les communes du pays, retrait de la « pompe à fric » que constituerait l'Union européenne, mais aussi des vecteurs de la « domination américano-sioniste » que seraient l'ONU et l'OTAN, etc.⁸⁹

Le 15 avril 2013, sur YouTube, L. Louis annonce sa collaboration avec le parti Islam, en prévision des élections fédérales du 25 mai 2014. Il tente de justifier ce rapprochement par la nécessité de « restaurer l'éthique, la bonne gouvernance, l'éducation, l'équité dans la justice et la promotion de projets sociaux ». Il déclare vouloir combattre l'islamophobie, jeter des ponts entre les communautés et contribuer à l'intégration des populations d'origine étrangère, assurant que jamais il ne s'allierait avec « des gens qui veulent lapider les femmes et couper les mains des voleurs »⁹⁰. L'antisionisme est devenu son cheval de bataille. Le 2 juin 2013, L. Louis participe, en portant une échappe tricolore belge, à une manifestation organisée par le Comité contre l'ingérence en Syrie : il piétine le drapeau israélien et arbore un portrait du président syrien Bachar el-Assad, devant un fanion du mouvement politique chiite libanais Hezbollah. Sur sa page Facebook, il rend hommage à « l'humoriste » français Dieudonné, accusé d'antisémitisme, et ne cesse de dénoncer le sionisme.

En septembre 2013, L. Louis signale qu'il occupera la tête de la liste Islam à Bruxelles, pour les élections du 25 mai 2014 à la Chambre, et qu'il exercera la fonction de porte-parole de cette formation politique. Le mois suivant, il tente de s'imposer comme président du même parti, dont il est finalement écarté, le 27 octobre 2013. Il se dit alors victime d'une « manipulation du système », désireux de l'empêcher de poursuivre son combat. Peu après, il fonde un mouvement « apolitique, citoyen, multiculturel et multiconfessionnel », visant à la réconciliation et à l'unité nationale, qu'il intitule *Debout les Belges !*. Il préconise notamment le retour à un État unitaire, comportant

⁸⁷ *La Libre Belgique*, 26 avril 2012.

⁸⁸ *La Libre Belgique*, 12-13 janvier 2013.

⁸⁹ « Mes priorités », www.laurentlouis.eu.

⁹⁰ « Le député Laurent Louis et le parti Islam : les raisons de la collaboration », vidéo postée sur YouTube.

neuf provinces, ce qui implique « la suppression des communautés et des régions »⁹¹. Selon certaines sources, il puiserait son inspiration dans la mouvance du polémiste franco-suisse Alain Soral, connu pour ses positions antisémites⁹².

2.7. VALEURS LIBÉRALES CITOYENNES (VLC)

Avocat au barreau de Bruxelles et spécialiste en droit international public, Philippe Chansay-Wilmotte a eu parfois pour clients des autorités de pays arabes. Dans le cadre de ces activités, il a découvert, dit-il, l'existence d'un projet d'islamisation des sociétés occidentales⁹³. Devenu vice-président du Parti populaire, au bureau politique duquel il représente la province de Liège, il fait de cette question l'essentiel de son combat politique. Alors que M. Modrikamen dit respecter la religion musulmane comme affaire privée, mais combattre l'islamisme politique, P. Chansay-Wilmotte va plus loin, en déclarant : « Pour moi, l'islam, c'est pour les Arabes ce que fut le nazisme pour les Allemands. »⁹⁴ Il fait l'objet d'une plainte du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) pour incitation à la haine, à la violence et à la discrimination, mais il ne se sépare pas de son parti.

La rupture intervient plus tard et pour une autre raison. Le 12 février 2013, un communiqué du PP annonce que, la veille, P. Chansay-Wilmotte a renoncé à ses fonctions au sein du parti et démissionné comme adhérent. M. Modrikamen précise cependant qu'il s'agit là d'un « divorce à l'amiable », en ajoutant : « Si Philippe Chansay-Wilmotte décidait de créer son propre parti, on pourrait d'ailleurs envisager de faire un cartel ensemble, sur Liège par exemple. Nous nous quittons en bons termes. »⁹⁵ Le démissionnaire confirme ces dires, en indiquant le motif de son départ : il pense que ce sont les membres, et non la direction, qui doivent déterminer les orientations d'une formation politique. Il déclare : « Mischaël Modrikamen estime judicieux de persister en ce qu'il faisait, tandis que Philippe Chansay-Wilmotte et tous ceux qui se sont ralliés à lui considèrent que les membres doivent être à la base de toute action et en décider eux-mêmes (...), mais l'orientation politique ne diverge pas fondamentalement. » P. Chansay-Wilmotte annonce la création d'un nouveau parti, avec le soutien de Jean-Pierre Larose, conseiller communal de Trooz, élu sur une liste PP, mais siégeant comme indépendant. Cette organisation réunirait « des sections des provinces de Liège et de Namur, représentant 44 % du PP », des membres d'autres sections, d'anciens dissidents et deux associations de citoyens⁹⁶.

Présidée par son fondateur, la nouvelle formation devrait être « un parti de valeurs libérales et citoyennes », positionné à la droite du MR⁹⁷. Elle aurait ses principaux

⁹¹ « Laurent Louis annonce la création d'un mouvement citoyen de réconciliation et d'unité nationale », www.mld.be, 1^{er} novembre 2013 ; *Le Soir*, 14 novembre 2013 ; « Qui sommes-nous ? », www.deboutlesbelges.be.

⁹² « Laurent Louis, "le député qui n'existait pas" », www.rtl.be, 1^{er} novembre 2013.

⁹³ « Durban II : Lettre d'un cabinet belge d'avocats aux parlementaires et députés européens francophones », www.euboco.eu, 10 mars 2009.

⁹⁴ *Le Soir*, 26 août 2011.

⁹⁵ *La Libre Belgique*, 12 février 2013.

⁹⁶ « Le communiqué de Philippe Chansay-Wilmotte », www.trooz.blogspot.com, 13 février 2013.

⁹⁷ *La Meuse*, 12 avril 2013.

points d’ancrage à Liège, Huy, Waremme et Bruxelles. Considérant que « les autres partis sont dans le politiquement correct » et qu’il faut sortir d’un système « qui subsidie plus qu’il ne favorise le travail », elle prend pour nom Valeurs libérales citoyennes (VLC)⁹⁸. Dans son logo, ce sigle se décline avec les lettres V et C en orange et la lettre L en bleu.

Au cours des premiers mois de son existence, le VLC, dont le porte-parole est Didier De Ketelaere, ancien membre du bureau politique du PP⁹⁹, prend surtout Joëlle Milquet (CDH), vice-Première ministre et ministre de l’Intérieur, pour cible : il la qualifie de « multiculturaliste » et d’« islamo-complaisante au verbiage chaotique ». Surtout, il l’accuse de crime de haute trahison contre la sécurité de l’État, parce qu’elle permettrait à des ennemis – des djihadistes partis de Belgique pour combattre en Syrie – l’entrée sur le territoire du royaume. Il exige la démission ou la révocation de l’intéressée, ainsi que l’ouverture immédiate de poursuites pénales à son encontre¹⁰⁰.

Lors de l’affaire Trullemans (cf. *supra*), le VLC voit dans l’attitude des autres partis, « englués dans le politiquement correct (...), une dérive liberticide », menant à l’instauration de la censure et révélant « un état d’esprit très significatif d’ouverture à la *charia* »¹⁰¹. En octobre 2013, la nouvelle formation précise son programme : diminution des impôts de 30 %, instauration d’un « bouclier social » pour « préserver les Belges de toute discrimination », réforme de la justice dans un sens sécuritaire, rapatriement forcé des « immigrés inciviques », refus catégorique de « l’islamisation du territoire », opposition au décret « inscriptions » et au « nivellement par le bas » dans l’enseignement, rejet de l’abattage *halal* au nom du bien-être animal¹⁰². Selon Manuel Abramowicz (RésistanceS), la formation Valeurs libérales citoyennes est proche de l’Union démocratique du centre (UDC), parti populiste de droite très actif en Suisse¹⁰³. P. Chansay-Wilmotte serait d’ailleurs, en Belgique, l’avocat d’Oskar Frysinger, député de cette formation helvétique¹⁰⁴.

Au début de l’année 2014, le bureau politique du VLC se compose comme suit : Philippe Chansay-Wilmotte (président), Youri Charlier, Marc Duriau, John Van Riebecke, Philippe Baude, Clara Campo, Jasmine Detry, Jean-Pierre Larose, Henri Morainville et Damien Sougnez. Jacques Detaille est le trésorier du parti, dont il constitue l’antenne administrative avec Didier De Ketelaere, secrétaire particulier du président.

⁹⁸ *La Meuse*, 18 avril 2013.

⁹⁹ L’intéressé fait, avec Mischaël Modrikamen, l’objet d’une demande de renvoi correctionnel de la part d’Aldo-Michel Mungo (La Droite) pour « campagne de diffamation et de calomnies » menée en 2010-2011. Cf. « Renvoi correctionnel demandé pour Mischaël Modrikamen et Didier De Ketelaere », courriel collectif, 24 septembre 2013.

¹⁰⁰ « Les aveux du ministre de l’Intérieur (haute trahison) », communiqué du VLC, 24 mai 2013.

¹⁰¹ « Le VLC (Valeurs libérales citoyennes) lance un appel à l’apaisement », communiqué du VLC, 7 mai 2014.

¹⁰² « Au menu, c’est vous ! », tract du VLC, octobre 2013.

¹⁰³ *La Libre Belgique*, 30 juillet 2013.

¹⁰⁴ *L’Avenir*, 13 octobre 2010.

2.8. PARTI LIBERTARIEN (P-LIB)

Le mouvement libertarien (ou libertarianisme) est une doctrine qui érige la liberté individuelle au rang de valeur première des relations entre individus : rapports sociaux, échanges économiques et systèmes politiques. Cette conception repose sur le principe de non-agression, selon lequel nul n'a le droit de prendre l'initiative de la force physique à l'encontre d'un individu, qu'il s'agisse de sa personne, de sa liberté ou de sa propriété. Dès lors, les libertariens se prononcent en faveur d'une diminution, voire d'une disparition des États en tant que systèmes basés sur le principe de la coercition, au profit d'une coopération libre et volontaire entre les individus. La principale incarnation politique de ce courant de pensée est le Libertarian Party, fondé aux États-Unis en 1971.

En Belgique francophone¹⁰⁵, la création d'un parti se revendiquant explicitement de l'idéologie libertarienne est due à Patrick Smets, licencié en sciences politiques et docteur en sociologie. Inspiré par l'exemple de la campagne électorale menée par le militant libertarien Ron Paul, qui s'était porté candidat à l'investiture du Parti républicain pour l'élection présidentielle américaine de 2012, il décide avec quelques connaissances de fonder un parti politique « qui œuvre à la diffusion des idéaux libertariens et à la réalisation d'une société de pleine liberté fondée sur le respect des droits naturels, inaliénables et sacrés des individus »¹⁰⁶. Le 11 novembre 2012, les statuts du Parti libertarien (P-Lib) sont adoptés. Sur son site Internet, la formation se présente comme reposant sur « le désir profond et sincère de laisser les gens vivre leur vie sans devoir rendre compte à une autorité supérieure ».

L'idéologie du P-Lib tient en dix « engagements », définis lors de la création du parti. Ceux-ci sont : « restaurer la neutralité militaire de la Belgique ; recentrer résolument l'État sur ses fonctions essentielles ; supprimer tout impôt, taxe et accise autre que la TVA ; rétablir le respect absolu des libertés individuelles, civiles et économiques ; abolir les privilèges légaux des fonctionnaires, des syndicats et des associations patronales ; favoriser les initiatives privées dans la lutte contre la pauvreté ; garantir la pleine liberté de circulation des biens et des personnes ; mettre fin à la prohibition des drogues et à l'hygiénisme forcé ; libérer et mettre en concurrence les monnaies ; annuler la dette publique belge ». C'est sur cette base qu'a été élaboré le programme du P-Lib, présentant 200 propositions concrètes.

Le P-Lib se revendique d'un courant ultra-libéral (« appartenant bien à la famille libérale, mais plus radical, et se distinguant donc fort de ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de libéralisme »). En revanche, il refuse d'être placé à droite de l'échiquier politique, considérant que « choisir entre la gauche et la droite consiste (...) à choisir les libertés à abandonner ». Au vu de ses positions socio-économiques, c'est toutefois bien à droite que ce parti peut être classé.

¹⁰⁵ Du côté néerlandophone, il n'existe pas actuellement de formation politique tout à fait équivalente.

¹⁰⁶ Cf. le site Internet de ce parti : www.parti-libertarien.be.

Actuellement, et suite à l'assemblée générale du 11 novembre 2013, le bureau du parti est constitué de Patrick Smets (président), Youness El Mouhafidi et Alexis Grabinszky (vice-présidents), Yorick Cool (secrétaire général) et Pierre-Yves Novalet (trésorier).

Le scrutin du 25 mai 2014 constituera la première occasion pour le P-Lib de se confronter au suffrage des électeurs. Apparemment, P-Lib ne compte déposer de listes que pour deux niveaux de pouvoir : européen et fédéral. Pour les élections européennes (collège français), sa tête de liste sera Patrick Smets. Pour l'élection de la Chambre des représentants, le parti entend se présenter à Bruxelles et dans les cinq circonscriptions wallonnes. Son slogan pour la campagne électorale est : « Vivre et laisser vivre ».

3. LES FORMATIONS ISSUES DE L'EXTRÊME DROITE

L'extrême droite présente une configuration très différente selon les communautés linguistiques du pays.

Du côté francophone, ce courant politique est actuellement porté exclusivement par des « petits partis ». En effet, il ne compte plus aucun représentant dans les assemblées parlementaires (depuis 2009 au Parlement wallon, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Parlement de la Communauté française, et depuis 2010 au Parlement fédéral). En outre, l'extrême droite francophone se caractérise par un haut degré de fragmentation, reflet d'une histoire chaotique. Dans ce chapitre, est tout d'abord présenté le parti qui, historiquement, a incarné l'extrême droite francophone : le FN (fondé en 1985). Celui-ci est aujourd'hui éclaté en plusieurs groupes, qui soutiennent tous être le prolongement légitime de la formation d'origine. Ensuite, sont successivement abordés sept autres partis qui se situent à l'extrême droite de l'échiquier politique ou qui, du moins, sont issus de cette tendance : Nation (constitué en 1999), Wallonie d'abord ! (qui a succédé à Force nationale, créé en 2005), les FDW (formation née en 2008 et s'étant présentée en 2012 sous l'appellation N-AF), le FW (auparavant FN-Plus, puis FNW ; apparu en 2009), DN (fondé en 2011), SU (créé en 2011) et la NWA (née en 2012). Chacune de ces sept formations a eu, d'une manière ou d'une autre, un quelconque lien de filiation avec le FN original, ne serait-ce que par le parcours politique antérieur de certains de ses dirigeants.

Du côté néerlandophone, le champ de l'extrême droite est actuellement couvert de manière presque exclusive par le Vlaams Belang (héritier du Vlaams Blok dont, depuis 1978, les représentants siègent sans discontinuer dans au moins une assemblée parlementaire). Un seul « petit parti » est à mentionner : Vrijheid, apparu en 2010. Seul ce dernier est inclus dans les formations ici examinées ; il est présenté après les formations francophones.

Du côté germanophone, aucune formation d'extrême droite n'existe actuellement.

3.1. FRONT NATIONAL (FN)

Le Front national (FN) belge est fondé en septembre 1985 par Daniel Féret, qui en est désigné président¹⁰⁷. Le nom du parti, son sigle et son emblème (la flamme tricolore) sont calqués sur le parti français dirigé par Jean-Marie Le Pen. Son programme et ses slogans le sont également. La lutte contre l'immigration et l'insécurité, généralement amalgamées, et la dénonciation du système politique et de ses acteurs (les autres partis et les syndicats, en particulier) constituent ses principaux chevaux de bataille. Le FN défend un nationalisme belge. Longtemps, il promeut une organisation de l'État basée sur les provinces, avant d'admettre la réalité du fédéralisme¹⁰⁸. Il s'oppose à l'usage des drogues et, hostile à l'union des couples de même sexe ainsi qu'à la polygamie, réaffirme l'importance du mariage (entre un homme et une femme). Opposé à l'avortement, le FN se dit attaché au respect de la vie de l'enfant à naître.

Le parti connaît plusieurs dizaines de scissions¹⁰⁹, dont les principales sont le Front nouveau de Belgique (FNB), fondé par Marguerite Bastien, élue députée fédérale en 1995, et Force nationale (FNationale), créé en 2005 autour de Francis Detraux, devenu sénateur en 2003. Le plus souvent, ces dissidences relèvent davantage de querelles de personnes ou de visions divergentes quant à l'organisation du parti et à sa gestion que de conflits proprement idéologiques.

Sur le plan électoral, le FN obtient un premier siège de conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean en 1988. Il en décroche ensuite 72 en 1994, répartis en région bruxelloise et en Wallonie, 6 en 2000 et 28 en 2006. De bruxelloise en 1994, sa principale zone d'implantation électorale devient hainuyère ensuite. Lors des scrutins provinciaux, le FN obtient 10 sièges en 1994, 1 seul en 2000 et 4 en 2006. Au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le parti remporte 2 sièges sur 75 en 1989, 6 en 1995, 2 en 1999 et 4 sur 89 en 2004. Au Parlement wallon, il obtient 2 élus en 1995, 1 en 1999 et 4 en 2004. Sur cette base, le FN envoie 3 représentants au Parlement de la Communauté française après le scrutin de 1995, 1 en 1999 et aurait dû en envoyer 5 en 2004. Cependant, suite à une manœuvre jugée contraire au règlement, un de ces élus n'est pas autorisé à siéger, ni même à être remplacé, ce qui prive le FN d'un siège dans cette dernière assemblée et l'empêche d'y jouir du statut, plus avantageux, de groupe politique¹¹⁰. Au niveau national, le FN remporte 1 siège à la Chambre des représentants en 1991, 2 en 1995, 1 en 1999,

¹⁰⁷ Sur le Front national, cf. P. BREWAEYS, V. DAHAUT, A. TOLBIAC, « L'extrême-droite francophone face aux élections », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1350, 1992 ; W. HAELSTERMAN, M. ABRAMOWICZ, « La représentation électorale des partis d'extrême-droite », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1567-1568, 1997 ; J. FANIEL, « L'extrême droite après les scrutins de 1999 et 2000 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1709-1710, 2001 ; P. BLAISE, « Belgique (2). L'extrême droite francophone. Dissensions internes, faiblesse structurelle et instabilité électorale », in P. BLAISE, P. MOREAU (dir.), *Extrême droite et national-populisme en Europe de l'Ouest. Analyse par pays et approches transversales*, Bruxelles, CRISP, 2004, p. 149-178 ; A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1972, 2007.

¹⁰⁸ P. DELWIT, « Le Front national (FN) », in P. DELWIT, J.-B. PILET, E. VAN HAUTE, *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 242-243.

¹⁰⁹ RésistanceS.be, l'Observatoire belge de l'extrême droite, en recensait déjà plus d'une trentaine il y a près de dix ans (M. ABRAMOWICZ, « Plus de trente dissidences au FN depuis sa création », *RésistanceS.be*, 5 février 2005).

¹¹⁰ A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *op. cit.*, p. 41.

1 en 2003 et 1 en 2007. En 2003, il décroche en outre 2 sièges au Sénat, ce qui lui permet d'accéder au financement public des partis, pour un montant de quelque 471 000 euros à l'époque. Il conserve 1 siège en 2007. Enfin, D. Féret est élu député européen en 1994, mais perd son siège en 1999.

À partir du moment où le FN accède au financement public des partis politiques, en 2003, il est tenu de déposer annuellement un bilan comptable détaillé au Parlement fédéral. La comptabilité et la gestion du FN apparaissent toutefois rapidement problématiques. À plusieurs reprises, aucun document n'est remis. S'ensuivent le déclenchement d'informations judiciaires et la suspension partielle du versement de la dotation au FN par la Chambre et le Sénat durant un à quatre mois (la sanction maximale dans ce cas) chaque année entre 2004 et 2010, sauf en 2006¹¹¹. D. Féret fait l'objet de plusieurs enquêtes, tant en raison de sa gestion financière du parti que pour incitation à la discrimination et à la haine raciale. Les sanctions financières interviennent uniquement en raison du premier motif. Mais c'est pour le second que le président du FN est condamné par la justice et, en 2006, est notamment déchu de ses droits civils et politiques pour une durée de dix ans¹¹².

Les tensions induites à l'intérieur du FN par ces événements conduisent, peu après le scrutin de 2007, à l'écartement de D. Féret. L'avocat et sénateur Michel Delacroix devient président du FN. Autour de lui, le groupe de parlementaires (dont le député bruxellois Patrick Sessler, secrétaire général du parti, et les quatre députés wallons : Jean-Marie Borbouse, Daniel Huygens, Charles Petitjean et Charles Pire) qui a mis en minorité l'ancien président entend restructurer le parti, renouer avec les militants qui l'ont quitté pour fonder d'autres mouvements (ils parviennent en particulier à rallier des militants du FNB et de Force nationale) et mettre sur pied un parti d'extrême droite solide. Cependant, un groupe de cadres demeurés fidèles à D. Féret conteste à la nouvelle direction du parti l'utilisation du nom, du sigle et de l'emblème du FN. Parmi eux figurent Patrick Cocriamont, le député fédéral du FN, qui préside ce groupe à partir du 21 juin 2008, et Salvatore Nicotra, ancien conseiller communal à Saint-Gilles et conseiller communal à Fleurus depuis 2006. Le parti est coupé en deux¹¹³. En septembre 2007, les biens et la comptabilité du FN sont mis sous séquestre judiciaire et ses comptes sont bloqués. Devant l'ambiguïté de la situation interne, les présidents de la Chambre et du Sénat suspendent le versement de la dotation fédérale au parti.

Le 6 novembre 2008, M. Delacroix est contraint à la démission de la présidence du FN « anti-Féret ». Ce groupe a en effet clamé son rejet de toute référence au nazisme. Or le sénateur est apparu ce jour-là dans une vidéo privée, diffusée par le journal télévisé de la mi-journée de la RTBF, en train de chanter une chanson ironisant sur les camps d'extermination nazis. Cet épisode déclenche le jour même un tollé au Sénat et en dehors, ainsi que le dépôt de plaintes en justice par le ministre de la Justice, par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR), ainsi que par le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX).

¹¹¹ M. GÖRANSSON, J. FANIEL, « Le financement et la comptabilité des partis politiques francophones », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1989-1990, 2008, p. 72-74 ; A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *op. cit.*, p. 43-46.

¹¹² Également condamné, l'ancien webmaster du site Internet du FN, Georges-Pierre Tonnelier, est pour sa part frappé d'une peine d'inéligibilité de sept ans.

¹¹³ M. ABRAMOWICZ, « Il y a deux Front national en Belgique », *RésistanceS.be*, 4 août 2008.

M. Delacroix sera suspendu pour un an par l'Ordre des avocats¹¹⁴. D. Huygens le remplace à la tête de ce FN, l'emportant sur l'autre candidat, C. Petitjean. Il apparaît par la suite que D. Féret est à l'origine de l'envoi de cette vidéo à la presse¹¹⁵. Une semaine plus tard, c'est contre P. Cocriamont, président de l'autre FN, que sont déposées des plaintes pour négationnisme et incitation à la haine raciale, suite à la diffusion d'un enregistrement de propos tenus par le député.

Ces nouvelles tensions et le remplacement de M. Delacroix par D. Huygens provoquent la création, au sein de ce FN-là, d'une « Fédération wallonne du Front national » par C. Petitjean et C. Pire, ainsi que le départ d'Alex Quévy, conseiller communal à Saint-Ghislain, qui fonde les Forces démocrates wallonnes (FDW)¹¹⁶.

À l'occasion des élections européennes, régionales et communautaires de 2009, le groupe conduit par D. Huygens est habilité à faire usage du nom Front national et du sigle FN. La liste déposée sous ce nom dans le collège électoral français pour l'élection du Parlement européen est emmenée par le député wallon et de la Communauté française sortant et conseiller communal carolorégien J.-P. Borbouse. Figurent également sur cette liste P. Sessler (3^e effectif et 1^{er} suppléant), Quentin de Launois, responsable pour le Brabant wallon, ou Philippe Duquenne. Pour l'élection du Parlement wallon, des listes FN sont déposées dans 10 des 13 circonscriptions (il n'y en a ni dans celle de Thuin ni en province de Luxembourg). Les députés wallons et de la Communauté française sortants D. Huygens et J.-P. Borbouse figurent sur la liste déposée dans la circonscription de Charleroi. Cette liste recueille 6,34 % des voix (- 8,24 %), soit le meilleur résultat du FN en Wallonie à ce scrutin. Mais le FN perd toute représentation au Parlement wallon. Au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, la liste emmenée par le député sortant P. Sessler remporte 1,91 % des suffrages (- 3,51 %) dans le groupe linguistique français, mais pas de siège. Par conséquent, le FN disparaît également du Parlement de la Communauté française. On ne compte dès lors plus que deux parlementaires élus sur une liste FN : le député fédéral P. Cocriamont et le sénateur M. Delacroix, qui n'appartiennent cependant pas au même FN.

Partout où il est présent, le FN de D. Huygens et P. Sessler est en concurrence avec une ou plusieurs autres listes d'extrême droite. En Wallonie, il affronte soit celles de Wallonie d'abord !, soit des listes Fraternité nationale pour plus de liberté, d'union et de solidarité (FN Plus), dont celle de Charleroi est emmenée par le parlementaire sortant C. Petitjean, soit les deux à la fois. À Bruxelles, il est confronté aux listes Front national de Bruxelles¹¹⁷ (FNB, sur laquelle figure la députée bruxelloise sortante Audrey Rorive, compagne de D. Féret), Nation et Front démocratique bruxellois (FDB, liste conduite par le député bruxellois sortant Paul Arku, élu sur la liste FN en 2004), ainsi qu'à celle du Vlaams Belang, déposée dans le groupe linguistique néerlandais. Dans tous les cas, les listes FN devancent les autres listes d'extrême droite francophone (à Bruxelles, la liste du VB obtient un meilleur résultat que celle du FN). Les listes FN Plus et FNB sont composées de candidats du FN « férétiste » ou proches de celui-ci. C. Pire (qui ne prend pas part au scrutin) et C. Petitjean, déçus de n'avoir pas obtenu les places convoitées sur les listes FN (« anti-Féret », donc), ont quitté ce groupe et se

¹¹⁴ M. Delacroix a fait appel de la première décision, qui le suspendait à vie.

¹¹⁵ *Le Soir*, 1^{er} décembre 2008.

¹¹⁶ A. VICK, « FN "rénové"... dégraissé ? », *RésistanceS.be*, 12 décembre 2008.

¹¹⁷ Ou Forces nouvelles belges, selon les sources.

sont alliés au groupe du fondateur et ancien président du FN, alors qu'ils avaient pourtant contribué à mettre ce dernier en minorité en 2007¹¹⁸.

Dans la foulée de ce scrutin, dont le résultat est calamiteux pour l'extrême droite francophone, les deux FN rivaux tentent de se rapprocher. L'objectif est notamment de refonder une association de financement, afin de pouvoir à nouveau bénéficier de la dotation publique fédérale à laquelle le FN pourrait prétendre. C. Petitjean et C. Pire ne participent cependant pas à ce projet de réunification¹¹⁹. Mais les deux clans ne parviennent pas à s'entendre. P. Cocriamont, C. Petitjean et C. Pire demeurent dans le même FN, toujours présidé par le premier, structuré à partir de septembre 2009 sur la base d'une Fédération des nationalistes wallons (FNW), créée le 26 septembre et dirigée par les deux derniers, et d'une Fédération des nationalistes bruxellois. À la même période, D. Féret annonce qu'il ne reconnaît plus cette mouvance, mais soutient un troisième Front national, emmené par S. Nicotra¹²⁰. C'est désormais celui-ci qui préside l'asbl Front national-Nationaal Front (FN-NF) fondée en 1985 par D. Féret. Quelques mois plus tard, le journal *RésistanceS.be* indique que ce FN regrouperait plus de 300 membres, soit six fois plus que le total des militants des FN de P. Cocriamont et de D. Huygens¹²¹.

Lorsqu'intervient le scrutin fédéral anticipé du 13 juin 2010, deux de ces trois groupes s'unissent pour déposer des listes FN pour l'élection de la Chambre. Incluant la FNW, ils rallient également le mouvement Nation et le FDB. Représentant le troisième groupe, S. Nicotra conduit une liste FN+, très incomplète, dans la circonscription du Hainaut (seule circonscription où l'on trouve une liste portant cette appellation). En revanche, aucune liste d'extrême droite comportant les lettres F et N dans son sigle n'est déposée pour l'élection du Sénat. Dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, la liste FN comprend P. Arku, du FDB. Elle recueille 0,66 % des votes valables (- 1,28 %). Dans la circonscription du Hainaut, la liste FN est emmenée par P. Cocriamont, député fédéral sortant et conseiller communal à Charleroi, suivi de Corinne Petitjean, conseillère communale à Courcelles ; l'ancien député wallon et de la Communauté française J.-P. Borbouse pousse la liste (sous le prénom de Jean) ; C. Petitjean est dernier candidat suppléant. Avec 2,79 % des suffrages valablement exprimés dans cette province, la liste FN est en net recul (- 5,08 %) et perd son dernier siège. La liste FN+ ne fait pas mieux (1,60 %). L'extrême droite francophone perd donc ses derniers parlementaires.

Présidant toujours l'asbl FN-NF, S. Nicotra continue à tenter de réorganiser le Front national, tout en refusant l'adhésion de militants au passé trop sulfureux (notamment antisémite ou négationniste). Le 28 octobre 2010, le tribunal de première instance de Liège interdit à S. Nicotra d'utiliser le nom du Front national, son sigle et son emblème, la flamme tricolore. Il fait appel de la décision¹²².

Présidé par C. Pire, le FN « réunifié » à l'occasion du scrutin de 2010 signe, le 28 février 2011, une convention avec le FN français et sa présidente Marine Le Pen (convention

¹¹⁸ M. ABRAMOWICZ, « Le FN anti-Féret, désormais le seul Front national », *RésistanceS.be*, 17 avril 2009.

¹¹⁹ M. ABRAMOWICZ, « Le Front national organise sa survie politique », *RésistanceS.be*, 23 juin 2009.

¹²⁰ M. ABRAMOWICZ, « Un Front national à plusieurs branches », *RésistanceS.be*, 17 octobre 2009.

¹²¹ M. ABRAMOWICZ, « Le Front national belge va-t-il se réunifier ? », *RésistanceS.be*, 31 mars 2010.

¹²² S. HARYS, « Le FN belge fête ses 25 ans d'âge en espérant se relancer en 2012 », *RésistanceS.be*, 29 octobre 2010.

confirmée le 4 avril 2011 pour une durée d'un an), confiant « à Charles Pire, président f.f. du Front national (Belgique), l'usage des nom, sigle (FN) et flamme (noire-jaune-rouge) du Front national à charge pour lui de développer le parti en Belgique francophone »¹²³. Des militants de ce FN « réunifié » se rendent en France lors de manifestations organisées par le FN français, pour marquer leur soutien à M. Le Pen¹²⁴.

Ce FN apparaît toutefois rapidement traversé de fortes tensions. Lors d'une assemblée générale à l'affluence faible, tenue en octobre 2011, des conflits relatifs à la composition des listes en vue du scrutin local de l'année suivante amènent la FNW à quitter ce groupe¹²⁵. Quelques jours plus tard, trois responsables de ce FN présentent leur démission : Manuel Cailleuw, conseiller juridique et politique du parti, en charge de la propagande de celui-ci, Sandra Latinis, trésorière nationale et fondatrice du Front national identitaire (FNI), le service de sécurité du parti, ainsi que Guy Farcy. Ensemble, ils fondent ensuite Solidarité unitaire.

C. Pire, considéré par M. Le Pen comme « une personne respectable sans liens extrémistes, racistes et antisémites », décède le 10 janvier 2012. Une semaine plus tard, l'avocat de M. Le Pen informe, au cours d'une réunion les réunissant à Liège, plusieurs dirigeants des différents groupes issus du FN qu'il leur est fait interdiction d'encore employer le nom, le sigle et l'emblème du Front national, faute de quoi ils seront poursuivis en justice¹²⁶. L'interdiction faite fin 2010 à S. Nicotra est donc étendue à tous. Le 15 mars 2012, la cour d'appel de Liège confirme le jugement rendu un an et demi plus tôt à l'encontre de ce dernier¹²⁷. M. Le Pen reproche notamment à ses partisans belges leurs liens politiques avec Nation, dont des membres siègent dans les instances dirigeantes du FN « réunifié » que dirigeait C. Pire avant son décès. Or, en France, Nation collabore avec plusieurs dissidences du FN dirigé par M. Le Pen¹²⁸.

Les réactions des groupes issus du FN autrefois dirigé par D. Féret diffèrent. C. Petitjean rappelle son soutien à M. Le Pen et estime que la FNW n'est pas concernée par cette interdiction. P. Cocriamont, qui a créé dès avril 2011 l'asbl Démocratie nationale, poursuit ses activités politiques sous cette appellation. Philippe Duquenne fonde en avril 2012 Nouvelle Wallonie alternative (NWA). Enfin, lors du scrutin provincial du 14 octobre 2012, manifestement désireux de narguer la présidente du FN français qui a fait condamner son dirigeant en justice, le groupe formé autour de S. Nicotra dépose une liste FN-belge (pour Famille nationale belge et européenne pour l'égalité, la générosité et l'éthique) dans les districts de Charleroi et de Châtelet et une liste LEPEN (pour Ligue européenne, patriotique, égalitaire et nationaliste) dans celui de Gembloux ; cette dernière est emmenée par Daniel Canivet, conseiller communal (FN) sortant à Sambreville. Aucune n'obtient de siège. Au scrutin communal, ce groupe dépose une liste FN-belge à Charleroi, qui compte seulement 3 candidats, et une liste LEPEN à Châtelet, à Sambreville ainsi qu'à Fleurus. La liste FN-belge recueille 5,78 % des voix

¹²³ Cité par M. ABRAMOWICZ, « Le Front national belge est interdit ! », *RésistanceS.be*, 19 janvier 2012.

¹²⁴ Information diffusée par G.-P. Tonnelier, www.partisansmarine.com, 17 janvier 2011.

¹²⁵ M. ABRAMOWICZ, « Des dissidents du FN "réunifié" fondent un nouveau parti, Solidarité unitaire », *RésistanceS.be*, 13 janvier 2012.

¹²⁶ M. ABRAMOWICZ, « Le Front national belge est interdit ! », *RésistanceS.be*, 13 janvier 2012.

¹²⁷ M. ABRAMOWICZ, « Le Front national belge est liquidé ! », *RésistanceS.be*, 16 mars 2012.

¹²⁸ RÉDACTION DE *RÉSISTANCES.BE*, « Les liens des frontistes belges pro-lépenistes avec un mouvement lié aux anti-lépenistes ! », *RésistanceS.be*, 29 novembre 2011.

et décroche 2 sièges au conseil communal carolorégien ; elle est la seule liste d'extrême droite représentée dans cette assemblée. Les listes LEPEN récoltent 5,41 % des suffrages et 1 siège à Châtelet, 7,11 % et 1 élu (S. Nicotra, conseiller communal FN sortant) à Fleurus, et 4,11 % à Sambreville (mais pas de représentation). Dans la débâcle électorale subie par l'extrême droite lors de ce scrutin, le groupe de S. Nicotra est celui qui tire le mieux son épingle du jeu. Par ailleurs, ce groupe estime que les décisions rendues par la justice liégeoise ne concernent que S. Nicotra et D. Féret personnellement et annonce qu'il entend poursuivre ses activités sous le nom FN-belge, et déposer des listes sous cette appellation lors du scrutin européen, fédéral, régional et communautaire du 25 mai 2014.

3.2. NATION

Nation est fondé en 1999 par des militants provenant du Front national et du Front nouveau de Belgique (FNB). Sa principale figure est Hervé Van Laethem, autrefois responsable des jeunes du FNB et ancien dirigeant de l'Assaut, groupe néo-nazi actif de 1988 à 1993¹²⁹. Nation semble compter un nombre de membres relativement réduit¹³⁰. Sans doute cette faiblesse explique-t-elle en partie que cette formation ne prend part aux élections que de manière secondaire, voire marginale.

Ainsi, il faut attendre le scrutin fédéral de 2003 pour voir apparaître des listes Nation, à la Chambre des représentants uniquement. Celle déposée dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde recueille un millier de voix (0,13 %), tandis que celle déposée dans le Hainaut remporte un peu plus de 3 000 suffrages (0,43 %). Le parti ne prend pas part au scrutin européen, régional et communautaire de 2004. En 2006, Nation participe aux quelques listes (une demi-douzaine, dont deux à Bruxelles) déposées lors du scrutin communal sous le label FNB. Celle présentée à Verviers recueille 6,27 % des suffrages et remporte un siège. Les autres remportent entre 0,92 % des suffrages à Charleroi, où plusieurs formations d'extrême droite sont en lice, et 2,78 % des voix à Sombreffe (province de Namur). Des listes FNB sont également déposées dans 4 districts lors du scrutin provincial tenu le même jour. Elles remportent entre 1,98 % des suffrages dans celui de Charleroi et 5,77 % dans celui d'Andenne (où la liste compte un seul candidat). Nation ne dépose aucune liste lors du scrutin fédéral de juin 2007. En 2009, une seule liste portant cette appellation est déposée, dans le groupe linguistique français pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ; emmenée par Pascal Cornet, elle remporte 0,12 % des voix. En 2010, Nation rejoint les militants des deux FN, de la FNW et du FDB, qui décident de s'unir à l'occasion du scrutin fédéral anticipé. Ces formations ne parviennent toutefois pas à conserver le siège obtenu en 2007 par le FN. Enfin, séparé en mars 2012 de ce FN « réuni »¹³¹, Nation dépose 4 listes lors du scrutin de 2012. Les 9 candidats qui figurent sur celle déposée à Charleroi pour l'élection communale sont identiquement les mêmes, placés dans

¹²⁹ Sur ce groupe, cf. M. ABRAMOWICZ, *Les rats noirs. L'extrême droite en Belgique francophone*, Bruxelles, Luc Pire, 1996, p. 186.

¹³⁰ *La Libre Belgique*, 18 août 2012.

¹³¹ A. VICK, « Le mouvement Nation n'arrive pas à l'unité », *RésistanceS.be*, 23 mai 2013.

le même ordre, que ceux figurant sur la liste déposée dans le district du même nom pour le scrutin provincial. Ces listes obtiennent 1,16 % des votes émis au niveau de la ville et 1,46 % des suffrages émis dans le district. En région bruxelloise, Nation remporte 1,24 % des voix à Forest et 4,47 % à Evere.

Cette faible activité électorale est également liée aux deux caractéristiques principales de Nation, qui ne se comporte pas comme un parti politique prioritairement désireux de participer aux élections, et qui développe des idées pouvant laisser transparaître un désir de rupture avec le modèle de société en place.

Premièrement, parmi les partis gravitant dans la mouvance d'extrême droite, Nation, mouvement qualifié parfois de national-solidariste, est probablement celui qui porte le discours le plus radical, qui le rattache à la mouvance dite identitaire de l'extrême droite¹³². Ce parti dit n'être « ni de gauche, ni de droite », tout en se présentant comme « la seule alternative ». Le point de son programme portant sur l'immigration est remplacé par un message d'avertissement : « Le 7 juin 2006, le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné plusieurs cadres de NATION pour des tracts et des propositions en matière de politique d'immigration. C'est pour marquer cette censure politique que nous retirons de ce site, toutes nos propositions en la matière ! MAIS NATION, DANS LE FOND, VOUS SAVEZ POURQUOI ! »¹³³ Cette lacune volontaire dans le programme n'empêche pas Nation d'écrire par ailleurs que « l'islamisation de notre société s'accélère toujours plus. Nos propres églises ne servant quasiment plus que de permanences politiques aux “sans-papiers” et aux agitateurs qui les encadrent »¹³⁴. Particulièrement développé en matière de sécurité, le programme de Nation préconise l'« organisation d'une défense civique armée composée de volontaires, préparés et entraînés, qui participeront au maintien de l'ordre et à la protection de la population »¹³⁵. Nation réclame des peines incompressibles, la tolérance zéro, la suppression des degrés d'appel « de manière à empêcher les procédures dilatoires », l'imposition d'un couvre-feu pour les jeunes de moins de 16 ans, ainsi que la création d'un « centre national de prise d'empreintes digitales : ce centre aurait pour mission de rendre plus aisée la tâche de nos forces de l'ordre face à certains crimes, et prendrait les empreintes de nos concitoyens dès l'âge de 10 ans ». Nation se dit favorable à la détention d'armes par les « honnêtes gens ». Comme pour d'autres partis abordés dans ce chapitre, la famille doit, selon Nation, être revalorisée comme base de la société. De même, Nation dénonce le clientélisme ou l'enrichissement personnel pratiqué d'après lui par les « politiciens », ou encore milite en faveur de la défense des animaux. Nation souhaite « combattre l'état syndical car le monopole des grands syndicats politiques dessert trop souvent les travailleurs », et développer « de nouveaux syndicats réellement indépendants des partis politiques ». Sa conception de l'économie peut être rapprochée de la rhétorique de la plupart des mouvements fascistes dans l'entre-deux-guerres : il s'oppose au capitalisme ou à l'impérialisme, mais préconise dans le même temps une collaboration entre les classes sociales, notamment par la cogestion des entreprises, et valorise les petites et moyennes entreprises¹³⁶.

¹³² *Ibidem*.

¹³³ Rubrique « Ce que nous plaçons ? » du site Internet www.nation.be.

¹³⁴ Rubrique « Qui sommes-nous ? » du site Internet www.nation.be.

¹³⁵ Rubrique « Ce que nous plaçons ? » du site Internet www.nation.be.

¹³⁶ Cf. Z. STERNHELL, *Ni droite, ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, Paris, Seuil, 1983.

Nation est aussi le parti issu du FN qui se distingue le plus par l'organisation d'actions de propagande diverses, de manifestations ou de commémorations. Sur son site Internet, Nation recense ainsi une série de manifestations ou contre-manifestations lors desquelles ses militants sont entrés en confrontation avec des militants de mouvements de gauche ou de défense des droits des étrangers. Sont également listés des événements de la mouvance « identitaire ». Nation a ainsi été impliqué dans plusieurs manifestations de protestation contre les demandes de libération conditionnelle formulées par Michèle Martin et Marc Dutroux à l'été 2012 et à l'hiver suivant. Enfin, Nation prend part de manière ponctuelle ou récurrente à des manifestations ou réunions de groupes d'extrême droite organisées en France, en Allemagne et en Espagne.

3.3. WALLONIE D'ABORD !

Lors du scrutin fédéral de 2003, le Front national parvient pour la première fois à faire élire un candidat au Sénat, ce qui lui permet d'accéder au financement public des partis. En outre, son résultat lui permet de coopter un second sénateur. La compagne de Daniel Féret, Audrey Rorive, choisit de conserver son siège au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de ne pas siéger au Sénat. En conséquence, le mandat de sénateur élu direct revient à Francis Detraux.

Les reproches de gestion financière douteuse et de conduite autocratique adressés au président du FN, D. Féret, amènent certains élus, tels que le sénateur F. Detraux et le député bruxellois Paul Arku, à ne plus vouloir collaborer avec la direction du parti, tout en continuant cependant à siéger sous l'étiquette frontiste. Accompagnés de l'ancien secrétaire politique du FN, Juan Lemmens, ainsi que de l'ancienne présidente de la fédération wallonne et ancienne secrétaire générale du parti, Jacqueline Merveille (par ailleurs épouse de F. Detraux), les deux hommes annoncent vouloir présenter d'autres listes FN aux élections communales du 8 octobre 2006 et déclarent être en mesure de le faire. Les tensions demeurent et, le 26 mai 2005, le sénateur F. Detraux annonce à la présidente du Sénat que, s'il siège toujours sous le sigle FN, son groupe s'appelle désormais Force nationale. Une asbl portant ce nom a été fondée le 23 décembre 2004 par Charles Pire, Juan Lemmens et Françoise Peeters¹³⁷. C. Pire en a démissionné le 25 février 2005 et F. Detraux en est devenu membre et président le 14 mars¹³⁸. Cette association entend « défendre les valeurs démocratiques en Belgique, refuser la xénophobie, les discriminations et le racisme sous toutes ses formes ». Son sigle est également FN. Cependant, tant que la justice ne dissout pas l'asbl FN de D. Féret, Force nationale ne peut présenter de listes sous ce sigle. F. Detraux est dès lors amené à siéger comme indépendant.

Des listes FNationale sont déposées à l'occasion du scrutin d'octobre 2006 dans 9 communes, essentiellement wallonnes, dont Charleroi, Liège et Namur. À Charleroi, la liste est emmenée par Alain Sadaune, qui fut l'unique élu FN au Parlement wallon entre 1999 et 2004. F. Detraux figure en dernière position sur la liste namuroise.

¹³⁷ *Annexes au Moniteur belge*, 24 janvier 2005.

¹³⁸ *Annexes au Moniteur belge*, 11 avril 2005.

La liste déposée à Woluwe-Saint-Lambert est conduite par Roland Frippiat, ancien député bruxellois FN. Ayant quitté Force nationale, P. Arku est candidat à Evere sur une liste FDB. Les listes FNationale remportent 2,70 % des suffrages à Charleroi, 3,66 % à Mont-Saint-Guibert, 3,81 % à Châtelet et à Esneux, et 3,97 % à Soignies. C'est toutefois à Dison, avec une liste comptant un seul candidat, que Force nationale obtient son unique élu communal, grâce au score de 8,43 % réalisé dans cette commune de l'arrondissement de Verviers. Au niveau provincial, Force nationale dépose des listes dans 15 districts. Il décroche 1 siège dans celui de Wavre (3,60 % des voix), qui échoit à J. Lemmens, et 1 dans celui de Charleroi (5,23 % des voix), attribué à André Georgery. Force nationale remporte 5,33 % des suffrages dans le district de Huy, 6,05 % dans celui de Dison et même 10,57 % dans le canton du même nom ; c'est toutefois insuffisant pour obtenir un élu au conseil provincial liégeois.

L'asbl Force nationale « en abrégé F.N. » est dissoute le 31 janvier 2007¹³⁹. Néanmoins, des listes FNationale sont déposées lors du scrutin fédéral de juin 2007 dans les circonscriptions du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège et de Namur pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi que dans le collège français du Sénat. Sur la liste hainuyère figurent J. Lemmens (tête de liste) et A. Sadaune (4^e effectif et 1^{er} suppléant). J. Merveille conduit la liste liégeoise, tandis que son époux emmène la liste pour le Sénat, dont il est membre sortant. Au Sénat, Force nationale recueille 0,59 % des suffrages valablement exprimés dans le collège français. À la Chambre, les scores de cette formation oscillent entre 0,26 % des voix dans la circonscription de Liège et 0,44 % dans celle de Namur. Dans tous les cas, le résultat de Force nationale est 10 à 20 fois inférieur à celui de la liste FN concurrente. Le souhait des promoteurs de Force nationale de supplanter le FN est un échec.

Dans le courant de l'année 2008, Force nationale cède la place à Wallonie d'abord !. Si le parcours militant des principaux dirigeants de ce groupe est clairement situé dans les milieux d'extrême droite, et si le nom et le logo de ce parti s'inspirent manifestement de celui du parti français d'extrême droite Alsace d'abord !¹⁴⁰, Wallonie d'abord ! joue la carte du régionalisme et s'attèle à lisser son discours afin de le départir de ses caractéristiques d'extrême droite. RésistanceS.be, l'Observatoire belge de l'extrême droite, repère néanmoins dans le manifeste de fondation de Wallonie d'abord ! des thématiques récurrentes du discours d'extrême droite : l'immigration jugée insoutenable, l'insécurité, la responsabilité des « partis politiques actuels » dans la situation de la Wallonie : « chômage, immigration abusive, santé, insécurité, etc. »¹⁴¹.

Lors du scrutin de juin 2009, des listes Wallonie d'abord ! sont déposées dans 11 circonscriptions pour l'élection du Parlement wallon (toutes sauf les deux luxembourgeoises), ainsi que dans le collège français pour l'élection du Parlement européen. J. Lemmens est tête de liste dans le Brabant wallon, la liste montoise est conduite par Denise Walenne-Vander Schueren, élue conseillère provinciale en 2006 sur une liste du Front national, celle déposée dans la circonscription de Tournai-Ath-Mouscron est emmenée par J. Merveille, celle de Charleroi par A. Sadaune, suivi, en 3^e position, par le conseiller provincial A. Georgery, la liste déposée à Thuin a pour

¹³⁹ *Annexes au Moniteur belge*, 13 février 2007.

¹⁴⁰ A. VICK, « "Wallonie d'abord !" », l'extrême droite régionaliste », *RésistanceS.be*, 12 mai 2009.

¹⁴¹ Cité par *Ibidem*.

tête de liste et 2^e candidat des conseillers communaux de Quaregnon élus en 2006 sur une liste Front national, tandis que Jacques Lespire, conseiller communal de Force nationale à Dison, emmène la liste verviétoise. La liste européenne est emmenée par Christian Haudegand, qui se revendique du statut de prêtre-ouvrier mais est en réalité le fondateur d'un culte dissident, candidat à la Chambre aux élections fédérales de 2007 sur la liste Force nationale dans la circonscription de Liège, et ancien militant du Front national à Bruxelles. Cette liste inclut aussi J. Merveille, J. Lemmens et F. Detraux, 1^{er} suppléant ; elle remporte 1,53 % des suffrages valablement émis dans le collège français. Au Parlement wallon, les listes Wallonie d'abord ! totalisent près de 20 000 voix, soit 0,96 % des suffrages. C'est trois fois moins que le résultat des listes FN. Par circonscription, les résultats de Wallonie d'abord ! se situent entre 0,75 % à Nivelles et 1,64 % à Namur.

Lors du scrutin fédéral anticipé de juin 2010, Wallonie d'abord ! présente des listes dans chacune des cinq circonscriptions wallonnes et dans celle de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour la Chambre, ainsi que dans le collège français du Sénat. Les candidats principaux et les têtes de liste sont relativement semblables qu'au scrutin de 2009. À la Chambre, les résultats oscillent entre 0,37 % des voix dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde et 1,91 % dans le Hainaut. Au Sénat, Wallonie d'abord ! remporte 2,52 % des suffrages valablement émis dans le collège français, bénéficiant manifestement de l'absence de liste étiquetée FN.

Lors du scrutin communal du 14 octobre 2012, 9 communes voient le dépôt d'une liste par Wallonie d'abord !, dont Charleroi, Liège et Seraing. Avec 6,19 % des suffrages, la liste déposée à Dison, qui ne compte, comme celle de Force nationale en 2006, que J. Lespire, conseiller communal sortant, procure à Wallonie d'abord ! son unique siège. Ailleurs, les scores de ce parti oscillent entre 1,09 % à Charleroi et 4,96 % à Manage. Wallonie d'abord ! ne participe pas au scrutin provincial tenu le même jour.

Alors que les principales positions présentées sur le site Internet de Wallonie d'abord ! avant le scrutin de 2012 pouvaient paraître relativement éloignées de la rhétorique classique des partis d'extrême droite, les éléments plus récemment mis en avant semblent indiquer un retour assez marqué à ce type de discours. La page d'accueil de ce site présente cinq thématiques principales : « 1. La politique d'immigration est un échec cuisant. (...) 2. L'insécurité explose en Belgique. (...) 3. La sécurité sociale est en faillite. (...) 4. L'islamisme ruine la démocratie belge. (...) 5. Nos traditions disparaissent. »¹⁴²

3.4. FORCES DÉMOCRATES WALLONNES (FDW)

Alex Quévy, élu conseiller communal Front national en 2006 à Saint-Ghislain, milite d'abord au FN « antiféretiste », qu'il quitte en novembre 2008, suite à la diffusion d'une vidéo montrant M. Delacroix, alors président de ce groupe, ironisant sur le génocide des juifs. A. Quévy décide de siéger comme indépendant et fonde les Forces démocrates wallonnes (FDW). Il emmène une liste FDW dans la circonscription

¹⁴² Cf. le site Internet du parti : www.walloniedabord.be.

de Mons à l'occasion de l'élection du Parlement wallon en 2009. Cette liste, sur laquelle quatre personnes sont à la fois candidats effectifs et candidats suppléants, recueille 0,22 % des suffrages valablement exprimés dans cette circonscription.

Ni les FDW ni A. Quévy ne participent au scrutin fédéral de 2010. En octobre 2012, c'est sous l'appellation Nouvelle alliance francophone (N-AF) qu'A. Quévy emmène à Saint-Ghislain une liste, incomplète, à l'occasion de l'élection communale. Celle-ci recueille 3,18 % des voix, mais n'obtient pas de siège.

Sur le blog qu'il anime ¹⁴³, A. Quévy dénonce essentiellement des situations individuelles, liées en particulier à des problèmes de logement à Saint-Ghislain. La société locale de logements sociaux est régulièrement critiquée, et avec elle la gestion opérée dans ce secteur par le PS (en majorité absolue dans cette commune). Plus largement, sont épinglés des problèmes locaux de propreté ou d'entretien de la voie publique, ainsi que des cas dénoncés comme témoignant de la mauvaise gestion de la Wallonie ou du désir d'enrichissement personnel des hommes et femmes politiques, en particulier membres du PS.

3.5. FRONT WALLON (FW)

Charles Petitjean préside les Jeunes libéraux de Belgique (alors encore unitaires) de 1967 à 1970. Il est longtemps membre du bureau du Parti libéral, puis de ses successeurs wallons, en ce inclus le Parti réformateur libéral (PRL). Conseiller communal à Luttre à partir de 1961, il devient bourgmestre de cette commune du Hainaut en 1971. Après la fusion des communes, il est bourgmestre de Pont-à-Celles jusqu'en 1988. Conseiller provincial du Hainaut de 1965 à 1981, il devient député en 1981, puis sénateur jusqu'en 1991. En 1995, il n'obtient pas de place sur une liste électorale. Il est exclu du PRL en juillet 2000 ¹⁴⁴. En 2003, il emmène la liste Défi libéral (DL) déposée dans la circonscription du Hainaut à l'occasion de l'élection de la Chambre des représentants. Cette liste obtient 0,14 % des votes émis dans cette province. C. Petitjean rejoint ensuite le FN.

Charles Pire milite durant plusieurs décennies au Parti social-chrétien (PSC), dont il préside la section d'arrondissement de Huy-Waremme entre 1978 et 1991, puis de 1999 à 2001. Opposé à la transformation du parti en Centre démocrate humaniste (CDH) en 2002, il milite avec les Chrétiens démocrates francophones (CDF) puis rejoint le FN en 2004 ¹⁴⁵.

Cette année-là, C. Petitjean et C. Pire sont élus députés wallons sur des listes du Front national. À la différence du premier, le second ne peut siéger au Parlement de la Communauté française (ni y être remplacé par son suppléant), l'assemblée wallonne estimant qu'il a frauduleusement prêté serment en allemand (alors qu'il a été élu dans la circonscription de Liège, et non dans celle de Verviers) afin que le FN puisse disposer

¹⁴³ L'adresse de ce blog est : <http://quevy.skynetblogs.be>.

¹⁴⁴ « Charles Petitjean », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, tome IV : *Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, Namur, Institut Destrée, 2010.

¹⁴⁵ « Charles Pire », in *Ibidem*.

d'un parlementaire supplémentaire (qui aurait été son suppléant au Parlement de la Communauté française).

Ces deux parlementaires contribuent en 2007 à mettre Daniel Féret en minorité au sein du FN et participent au FN conduit par Michel Delacroix puis par Daniel Huygens. Lors du scrutin régional de 2009, ils n'obtiennent toutefois pas les places qu'ils désirent sur les listes de ce FN. Ils rejoignent dès lors l'autre FN, dirigé par Patrick Cocriamont, qui se présente en Wallonie sous le nom de Fraternité nationale pour plus de liberté, d'union et de solidarité (FN Plus). Ce parti dépose une liste pour l'élection du Parlement wallon dans les cinq circonscriptions du Hainaut, dans les deux circonscriptions namuroises, dans celles de Liège, de Verviers et d'Arlon–Marche-en-Famenne–Bastogne. La liste déposée à Charleroi est emmenée par C. Petitjean, tandis que C. Pire ne prend pas part à ce scrutin. Le FN Plus récolte 0,65 % des votes valablement émis en Wallonie, et n'obtient aucun siège.

Après ce scrutin, le FN conduit par P. Cocriamont se réorganise en s'appuyant sur une Fédération des nationalistes bruxellois et sur une Fédération des nationalistes wallons (FNW). La fondation de la seconde, à Gilly le 26 septembre 2009, rassemble une septantaine de personnes¹⁴⁶. La FNW est présidée par C. Petitjean ; C. Pire en est le secrétaire général et politique. L'article premier des statuts de la FNW précise que celle-ci regroupe des individus « fermement attachés à leur identité wallonne, aux valeurs de spiritualité, d'humanité et de solidarité de la civilisation chrétienne, ainsi qu'aux lumières de la raison et de la science »¹⁴⁷.

Lors du scrutin fédéral anticipé de juin 2010, le groupe emmené par P. Cocriamont dépose des listes communes avec un autre groupe FN (celui autrefois dirigé par D. Huygens), avec Nation et avec le FDB. Ces listes FN, déposées uniquement à la Chambre, n'obtiennent aucun élu. Après le scrutin, C. Pire prend la tête de ce rassemblement. Quelques mois plus tard, il signe une convention avec le FN français et sa présidente Marine Le Pen, par laquelle il reçoit l'usage « des nom, sigle (FN) et flamme (noire-jaune-rouge) du Front National à charge pour lui de développer le parti en Belgique francophone »¹⁴⁸. Mais en octobre 2011, des conflits relatifs à la confection des listes en vue des élections communales et provinciales de 2012 conduisent C. Petitjean et la FNW à quitter ce FN « réunifié »¹⁴⁹.

C. Pire décède le 10 janvier 2012. Une semaine plus tard, C. Petitjean est informé, comme d'autres dirigeants d'extrême droite belges, par l'avocat de M. Le Pen qu'il leur est fait interdiction d'encore employer le nom, le sigle et l'emblème du Front national, faute de quoi ils seront poursuivis en justice¹⁵⁰. L'ancien parlementaire ne se sent pas lié par cette injonction, estimant que la FNW, qui n'utilise pas la flamme tricolore (mais a pour emblème le coq wallon), n'est pas concernée par cette interdiction.

Lors du scrutin provincial d'octobre 2012, la FNW présente une liste dans 4 districts : ceux de Charleroi (en 2^e place de la liste figure Franca Iseppi, élue sortante FN au conseil

¹⁴⁶ M. ABRAMOWICZ, « Un Front national à plusieurs branches », *RésistanceS.be*, 17 octobre 2009.

¹⁴⁷ Cité par *Ibidem*.

¹⁴⁸ Cité par M. ABRAMOWICZ, « Le Front national belge est interdit ! », *RésistanceS.be*, 13 janvier 2012.

¹⁴⁹ M. ABRAMOWICZ, « Des dissidents du FN "réunifié" fondent un nouveau parti, Solidarité unitaire », *RésistanceS.be*, 13 janvier 2012.

¹⁵⁰ M. ABRAMOWICZ, « Le Front national belge est interdit ! », *RésistanceS.be*, 13 janvier 2012.

communal de Châtelet), de Fontaine-l'Évêque (la liste est emmenée par Corinne Petitjean, fille de Charles, élue sortante FN au conseil communal de Courcelles), de La Louvière (la liste est emmenée par Lucien Duval, chef du groupe FN sortant au conseil communal de La Louvière) et de Marche-en-Famenne. Aux élections communales, la FNW dépose une liste dans les communes de Charleroi et de La Louvière (province de Hainaut), ainsi que dans celle de Hotton (province de Luxembourg). Sur la liste présentée à Charleroi, figurent plusieurs personnes qui avaient été candidates, en 2006, sur la liste du Front national ou sur celle de Force nationale. La liste déposée à La Louvière est emmenée par L. Duval. La FNW dépose également une liste à Pont-à-Celles sous le sigle UC (pour Union communale, dénomination autrefois employée par C. Petitjean pour déposer une liste locale, avant son entrée au FN). Cette liste est emmenée par C. Petitjean, conseiller communal sortant. Seul L. Duval est réélu au conseil communal louviérois, la liste FNW remportant 4,05 % des votes valables.

Le 14 juin 2013, le greffe du tribunal de commerce de Charleroi enregistre le dépôt des statuts d'une nouvelle asbl, dénommée Rassemblement Bleu Marine (RBM), fondée le 30 mai par Charles Petitjean, sa fille Corinne et Salvatore Russo¹⁵¹. RBM est le nom employé en France par Marine Le Pen pour désigner le groupement, élargi au-delà des rangs du FN, mis en place pour soutenir son action. Le 14 octobre, le tribunal de première instance de Liège siégeant en référé fait droit à la demande de M. Le Pen et interdit à C. Petitjean et son entourage de faire usage des dénominations Rassemblement Bleu Marine et Front des nationalistes wallons, ainsi que des sigles RBM et FNW¹⁵². Le jour même, les dirigeants du RBM belge rebaptisent leur asbl Front wallon (FW)¹⁵³.

Sur son blog, le FW, présidé par C. Petitjean et dont S. Russo est le secrétaire général, s'affirme de droite. Il affiche son soutien à M. Le Pen et au FN français. Ce parti annonce disposer de sections à Charleroi, Liège, Namur et dans le Luxembourg. Le slogan du parti, « Touche pas à mon pays », témoigne de ses positions très restrictives en matière d'immigration, de son refus de l'« islamisation » de la Belgique et du tort causé selon lui à cet État par les partis traditionnels, en particulier le PS. Le FW refuse l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne et souhaite bloquer la libre circulation des travailleurs des États membres d'Europe de l'Est. Le FW préconise la « tolérance zéro » et entend incorporer « les jeunes délinquants de 14 ans et plus » dans « un régiment pour leur apprendre la discipline, le respect de nos lois et si possible un métier ». Il est favorable à l'introduction du référendum et met en avant la défense des animaux.

¹⁵¹ *Annexes au Moniteur belge*, 26 juin 2013.

¹⁵² M. ABRAMOWICZ, « Nouvelle victoire de Marine Le Pen en Belgique », *RésistanceS.be*, 17 octobre 2013.

¹⁵³ *Annexes au Moniteur belge*, 28 octobre 2013. Cf. aussi M. ABRAMOWICZ, « Création d'un nouveau Front wallon pour les élections de 2014 », *RésistanceS.be*, 28 octobre 2013.

3.6. DÉMOCRATIE NATIONALE (DN)

Démocratie nationale est fondé en avril 2011 par le conseiller communal carolorégien et ancien député fédéral FN Patrick Cocriamont. Lorsque, en janvier 2012, Marine Le Pen informe les milieux d'extrême droite belge qu'il leur est désormais interdit de faire usage du nom Front national, de ses initiales et de la flamme tricolore, le groupe constitué autour de P. Cocriamont se présente sous le nom adopté neuf mois plus tôt.

DN peut être qualifié de parti national-populiste¹⁵⁴ au vu des prises de position figurant sur son site Internet. Ce parti se dit opposé « à l'ultralibéralisme mondialiste, au système socialo-libéral qui mènent la Belgique et l'Europe à la ruine, qui rendent les marchés financiers "maîtres du monde" asservissant les États souverains, appauvrissant nos peuples ». DN défend l'identité nationale et préconise la « priorité nationale » (en référence à la « préférence nationale » prônée par Jean-Marie Le Pen), assimile immigration et insécurité, et dénonce l'« islamisation » de la société. Pour des raisons de santé de l'humain, DN s'oppose aux abattages rituels ; ce parti se prononce plus largement pour la défense des animaux. Se disant contre l'homophobie, DN critique cependant les manifestations telles que la *gaypride* et refuse l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Ce parti s'oppose à l'avortement en des termes tout droit issus de certaines versions du programme du FN diffusées dans les années 1990 et 2000.

Lors du scrutin provincial d'octobre 2012, DN dépose une liste dans 4 districts : les deux du Brabant wallon, celui de Namur et celui de Charleroi (cette liste est emmenée par P. Cocriamont). Il récolte entre 0,32 % dans le district de Nivelles et 0,65 % des voix dans celui de Charleroi et n'obtient aucun siège. Au scrutin communal, deux listes, fort incomplètes, sont déposées. À Charleroi, la liste DN, poussée par P. Cocriamont, obtient 0,51 % des voix. À Woluwe-Saint-Lambert, la liste Démocratie nationale recueille 1,17 % des suffrages. Aucune ne décroche de siège.

3.7. SOLIDARITÉ UNITAIRE (SU)

En octobre 2011, le FN « réuni » tient une assemblée générale tendue. Quelque temps après, trois cadres du groupe, alors présidé par C. Pire, quittent cette formation : Manuel Cailleuw, Sandra Latinis et Guy Farcy. Le premier était en charge de la propagande du parti, la seconde des finances ; elle a également fondé et dirigé le service de sécurité du FN, le Front national identitaire (FNI)¹⁵⁵.

En décembre est formé un nouveau parti : Solidarité unitaire (SU). Cette association de fait s'appuie, à l'instar d'un parti représenté au Parlement fédéral¹⁵⁶, sur une association de financement, l'asbl Financement solidarité unitaire (FSU), dont les actes

¹⁵⁴ J. FANIEL, « Populisme : les partis francophones sont-ils immunisés ? », *Politique, revue de débats*, n° 75, mai 2012, p. 40-41.

¹⁵⁵ M. ABRAMOWICZ, « Des dissidents du FN "réuni" fondent un nouveau parti, Solidarité unitaire », *RésistanceS.be*, 13 janvier 2012.

¹⁵⁶ Article 22 de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, *Moniteur belge*, 20 juillet 1989.

de fondation, datés du 5 décembre 2011, sont publiés aux annexes du *Moniteur belge* le 27 décembre 2011. M. Cailleeuw est désigné président du conseil d'administration de l'asbl, Nicu Oancea et Sandra Latinis trésoriers, cette dernière étant également secrétaire¹⁵⁷. Les deux premiers démissionnent aussitôt de l'asbl¹⁵⁸. S. Latinis devient présidente de SU, tandis que G. Farcy en est le vice-président.

SU se présente comme « un parti citoyen : ni de gauche, ni de droite, mais un parti identifiant les besoins et préoccupations de la population en interagissant avec la population à différents niveaux de pouvoir, fédéral, régional, provincial et communal ». L'Observatoire belge de l'extrême droite, RésistanceS.be, souligne cependant le parcours de ses fondateurs et l'admiration dont ceux-ci témoignent à l'égard de Marine Le Pen. Dans un droit de réponse, SU affirme être « un parti du centre » et explique : « Nous avons démissionné du Front national car nous estimons que lutter contre la précarité est bien plus important à l'heure actuelle qu'un combat contre l'immigration, même si cela est un problème qui subsiste toujours. Nous voulons une immigration choisie, et non comme aujourd'hui une immigration non contrôlée. »¹⁵⁹

Sur Internet, une vidéo présente les principales revendications de SU. Celles-ci sont avant tout à caractère social, placées sous le signe de la lutte contre la précarité : relèvement de 300 euros des plus basses pensions, réforme du marché de l'emploi pour réduire le chômage, hausse des bas salaires et ouverture de places pour les sans-abri. SU insiste aussi sur la défense des animaux, la lutte contre les maltraitances faites à ceux-ci, leur abandon, la vivisection ou encore l'abattage rituel (en particulier halal). Enfin, SU entend lutter contre l'insécurité : contre les « zones de non-droit » et pour la revalorisation des métiers de policier, de militaire et de pompier. Une autre vidéo disponible sur la plate-forme YouTube, intitulée « Solidarité Unitaire la sharia » et postée le 4 mars 2012, dénonce, de nombreux exemples à l'appui, le caractère barbare que revêtirait l'application de la loi islamique dans différents pays du globe, en ce comprises des mutilations génitales présentées comme étant exécutées au nom de la religion musulmane.

S. Latinis serait à l'origine de la première manifestation organisée, à l'été 2012, à Malonne contre la libération conditionnelle alors annoncée de Michelle Martin, ex-femme et complice de Marc Dutroux.

Bien qu'il ait annoncé sa participation au scrutin communal à Amay, le parti SU n'a déposé aucune liste lors des élections d'octobre 2012. À ce jour, ce parti ne semble plus avoir d'activité.

¹⁵⁷ Annexes du *Moniteur belge*, 27 décembre 2011.

¹⁵⁸ Annexes du *Moniteur belge*, 8 et 22 février 2012.

¹⁵⁹ M. ABRAMOWICZ, « Dissidence ou nouveau parti ? "Solidarité unitaire est un parti du centre" », *RésistanceS.be*, 22 janvier 2012.

3.8. NOUVELLE WALLONIE ALTERNATIVE (NWA)

Dans la foulée de l'interdiction faite par Marine Le Pen aux militants de l'extrême droite belge francophone d'utiliser le nom, les initiales et l'emblème du Front national, Philippe Duquenne, cadre d'un des FN concernés, fonde en avril 2012 Nouvelle Wallonie alternative, dont le sigle (NWA) semble conçu pour susciter un rapprochement, voire une confusion avec le parti nationaliste flamand Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA).

Lors des élections d'octobre 2012, NWA dépose une liste pour le scrutin provincial dans les districts d'Andenne et de Charleroi. Les résultats sont maigres : 0,69 % et 0,67 % respectivement. Sur le plan communal, on rencontre des listes NWA à Orp-Jauche (Brabant wallon ; 0,48 % des voix), à Courcelles et à Charleroi (Hainaut ; 2,79 % pour la première, 0,52 % pour la seconde), ainsi qu'à Gesves (province de Namur ; 1,19 %). P. Duquenne, élu sortant (FN) à Mons, emmène la liste communale à Charleroi.

NWA se proclame de droite et populiste : « Le populisme, c'est la spontanéité populaire, enracinée dans la réalité quotidienne, mise en œuvre dans le cadre de la réflexion et de l'action politique. Seul un populisme offensif est de nature à répondre aux dérives et aux dangers qui dégradent l'identité et les valeurs de nos compatriotes et qui détériorent leur bien-être. »¹⁶⁰ On retrouve, sur le site Internet du parti, bon nombre des thématiques chères aux formations d'extrême droite : nécessité d'un État fort ; dénonciation du système politique, en particulier de ses acteurs tels que les partis politiques (singulièrement le PS), les syndicats (« politisés ») et les mutuelles ; vision restrictive en matière d'avortement ou d'euthanasie ; conception traditionaliste de la famille ; défense de l'identité nationale ; dénonciation de l'« islamisation ». Le slogan de NWA évoque clairement la préférence nationale : « L'emploi, les logements, les aides sociales, l'accès aux soins de santé, les aides aux PME, les pensions... L'entière des acquis sociaux. Les Belges d'abord ! La simplicité et l'efficacité ! »

3.9. VRIJHEID

Cette liste s'est présentée, aux élections fédérales de 2010, dans la seule circonscription de Louvain. Elle y a obtenu un résultat négligeable (0,50 %). Son chef de file, Eduard Verlinden, a milité au Liberaal Appel de Ward Beysen, une dissidence droitiste du VLD ; il a ensuite fondé en 2004, avec Hendrik Boonen, le parti Fervent Nationaal, qui se voulait l'homologue flamand du Front national présidé par Daniel Féret. Au fil de ruptures et de dissidences successives s'est créé le NP-FN (Nieuwe Partij-Fervent Nationaal), présidé par E. Verlinden. Ce parti ne semble toutefois plus avoir d'existence à ce jour ; une liste a cependant été déposée par E. Verlinden sous le nom de Nieuwe Partij aux élections communales de 2006 à Anvers (0,22 % des suffrages). Vrijheid est donc le dernier avatar du cheminement politique d'E. Verlinden ; à l'élection du Parlement flamand de 2009, le parti a obtenu 0,39 % des votes dans la circonscription d'Anvers et 0,29 % des votes dans celle du Brabant flamand. Le passé politique d'E. Verlinden permet de situer sa liste à l'extrême droite de l'échiquier politique.

¹⁶⁰ Cf. le site Internet de ce parti : www.lanwa.be.

4. LES FORMATIONS RELEVANT DU CLIVAGE CENTRE-PÉRIPHÉRIE

Les formations politiques passées en revue dans ce chapitre se positionnent principalement ou en grande partie par rapport au clivage centre-périphérie. Celui-ci oppose les tenants d'un État centralisé (ou d'une association d'États dans un cadre international) aux tenants d'une large autonomie des différentes composantes de cet État (ou de cette association d'États).

Les partis considérés ici peuvent être répartis en deux groupes.

Ceux du premier groupe situent leur action dans un cadre strictement national. Eux-mêmes se divisent en deux sous-ensembles. Les uns, communément qualifiés de « belgicistes » (voire de « belgicains » par leurs opposants), appellent à un retour en arrière dans le processus qui a vu le pays, d'unitaire qu'il était à l'origine, se muer progressivement en État fédéral : ils prônent un renforcement de l'État belge, au détriment donc des régions et des communautés, et du sentiment national belge, qu'ils estiment affaibli par les diverses réformes institutionnelles menées depuis 1970. Il s'agit du BUB (créé en 2002 et s'étant présenté en 2010-2012 au sein du cartel Belg.Unie) et de sa dissidence le BAB (né en 2008), ainsi que de Belgique Positif (apparu en 2007). Les autres aspirent à davantage d'autonomie et de compétences pour leur région ou leur communauté – allant même, dans le cas de certains militants wallons, jusqu'à prôner l'indépendance de la Wallonie, éventuellement suivie de son rattachement à la France. Il s'agit, en Région wallonne, du RW (qui, héritier du parti régionaliste fondé en 1968, a englobé sous son sigle les diverses formations wallonnes s'étant réunies au sein de l'UPW puis W+), du RWF (qui, établi en 1999, dispose également d'une section bruxelloise : le RBF) et du PRW (anciennement PW ; né en 2006) ; en Région de Bruxelles-Capitale, de ProBruxsel (créé en 2008) ; en Communauté germanophone, de ProDG (constitué en 2008 par la fusion du PDB et du PJU).

Les partis du second groupe entendent agir au niveau, non de la Belgique, mais de l'Europe. En l'occurrence, ils appellent à un renforcement du caractère fédéral des structures de l'Union européenne. Il s'agit de Stand Up et d'EFP-Belgium (qui ont tous deux vu le jour en 2013).

4.1. BELGISCHE UNIE-UNION BELGE-BELGISCHE UNION (BUB)

Présidé par l'avocat Hans Van De Cauter, avec David Charlier comme secrétaire politique, le BUB¹⁶¹ a vu le jour le 5 juillet 2002 : il succède à un mouvement politique dénommé Nouvelle Belgique. En mars 2008, il subit une scission qui donne naissance à une dissidence connue sous le nom de Belgische Alliantie-Alliance belge-Belgische Allianz (BAB). Comme toutes les autres mouvances minoritaires, le courant belgiciste n'échappe en effet pas aux rivalités interpersonnelles et aux luttes de factions.

Le BUB se profile comme une formation attachée à la Belgique unitaire, telle qu'elle existait avant la révision constitutionnelle de 1970. Il se déclare centriste en matière socio-économique. Désireux de mettre un terme au contentieux communautaire, il s'oppose au nationalisme, au fédéralisme, à la puissance des partis (« partocratie ») et à l'emprise des médias placés sous l'influence des autorités politiques (« médiocratie »). En contrepoint, il plaide en faveur de l'unitarisme, du bilinguisme, de la démocratie et de la liberté des médias à l'égard des pouvoirs publics. Son emblème associe le drapeau européen bleu étoilé et le sigle du parti tracé dans les couleurs nationales : le noir, le jaune et le rouge.

Dans le paysage politique belge, le BUB se singularise par sa critique radicale du fédéralisme belge, auquel il prête de multiples défauts¹⁶². Selon lui, ce système politique serait compliqué, inefficace, coûteux, antidémocratique et discriminatoire. Il déboucherait sur la corruption, l'omnipotence des partis et le « racisme linguistique ». Il ramènerait à contre-courant du sens de l'histoire nationale et de l'esprit de la Constitution. Asocial et antieuropéen, il minerait la prospérité du pays, en ternirait l'image et en déstabiliserait les institutions. Bref, le fédéralisme belge serait absurde, illogique et immoral : il ne se perpétuerait que par des entraves à la libre circulation des idées.

L'alternative institutionnelle préconisée par le BUB constitue l'essentiel du message de ce parti. Elle consisterait en la mise en place d'un État multilingue, dépourvu d'entités fédérées, décentralisé sur la base des « neuf provinces historiques » – après réunification des composantes de l'ancienne province de Brabant – et doté d'une circonscription électorale nationale, le tout placé sous la conduite de la dynastie. Les 19 communes de l'agglomération bilingue de Bruxelles seraient fusionnées en une seule ville. Les lois linguistiques existantes seraient maintenues.

Le BUB se prononce aussi en faveur de la suppression des dotations publiques aux partis et aux médias. Il propose l'instauration d'un référendum d'initiative populaire à caractère contraignant. Il est favorable au développement de la coopération avec l'ancienne colonie, la République démocratique du Congo. Il plaide en faveur d'une immigration économique contrôlée, limitée aux diplômés et cantonnée dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Il entend soumettre les chômeurs, après douze mois d'inactivité, à un régime obligatoire de formation ou de travaux d'intérêt public. Il prône le maintien d'une sécurité sociale nationale, mais celle-ci devrait être assainie par une

¹⁶¹ Sur ce parti, cf. P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les “petits partis” ? (3) », *op. cit.*, p. 77 et 80-81 ; X. MULENS, A. COLLINET, « Le cartel Belg.Unie (CDF-BUB) », *op. cit.*, p. 27-40. Cf. également le site Internet du parti : www.unionbelge.be.

¹⁶² Cf. par exemple : « Nouveau programme 2009 », www.unionbelge.be.

chasse aux gaspillages. Enfin, la lutte contre la criminalité organisée passerait par un renforcement de l'État national. Les dernières thématiques évoquées suggèrent un positionnement de centre-droit, sinon de droite, plutôt qu'un cap vraiment centriste.

Depuis 2003, le BUB dépose des listes, souvent incomplètes et parfois dans certaines circonscriptions seulement, pour les élections fédérales ainsi que pour les élections régionales et communautaires. Au mieux, il recueille quelques milliers de voix, franchissant rarement le seuil de 0,1 % du total des votes valables. Aux élections régionales et communautaires du 7 juin 2009, il ne se présente ni en Wallonie, ni dans le collège français de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le collège néerlandais de celle-ci et en Flandre, il obtient respectivement 462 voix (0,89 %) et 712 voix (0,02 %). Comme d'autres formations de petite taille, il paie cher une série de handicaps : un manque d'effectifs (même si ses militants semblent très motivés), des difficultés à trouver de bons candidats et à obtenir les signatures requises pour les présenter, une faible visibilité médiatique, une pénurie chronique de moyens financiers, un programme assez léger en dehors de son *core business*. Les dirigeants du parti comprennent dès lors qu'il leur faut conclure des alliances pour sortir de leur isolement.

Cela se fait par étapes. Le 5 mai 2010, le BUB annonce ainsi qu'il se présentera aux élections fédérales en cartel avec le CDF (dissidence sociale-chrétienne apparue en 2002, lors de la transformation du PSC en CDH – cf. *infra*), sous le sigle Belg.Unie. Les deux formations associées mettent en évidence les problèmes aigus auxquels, selon elles, le pays est confronté : multiplicité coûteuse et inefficace des institutions, conflits de compétences entraînant une prolifération de normes, élections à répétition génératrices d'instabilité politique, blocage des « compromis à la belge ». Elles se disent « interpellées par la crise institutionnelle » et « scandalisées par l'attitude irresponsable de la classe politique »¹⁶³. En fin de compte, le cartel se dote d'une plate-forme assez sommaire, axée sur « la pacification communautaire » : promotion du bilinguisme, création d'une région-province de Bruxelles-Brabant, restructuration du pays sur la base de neuf provinces, défense de la Constitution et des prérogatives de la monarchie, maintien du Sénat.

Le 13 juin 2010, Belg.Unie ne présente pas de liste au Sénat ni, pour la Chambre, en Flandre et en province de Hainaut. Le cartel recueille 20 665 voix (0,32 % du total national), dont environ 15 000 (0,75 %) en Wallonie, 3 000 (0,63 %) dans les cantons bruxellois et le solde dans les cantons de Hal-Vilvorde. S'il fait mieux que la somme des suffrages obtenus précédemment par ses composantes, ses scores apparaissent faibles à une époque de forte polarisation sur les enjeux communautaires.

Les partis de la mouvance belgiciste tirent un enseignement du scrutin : plus ils se divisent et plus ils s'affaiblissent mutuellement. C'est pourquoi, en dépit des rancœurs du passé, un nouveau regroupement s'opère en deux temps. D'une part, le 18 mai 2011, le cartel BUB-CDF est rejoint par l'ancienne dissidence du premier nommé, Belgische Alliantie-Alliance belge-Belgische Allianz (BAB) et par des dissidents du Parti populaire (PP) emmenés par Bertrand Waucquez, 4^e candidat effectif du PP dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour la Chambre le 13 juin 2010. D'autre part, le 3 juillet 2012, il bénéficie de l'adhésion d'une formation de création récente, UniBelgium,

¹⁶³ « Déclaration commune du CDF et du BUB : liste commune Belg.Unie », www.cdf-info.be, 6 mai 2010.

lancée par Diane Dehen, présidente d'une fédération professionnelle de cafetiers. Bertrand Waucquez est le porte-parole et le coordinateur du cartel élargi, qui conserve la dénomination Belg.Unie.

Lors des élections provinciales du 14 octobre 2012, les résultats obtenus par les partenaires sont jugés décevants, d'autant qu'ils peuvent se prévaloir du soutien moral de Rudy Aernoudt, ancien chef de file de LiDé et ancien coprésident du Parti populaire retiré de la politique active. Aucune liste de Belg.Unie n'est déposée dans les provinces de Liège, de Limbourg et de Namur. Les meilleurs scores sont obtenus dans le Brabant wallon (1,24 %) et dans le Brabant flamand (0,83 %). Dans les autres circonscriptions wallonnes où elle est présente, Belg.Unie atteint péniblement 0,2 à 0,3 % des suffrages. Elle ne dépasse pas 0,1 % des voix, voire moins encore, dans la plupart des circonscriptions flamandes.

Le cartel se disloque au lendemain du scrutin. Le BUB reprend alors son autonomie. En 2013, il critique le projet de sixième réforme de l'État qui, selon lui, mènerait à un éparpillement accru des compétences, à une complexification de la gestion publique et à un affaiblissement de l'Autorité fédérale. Il annonce son intention de participer aux élections du 25 mai 2014 pour la Chambre, dans l'espoir d'obtenir « 100 000 suffrages et au moins un siège »¹⁶⁴. En vue du scrutin régional bruxellois, il entend former, avec le PTB, le Parti Pirate et ProBruxsel, un groupement de listes à caractère technique en vue de franchir le seuil de 5 % (cf. *infra*, la section concernant ProBruxsel)¹⁶⁵.

4.2. BELGISCHE ALLIANTIE-ALLIANCE BELGE-BELGISCHE ALLIANZ (BAB)

Ce parti¹⁶⁶ national et unitariste, mais implanté presque uniquement en Flandre, est fondé à Bruges, le 7 mars 2008. Il résulte d'une dissidence du BUB, qui semble due à un conflit de personnes et à des divergences de vue sur la conduite de la formation politique concernée.

Selon certaines sources, la présidence du BUB est en effet disputée. Elle est exercée par Hans Van De Cauter jusqu'en juillet 2007, puis par François Wolters jusqu'en octobre de la même année, avant d'être reprise par Ruben Cottenjé de Dauphin. Un coup de théâtre survient, le 17 février 2008 : H. Van De Cauter reprend les rênes du parti, excluant R. Cottenjé de Dauphin, qui provoque alors une dissidence. De part et d'autre, on se lance des accusations de détournement de fonds et de violation flagrante des statuts¹⁶⁷. Selon R. Cottenjé de Dauphin, il existerait également de profonds désaccords sur les structures et sur le fonctionnement du BUB¹⁶⁸. Ce dernier serait l'affaire de deux hommes : Hans Van De Cauter et Bruno Yaminne. Il ne serait d'ailleurs pas organisé en asbl gérée démocratiquement, mais en association de fait, sur laquelle

¹⁶⁴ « Le BUB en route vers 2014 », www.unionbelge.be, 2 juin 2013.

¹⁶⁵ *La Libre Belgique*, 5 décembre 2013.

¹⁶⁶ À son propos, cf. le site Internet www.belgischealliantie-alliancebelge.be.

¹⁶⁷ « Niet links of rechts, maar Belgisch », www.deredactie.be, 12 mai 2009.

¹⁶⁸ « Verschil BUB-BAB-B-Plus en reden van splitsing BUB », [www.\[Archief\]-Politics.be](http://www.[Archief]-Politics.be), avril 2009.

le premier nommé détiendrait tous les droits. À l'inverse, le BAB, lorsqu'il se constitue, se présente comme une asbl au fonctionnement démocratique. Le comportement de son président témoignerait de ce dernier caractère : ainsi qu'il l'a annoncé le 29 janvier 2010, Ruben Cottenjé de Dauphin renonce à sa fonction au profit de Willy Deswaef, consul d'Italie à Ostende, chargé d'élargir le recrutement du parti.

Sur quels fondements repose l'existence du BAB ? Selon ce dernier ¹⁶⁹, la réforme de l'État aurait été poussée trop loin. Elle aurait mis en branle une dynamique conférant une influence excessive aux entités fédérées (*deelstaten*), et ce au moment où le séparatisme se serait imposé, en Flandre, comme thème de discussion et où, dans leurs revendications et dans leur communication, les partis du Nord se seraient montrés « plus flamands ». L'ancienne génération de responsables politiques, incarnée par Herman De Croo (Open VLD) et par Freddy Willockx (SP.A), n'aurait pas pu empêcher cette évolution, pas plus que les petits partis belgicistes, souvent très conservateurs, créés par des associations patriotiques ou par des unitaristes à ancrage purement local. Bref, il y aurait, dans le paysage politique, place pour un nouveau parti, portant le projet d'une Belgique solidaire et renforcée. Ce parti, le BAB, ne partagerait pas les vues, jugées « irréalistes », du BUB sur la suppression des régions et des communautés. Il se contenterait, si l'on ose dire, de préconiser la rétrocession à l'Autorité fédérale d'un certain nombre de compétences dévolues aux entités fédérées, la création d'une circonscription électorale nationale et l'établissement d'une coopération culturelle accrue entre francophones et néerlandophones, s'incarnant dans la fusion de la VRT et de la RTBF en une seule chaîne publique nationale. Le BAB envisage de se positionner également sur d'autres enjeux, comme l'investissement des pouvoirs publics dans la formation des adultes, un suivi plus strict des jeunes délinquants et le rétablissement du service militaire obligatoire, à effectuer de préférence dans une autre langue nationale.

Le BAB se présente comme « Partij der Belgen-Parti des Belges-Partei der Belgier ». Il adopte son programme ¹⁷⁰ lors d'un congrès tenu à Bruges, le 14 septembre 2008. Cette plate-forme reprend, dans les grandes lignes, les orientations évoquées ci-dessus. On y apprend que les compétences à refédéraliser seraient le commerce extérieur, la coopération au développement ¹⁷¹, la politique environnementale, les communications, la recherche scientifique, le tourisme, le sport et la culture, l'Autorité fédérale retrouvant le monopole des relations internationales. Les partenaires du BAB se verraient proposer un « stop institutionnel » d'une décennie, afin de garantir la stabilité du pays. Ce parti se prononce en faveur de l'instauration d'un référendum confirmatif (sur le modèle italien), de la suppression de l'obligation de vote, d'une décentralisation en faveur des provinces et des communes, ainsi que d'une promotion du bilinguisme pour tous les Belges. Il entend favoriser « l'optimisme, la tolérance et la solidarité », mais aussi « le respect et le sens des responsabilités chez les jeunes ». Adversaire de la « partitcratie », le BAB plaide en faveur d'une diminution du financement public des formations politiques, de l'abolition du seuil d'éligibilité de 5 % et de la suppression des cabinets ministériels. Il prône la conclusion d'une alliance emploi-environnement. Il se dote d'un logo représentant une carte de la Belgique, cerclée des trois couleurs nationales, avec les mentions « Belgische Alliantie » en noir et « Alliance belge » en rouge.

¹⁶⁹ « Niet links of rechts, maar Belgisch », www.deredactie.be, 12 mai 2009.

¹⁷⁰ « Programme », www.belgischealliantie-alliancebelge.be.

¹⁷¹ Il est envisagé, depuis 2001, de transférer cette matière aux entités fédérées.

Adoptés par le conseil d'administration du BAB les 6 mars 2008 et 26 février 2009, les statuts du parti indiquent la composition de sa direction : Ruben Cottenjé de Dauphin, président¹⁷², Patrick Ryckier et François Wolters, vice-présidents, Tom Wittesaele, secrétaire général¹⁷³, Marcel Vandoorne, trésorier, Charles Winné, administrateur des membres, Hans Goddé, coordinateur des actions, Alexandre de Selliers de Moranville¹⁷⁴ et Bin Desmet, membres du conseil d'administration. Parmi ces neuf dirigeants, sept sont domiciliés en Flandre, un à Bruxelles et un seul en Wallonie.

Le 9 avril 2009, le conseil d'administration du BAB décide de déposer des listes, en vue des élections régionales du 7 juin suivant, pour le seul Parlement flamand, dans les circonscriptions d'Anvers, du Brabant flamand, de Flandre occidentale, de Flandre orientale et du Limbourg, ainsi qu'à Bruxelles, pour l'élection des membres bruxellois de la même assemblée. Il adopte la dénomination Belg.Alliantie. Le BAB se pose en adversaire « des principaux représentants du Mouvement flamand, partisans du séparatisme et du confédéralisme »¹⁷⁵. En fait, ses listes sont fort incomplètes et celle du Limbourg n'est pas valablement déposée, à la suite d'une faute de procédure. Les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des espérances : 0,23 % pour l'ensemble de la Flandre. Ils se chiffrent à 2 321 voix (0,21 %) en province d'Anvers, 2 556 voix (0,38 %) dans le Brabant flamand, 2 405 voix (0,31 %) en Flandre occidentale et 2 036 voix (0,21 %) en Flandre orientale. Le parti demeure convaincu qu'il pourrait percer, s'il avait accès aux médias. Il n'en est pas moins absent du scrutin fédéral du 13 juin 2010.

Comme on l'a vu, le BAB rejoint le cartel provisoire constitué avec le BUB, le CDF, UniBelgium et des dissidents du Parti populaire, avec les résultats que l'on sait aux élections provinciales du 14 octobre 2012. Le même jour, lors des élections communales à Bruges, la Lijst Burgemeester, sur laquelle figurent des membres du BAB, recueille 635 voix (0,79 %). Après la dissolution du cartel Belg.Unie, le BAB retrouve son existence propre. Il se montre, lui aussi, très critique envers le projet de sixième réforme de l'État, estimant qu'il faut « plus que jamais maintenir la Belgique dans sa forme actuelle »¹⁷⁶. En décembre 2013, sa gestion journalière est assurée par Willy Deswaef, président, Robin Vanhoovels, vice-président, René Grootaert, secrétaire général, Marcel Vandoorne, trésorier, Hans Goddé, coordinateur des actions, et Charles Winné, administrateur des membres. En raison de l'implantation essentiellement flamande et de la faiblesse des performances électorales de ce parti, on peut s'interroger sur ses perspectives d'avenir.

¹⁷² Il est remplacé par Willy Deswaef le 17 février 2010 et devient le président de la commission statutaire du parti.

¹⁷³ Il devient secrétaire politique et est remplacé, comme secrétaire général, par René Grootaert.

¹⁷⁴ Il devient vice-président du parti en remplacement de François Wolters.

¹⁷⁵ « Belg.Alliantie dingt mee naar de gunst van de kiezer in alle Vlaamse kiesomschrijving », www.forum.politics.be, 12 avril 2009.

¹⁷⁶ « Notre livre "Wake up Belgians !" présenté à Bruxelles ! », www.belgischealliantie-alliancebelge.be, 9 octobre 2012.

4.3. BELGIQUE POSITIF

Contrairement à ce que sa dénomination pourrait suggérer, la liste Belgique Positif¹⁷⁷, présente en 2007 et 2009 dans la seule circonscription du Brabant wallon, n'est pas seulement l'émanation d'une personnalité inquiète devant les risques de dislocation de l'État. Son promoteur, Alexandre Goffin, entend aussi revitaliser la démocratie, en offrant une alternative aux citoyens désenchantés et tentés par le vote blanc, nul ou extrémiste. L'intéressé s'en explique en ces termes : « Je souhaite qu'on vote pour la démocratie, pas parce que c'est un devoir, mais parce que c'est un droit pour lequel nos aînés se sont battus, jusqu'à refuser tous les occupants. La Belgique s'est construite dans cet idéal. Pas pour les partis, mais pour les gens. Et, aujourd'hui, il y a encore 20 % de gens qui sont indécis. Je veux être leur ombre démocratique et je leur dis : si vous votez pour moi, vous voterez pour vous »¹⁷⁸. Les listes Belgique Positif, déposées en vue des élections fédérales du 10 juin 2007 et régionales du 7 juin 2009 sont singulières : elles ne comportent qu'un candidat effectif et le minimum légal de candidats suppléants (respectivement 6 et 4 suppléants).

L'itinéraire d'A. Goffin n'est pas banal. À l'âge de 18 ans, l'intéressé s'est engagé comme volontaire de carrière dans une unité d'élite de l'armée belge, le peloton mortier du 2^e Bataillon Commando : il avait, dira-t-il rétrospectivement, « la vision de Saint-Exupéry » et le désir de « faire la même chose que les GI's sur le toit de l'ambassade de Saïgon, au Viêt-Nam »¹⁷⁹. Après avoir quitté l'armée au bout d'une dizaine d'années, il a exercé différents métiers. Il a notamment été l'entraîneur des équipes Football Club Atlas et Étoile Marocaine, qui contribuent à l'intégration des jeunes d'origine immigrée, à Bruxelles. Habitant ensuite Limelette, près de Wavre, il se définit comme « un manœuvre non qualifié faisant fonction de chauffeur de car (...), qui croit au pays et veut rester positif »¹⁸⁰.

En réalité, A. Goffin est un autodidacte qui sait manier le verbe et la plume. En 1995, avec le soutien de l'asbl In Memoriam, j'avais dix camarades, il a publié une enquête minutieuse sur les circonstances de l'assassinat de dix casques bleus belges, survenu à Kigali, le 7 avril 1994 : les victimes appartenaient au peloton où lui-même avait servi. Même s'il est engagé, l'ouvrage¹⁸¹ n'est pas passé inaperçu. Colette Braeckman, journaliste du *Soir* spécialisée dans l'analyse des dossiers d'Afrique centrale, et l'une de ses collègues ont écrit à son propos : « Le résultat de ce travail est surprenant (...) par la qualité du texte, par la puissance d'évocation de certaines images (...) et par la précision des informations qu'il contient »¹⁸². Trois ans plus tard, toujours avec une certaine réussite,

¹⁷⁷ À son propos, outre les autres documents cités dans les notes suivantes, cf. « Solitaire », www.lejournaldecampagne2007.blogspot.be, 5 juin 2007 ; « Originalité » et « Séquence zoom avec Alexandre Goffin » et, www.creazone.be, 15 mai et 1^{er} juin 2009.

¹⁷⁸ *La Dernière Heure*, 8 juin 2007.

¹⁷⁹ « Interview d'Alexandre Goffin, auteur de "Ahmed ben Ahmed, dit tirailleur Belgique" », www.tirailleursafricains.wordpress.com, 15 avril 2009.

¹⁸⁰ *La Dernière Heure*, 8 juin 2007.

¹⁸¹ A. GOFFIN, *Rwanda, 7 avril 1994 : 10 commandos vont mourir !*, Bruxelles, Luc Pire, 1995.

¹⁸² *Le Soir*, 3 novembre 1995.

A. Goffin s'est intéressé à « un oublié de l'histoire » : il a retracé l'itinéraire d'un tirailleur marocain de l'armée française, qui a pris part à la bataille de Gembloux, en 1940¹⁸³.

En 2007 comme en 2009, en qualité de citoyen, A. Goffin dit s'inquiéter de la situation du pays. Son analyse est la suivante : « Nous sommes aujourd'hui au bord de l'explosion, avec des communautés flamande, francophone, germanophone, immigrée, qui ont oublié l'idéal débuté en 1830. Nous sommes face à un désenchantement générationnel qui amène un déficit d'entreprendre et d'avoir encore confiance dans le système étatique. C'est facile de dire qu'il faut se battre contre le Vlaams Belang et contre le Front [national], mais c'est plus difficile d'agir pour les 12 % de gens qui vivent sous le seuil de pauvreté »¹⁸⁴.

Considéré comme un franc-tireur, voire comme un original, A. Goffin élabore un programme politique focalisé sur quelques axes. Il entend renforcer la mixité sociale et favoriser la rencontre entre les communautés présentes sur le territoire autour d'un projet commun. Il préconise trois mesures concrètes : le rétablissement d'un service militaire ou civil « intelligent », la création d'un centre européen d'excellence des métiers manuels et pratiques, ainsi que la mise en place d'un maillage d'arbres et de haies le long des routes, afin de réduire les nuisances sonores.

En Brabant wallon, lors des élections fédérales du 10 juin 2007, Belgique Positif obtient 880 voix (0,38 % des votes valables), dont 177 votes de préférence pour A. Goffin. Un quotidien commente ce résultat comme suit : « Alexandre Goffin se voulait l'alternative pour les indécis. Ceux-ci ont apparemment compris le message »¹⁸⁵. Il est cependant le seul de cet avis. Aux élections régionales du 7 juin 2009, dans la même circonscription, Belgique Positif récolte 1 511 suffrages (0,67 %), dont 283 voix de préférence émises en faveur d'A. Goffin. Ce dernier ne cache pas sa satisfaction¹⁸⁶ : « 1 511 voix, c'est vraiment bien. Je suis très fier du résultat. C'est mieux que CAP D'Orazio¹⁸⁷. C'est tout un petit village démocratique qui se forme. Et je suis extrêmement content que le FN se casse la gueule¹⁸⁸. Mais il y a toujours 13 000 personnes qui ont voté blanc ou nul. »

A. Goffin annonce vouloir se présenter aux élections législatives prévues en 2011 s'il obtient le nombre requis de signatures de parlementaires. En réalité, il ne dépose pas de liste pour le scrutin fédéral anticipé du 13 juin 2010. Le 14 octobre 2012, il figure sur les listes du Parti Pirate, comme 7^e candidat dans la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et comme tête de liste dans le district de Wavre, pour la province. Il entend toujours « offrir aux gens une alternative à leur désenchantement politique »¹⁸⁹. Dans sa commune, il obtient 70 voix de préférence. Dans le district de Wavre, il en recueille 467. Il n'est pas élu.

¹⁸³ A. GOFFIN, *Ahmed ben Ahmed, dit "tirailleur Belgique"*, Berchem, EPO, 1998.

¹⁸⁴ *La Dernière Heure*, 8 juin 2007.

¹⁸⁵ *Le Soir*, 11 juin 2007.

¹⁸⁶ *L'Avenir*, 9 juin 2009.

¹⁸⁷ Liste de gauche radicale menée par Samuel D'Orazio, frère de l'ancien délégué principal FGTB des Forges de Clabecq, organisateur d'une Marche pour l'emploi (1997) : cette liste recueille 923 voix (0,41 % des votes valables).

¹⁸⁸ Avec 4 834 voix (2,15 %), le Front national perd 3,96 % par rapport au scrutin de 2004 en Brabant wallon.

¹⁸⁹ « Soyez sans crainte, vous n'êtes pas obligés de voter », www.belgiquesoyezpositif.skynetblogs.be, 11 octobre 2012.

4.4. RASSEMBLEMENT WALLON (RW)

Influent dans les années 1970, le Rassemblement wallon est devenu une formation de petite taille, implantée surtout dans la région de Charleroi. Présidé par André Libert, il obtient à peine 0,61 % des voix sous l'intitulé Wallon aux élections régionales wallonnes du 13 juin 1999. D'octobre 1999 à janvier 2004, il s'intègre au Rassemblement Wallonie-France (RWF), avant de reprendre son existence propre. Le 13 juin 2004, il se présente au scrutin régional, toujours sous le sigle Wallon, recueillant 0,26 % des votes valables au sud du pays. Depuis avril 2004, il se rapproche du parti réunionniste France, animé par la Liégeoise Marie-France Gerbinet. L'alliance des deux formations donne naissance à un pôle Wallon, rebaptisé ensuite Union pour la Wallonie (UPW).

Au pôle Wallon, puis à l'UPW, s'agrègent peu à peu d'autres organisations : le mouvement Citoyens wallons en juin 2005, le Parti social démocratique italien (PSDI-WSD) de Salvatore Mannino en mars 2006, le mouvement Debout la Wallonie de Claude Thayse en juin 2008, une fraction de l'Alliance démocratique wallonne (ADW) emmenée par le Verviétois Claude Henrard en mai 2009, l'Alliance des Wallons avec la France du Liégeois Paul Durieux en février 2010. Font également partie de ce regroupement des formations plus confidentielles, comme le Parti républicain de Jean-Pierre Hellin-Robert et le groupe Wallons de Bruxelles de Jean-François Goose. Des dissidents du RWF s'y rallient aussi à titre personnel. En février 2010, ce rassemblement assez composite adopte la dénomination W+¹⁹⁰. Claude Thayse en exerce la présidence.

W+ réunit différentes sensibilités militantes : régionalistes, indépendantistes, francophiles, réunionnistes, républicains, etc. Il se dote d'un projet politique wallon prévoyant trois étapes successives. Tout d'abord, le parti pourrait s'accommoder provisoirement d'une Belgique confédérale, composée de quatre régions autonomes : la Wallonie, Bruxelles, la Flandre et la Région germanophone. Ensuite, il s'agirait de « sortir la Wallonie de la Belgique »¹⁹¹, c'est-à-dire de la conduire à l'indépendance, en dehors de toute structure comme la Communauté française, vouée à la disparition. Enfin, le nouvel État pourrait, le cas échéant, négocier son adossement à la France, mais en qualité d'associé, en conservant une large autonomie, ses institutions propres, ses compétences et son droit. En aucun cas il ne deviendrait une région française, à la différence de ce qu'envisage le RWF.

Aux élections régionales du 7 juin 2009, l'UPW dépose des listes dans les circonscriptions de Nivelles, de Soignies, de Tournai-Ath-Mouscron, de Charleroi, de Thuin, de Liège et de Verviers sous le sigle Wallons (« Wallons, agissons et luttons pour la liberté et une organisation nouvelle solidaire »). Elle recueille 10 008 voix, soit 0,50 % du total des votes valables. Le 13 juin 2010, W+ se présente au scrutin fédéral dans 4 circonscriptions pour la Chambre des représentants. Au total, il récolte 5 857 suffrages, qui se ventilent comme suit : 1 136 voix (0,50 %) en Brabant wallon, 1 679 voix (0,23 %) en Hainaut,

¹⁹⁰ À son propos, cf. P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les “petits partis” ? (3) », *op. cit.*, p. 93-95, ainsi que les sites et blogs Internet suivants : www.partifrance.listewallon.skynetblogs.be, www.rassemblementwallon.be et www.wallonieplus.be.

¹⁹¹ *Le Vif-L'Express*, 2 juin 2010.

1 675 voix (0,28 %) en province de Liège et 1 367 voix (0,47 %) en province de Namur. Bref, le parti peine à décoller.

Le bureau élargi de W+ se réunit à Namur, le 20 juin 2010. À l'unanimité moins deux voix, il décide un changement de nom : le parti (re)devient le Rassemblement wallon¹⁹², afin de « faire ressortir son esprit rassembleur et d'héritier du Mouvement wallon ». Il se propose de « veiller aux intérêts de la Wallonie dans le contexte de la disparition probable, à moyen terme, de l'État belge » et de « contrer les intentions de la Belgique continuée dans des partis francophones, qui vivent dans une nostalgie communautariste et bruxello-centriste »¹⁹³.

Le 20 février 2011, le Rassemblement wallon tient une assemblée générale au cours de laquelle il approuve ses statuts, désigne les membres de son comité directeur et élit son président, en la personne de C. Thayse. Selon ces statuts, le Rassemblement wallon est « un parti pluraliste, démocratique, social et républicain »¹⁹⁴. Autour d'un même projet, il réunit « les sensibilités wallonnes autonomistes, indépendantistes et rattachistes, qu'elles soient de gauche, du centre ou de droite », qui jouissent d'un droit de tendance¹⁹⁵. Il veut « faire reconnaître la souveraineté politique, sociale, économique et culturelle de la Wallonie ». Cette dernière opérerait ensuite soit pour une indépendance dans le cadre européen, soit en faveur d'une association ou d'une union avec la France, respectueuse de son identité. En tout état de cause, la Communauté française disparaîtrait, ses compétences revenant aux régions. Le logo du parti est « le coq hardi rouge sur fond jaune, entouré d'un cercle rouge ouvert en sa partie supérieure, chacune des deux extrémités du cercle étant munie d'une flèche pointant en direction de l'autre ».

Le 14 octobre 2012, le Rassemblement wallon se présente devant le corps électoral dans deux provinces : il recueille 478 voix (0,21 %) en Brabant wallon et 5 830 voix (0,82 %) en Hainaut. Il dépose des listes dans quelques communes : Fontaine-l'Évêque (409 voix, soit 4,07 %), Gerpinnes (258 voix, soit 3,10 %), Quaregnon (278 voix, soit 2,79 %) et Charleroi (928 voix, soit 0,92 %). Cependant, il n'obtient aucun élu. Il figure aussi sur l'une ou l'autre liste locale de cartel. Actuellement, ses principaux dirigeants sont Claude Thayse, président, Dominique Lecomte, secrétaire général, et Clément Collard, trésorier général.

¹⁹² Mais sans pouvoir utiliser le sigle RW, qui reste la propriété du FDF : ce dernier a déposé jadis des listes intitulées FDF-RW.

¹⁹³ *La Libre Belgique*, 28 juin 2010.

¹⁹⁴ « Statuts nationaux du Rassemblement wallon adoptés par l'Assemblée générale statutaire, Namur, 20 février 2011 », www.rassemblementwallon.be.

¹⁹⁵ Ces sensibilités peuvent s'exprimer en leur nom propre, mais à l'intérieur des structures du parti.

4.5. RASSEMBLEMENT WALLONIE-FRANCE (RWF)

Le RWF¹⁹⁶ est le principal porte-parole du courant réunionniste (dit aussi « rattachiste »), sans pouvoir revendiquer un monopole en la matière. Pendant de longues années, il est dirigé par Paul-Henry Gendebien¹⁹⁷, ancien président du Rassemblement wallon (1974-1979). L'intéressé a été aussi député fédéral, membre du Conseil régional wallon et délégué de la Communauté française à Paris. Après avoir soutenu les thèses fédéralistes, il se prononce dès la fin des années 1990 en faveur de la réunion de la Wallonie (et de Bruxelles) à la France.

L'analyse que propose la mouvance wallonne radicale est pessimiste quant à l'avenir du pays. Selon elle, le fédéralisme est un échec parce qu'il enferme les Wallons et les Bruxellois francophones dans un statut de minorité non protégée, au sein d'un État qui, gangrené par un nationalisme flamand à vocation séparatiste, est inéluctablement voué à la disparition. Les compromis institutionnels acceptés par les partis francophones « traditionnels » ne seraient dès lors que des capitulations. La seule issue consisterait en une « séparation de velours » démocratique et pacifique, sur le modèle tchèque. Celle-ci serait suivie d'une intégration négociée à la République française de la Wallonie, de Bruxelles et des communes à facilités de la périphérie à majorité francophone, avec maintien d'une identité propre. De la sorte, la Wallonie deviendrait la vingt-troisième région française, au même titre que la Bourgogne et la Picardie, et Bruxelles la vingt-quatrième. Le scénario d'une indépendance pure et simple de la Wallonie est récusé : selon le RWF, il ne serait pas viable économiquement et ferait perdre à la population une part non négligeable de son pouvoir d'achat.

Telle est la thèse soutenue par le RWF. Parti pluraliste, interclassiste et républicain, ce dernier est fondé à Charleroi, le 27 novembre 1999, à la suite du vote par le Parlement flamand de cinq résolutions tendant à instaurer une Belgique à deux composantes largement autonomes¹⁹⁸. La nouvelle formation agrège trois composantes : une partie de l'Alliance démocratique wallonne, fondée par Paul-Henry Gendebien, les reliquats du Rassemblement wallon, conduits par André Libert, et le Mouvement wallon pour le retour à la France, dirigé par Maurice Lebeau. Depuis février 2000, le RWF est doté d'une section bruxelloise, dénommée Rassemblement Bruxelles-France (RBF). Il ne compte pas engranger de résultats électoraux à très court terme, mais « éveiller les esprits et préparer l'avenir »¹⁹⁹.

¹⁹⁶ À son propos, cf. P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les “petits partis” ? (3) », *op. cit.*, p. 90-93 ; A. TOUSSAINT, « Le Rassemblement Wallonie-France », in P. WYNANTS, S. BAELE, M. PARET (dir.), *Petits partis en Belgique francophone. Un paysage morcelé*, *op. cit.*, p. 42-46. Cf. aussi le site Internet www.rwf.be.

¹⁹⁷ Sur l'intéressé, cf. « Paul-Henry Gendebien », in P. DELFORGE, *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 4 : *Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, Namur, Institut Jules Destrée, 2010, p. 258-260. Dans la ligne réunionniste, les principales publications de P.-H. Gendebien sont les suivantes : *Le choix de la France*, Bruxelles, Luc Pire, 2001 ; *Belgique, le dernier quart d'heure ?*, Bruxelles, Labor, 2006 ; *Wallonie et Bruxelles avec la France !*, Marcinelle, Cortext, 2008 ; *La raison et le cœur. Oui à la France*, Wavre, Éditions Mols, 2010.

¹⁹⁸ Cf. G. PAGANO, « Les résolutions du Parlement flamand pour une réforme de l'État », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1670-1671, 2000.

¹⁹⁹ « Le manifeste du RWF-RBF », www.rwf.be.

Entre-temps, estime le RWF, la Wallonie doit redécouvrir sa véritable identité, qui est française, mais dépourvue de toute attache avec un quelconque nationalisme ethnique. Selon les dirigeants du parti, il convient aussi d'éviter le comportement « munichois »²⁰⁰ des formations francophones dominantes, qualifiées de « néo-belgicistes ». Celles-ci n'auraient pour unique ambition que « d'occuper alternativement le pouvoir ou son apparence, dans des gouvernements de rencontre ou de circonstance ». Elles « chloroformeraient » ainsi l'opinion wallonne, ployant sous les fardeaux du localisme, du provincialisme, du clientélisme et des « oligarchies partocratiques ». Le jour venu, en rejoignant l'Hexagone, la Wallonie deviendrait « plus forte, plus viable, plus sociale et plus libre, sans perdre son identité, ses spécificités et sa personnalité ». Il en serait de même pour Bruxelles²⁰¹.

Le RWF n'est pas à l'abri de soubresauts internes. Au début d'avril 2004, il pâtit ainsi d'une dissidence, emmenée par André Libert. Cette scission serait due à des ambitions déçues et à un désaccord de fond sur la présence de Bruxelles dans le processus de réunion à la France. En 2006, ce sont l'ancien président (2004-2006) Claude Tayse et ses amis qui quittent le parti pour créer le mouvement Debout la Wallonie. En 2009, le Rassemblement Wallonie-France bénéficie néanmoins de ralliements de renom, comme ceux de l'ancien ministre socialiste Ernest Glinne ou de la virologue Lise Thiry, fille d'une grande figure du Mouvement wallon. Peu après, cependant, de nouveaux remous débouchent sur des exclusions et sur des départs, après que des accusations d'autoritarisme furent lancées contre le président, Paul-Henry Gendebien, et le secrétaire général du parti, Laurent Brogniet. Ces derniers sont obligés d'acheter la protection juridique du sigle et du logo, de suspendre temporairement les statuts et de destituer les bureaux des comités d'arrondissement de Liège et de Mons. Ils se font accuser de « *putsch* » par leurs contradicteurs²⁰².

La crise connaît son dénouement lors d'un « congrès de refondation », tenu le 30 janvier 2010, avec la mise en place d'une direction élargie. Le parti est piloté par deux coprésidents, Paul-Henry Gendebien et Laurent Brogniet, assistés de quatre vice-présidents (Jeannine Holsbecks, Nathalie Tramasure, Liliane Dehaybe et Philippe Lenaerts), ainsi que d'un secrétaire général, Philippe Verschoren. Le RWF compterait alors un millier de membres et environ 3 000 à 3 500 sympathisants. Il se dote d'une section de jeunes, dirigée par Julien Wilmart. Le 17 mars 2012, un congrès statutaire élit L. Brogniet comme unique président, P.-H. Gendebien recevant le titre de président-fondateur.

Au plan électoral, durant la première décennie de son existence, le RWF ne dépasse pas 1,5 % des voix dans le collège français du Sénat et 1,2 % dans les circonscriptions francophones de la Chambre²⁰³. Lors des élections du 7 juin 2009, il obtient 27 955 voix (1,39 %) en Région wallonne, 1 321 voix (0,32 %) dans le collège français de la Région de Bruxelles-Capitale et 30 488 voix (1,24 %) dans le collège français pour le Parlement européen. Lors du scrutin fédéral du 13 juin 2010, il recueille 34 193 suffrages (1,71 %)

²⁰⁰ Cet adjectif qualifie une attitude de soumission face à une démonstration de force : il évoque la signature des accords de Munich (29-30 septembre 1938) par le Français Édouard Daladier, le Britannique Arthur Neville Chamberlain et l'Italien Benito Mussolini, censés préserver la paix après l'annexion de l'Autriche et le rattachement des Sudètes au Reich allemand par Adolf Hitler.

²⁰¹ *Ibidem.*

²⁰² *La Libre Belgique*, 31 décembre 2009.

²⁰³ Tels sont les scores réalisés lors du scrutin fédéral du 10 juin 2007.

dans les provinces wallonnes, à la Chambre, et 40 393 suffrages (1,64 %) dans le collège français du Sénat. Le 14 octobre 2012, il ne se présente pas aux élections communales, qui se prêtent peu à la diffusion de son message. Par contre, il dépose des listes dans les provinces wallonnes (sauf dans le district d'Eupen), qu'il compte maintenir et transformer à terme en départements. Il récolte 2 862 voix (1,25 %) en Brabant wallon, 9 740 voix (1,37 %) en Hainaut, 8 987 voix (1,51 %) en province de Liège, 1 693 voix (1,04 %) en Luxembourg et 5 155 voix (1,78 %) en province de Namur. Ces résultats ne sont pas à la hauteur des intentions de vote annoncées en septembre dans le Baromètre politique de la *Libre Belgique* et de la RTBF (4,2 %), ni des espérances du parti (6 à 7 %) ²⁰⁴.

En 2013, le RWF refuse la perspective d'un « Plan B » Wallonie-Bruxelles, qui maintiendrait une « petite Belgique continuée » en cas d'implosion du pays : il plaide en faveur d'un « Plan F comme France » ²⁰⁵. Il se montre aussi très critique envers le projet de sixième réforme de l'État : selon lui, les citoyens wallons devront payer la différence entre les coûts générés par les transferts de compétences aux entités fédérées et les recettes y afférant ; le projet n'aurait pour raison d'être que « de permettre au PS de caser des milliers de “copains” du régime » ²⁰⁶.

En décembre 2013, le président Laurent Brogniet est secondé par quatre vice-présidents : Nathalie Tollebeck, Bernard Claes, Jeannine Holsbecks et Annick Henrotte, ainsi que par deux chargés de mission, Philippe Lenaerts et Jean-Paul Conrardy. À ce jour, le RWF n'est pas parvenu à rallier de larges pans de l'électorat wallon et bruxellois à la cause de la réunion à la France.

4.6. PARTI RÉPUBLICAIN WALLON (PRW)

À l'origine du Parti wallon, devenu ensuite Parti républicain wallon ²⁰⁷, on trouve le Hainuyer Émile Cantiniaux et sa compagne, Marguerite Bonnet, tous deux anciens militants du Rassemblement wallon. Les intéressés figurent parmi les animateurs de la liste réunionniste France (« Français réunis dans l'action nationale pour la coopération et l'émancipation ») ²⁰⁸. À la Chambre, dans la province de Hainaut, cette liste obtient 1 630 voix (0,23 %) aux élections fédérales du 13 juin 1999 et 3 035 voix (0,42 %) lors du scrutin fédéral du 18 mai 2003. Lors des élections régionales du 13 juin 2004, É. Cantiniaux et M. Bonnet s'alignent, dans la circonscription de Soignies, sur une liste Wallon qui récolte 1 100 voix (1,10 %).

En août 2006, É. Cantiniaux fonde un Parti wallon, distinct du RWF et de l'UPW. Il justifie cette initiative en des termes qui suggèrent un changement de cap : « Nous ne sommes pas rattachistes. On veut une Wallonie libérée du joug des Flamands. Nous sommes un parti républicain, indépendantiste, radical et wallon. » ²⁰⁹ Un quotidien fait

²⁰⁴ *La Libre Belgique*, 21 septembre 2012.

²⁰⁵ L. BROGNIET, « Le Plan F comme France : le sens de la raison », www.rwf.be, 25 mai 2013.

²⁰⁶ L. BROGNIET, « Les Wallons paieront la 6^e réforme de l'État belge », www.rwf.be, 11 juillet 2013.

²⁰⁷ Cf. le site Internet www.partirepublicainwallon.be.

²⁰⁸ « Hainaut élections. Petits, mais présents », www.archives.sudpresse.be, 16 mai 2003.

²⁰⁹ *Le Soir*, 6 juin 2007.

observer que ce Parti wallon « est tout petit en taille » et que, « faute de combattants », il ne déposera de liste que dans la province de Hainaut, lors des élections fédérales du 10 juin 2007²¹⁰. Il y recueille 3 139 suffrages (0,42 %).

Le 8 août 2007, le Parti wallon est rebaptisé Parti républicain wallon. Lors des élections régionales du 7 juin 2009, sous le sigle Républicain-Wallon, É. Cantiniaux conduit une liste dans la circonscription de Soignies, qui récolte 248 voix (0,24 %). Le Parti républicain wallon n'est pas présent aux élections fédérales du 13 juin 2010. Aux élections communales du 14 octobre 2012, on retrouve trois de ses fondateurs – le trésorier Émile Cantiniaux, la secrétaire Marguerite Bonnet et le trésorier-adjoint Joseph Scarmur – sur une liste locale, intitulée Votre Commune, à Courcelles. Cette liste obtient 742 voix (4,40 %) et aucun élu.

Si l'on en croit son programme²¹¹, le PRW veut faire de la Wallonie une république démocratique, laïque, dirigée par un président élu au scrutin majoritaire à deux tours et par un parlement de cinquante députés, rétribués uniquement par des jetons de présence. Afin de moraliser la vie publique, il préconise différentes dispositions : exclusion à vie de toute fonction politique ou publique des coupables d'abus de biens sociaux ou de détournements, suppression des subsides aux partis lors des campagnes électorales, publication trimestrielle des mouvements financiers enregistrés dans les ministères et les administrations en vue d'éviter les gaspillages. Il entend aussi revoir le fonctionnement des provinces, voire supprimer celles-ci. Le PRW souhaite impliquer davantage « les jeunes Wallons de souche » dans la vie politique et syndicale, mais également « stopper l'envahissement des soi-disant réfugiés politiques, économiques et autres, afin d'éviter la désintégration de notre culture ». Selon lui, les milieux carcéraux devraient être réservés aux seuls « délinquants wallons », les étrangers devant purger leur peine dans leur pays d'origine. Il y aurait lieu également de « supprimer la compression des peines sur les condamnations pour meurtres crapuleux ». Comme on le voit, sur certaines questions de société, le Parti républicain wallon adopte un positionnement assez droitier, à relents sécuritaires et xénophobes. Il se montre très critique à l'égard des dirigeants politiques de la Région wallonne, qu'il qualifie de « rampants » et de « déculottés »²¹².

Le PRW compte se présenter aux élections du 25 mai 2014. Il lance des appels à candidatures et invite les électeurs à « exprimer leur mécontentement vis-à-vis des politiques qui se permettent n'importe quoi à n'importe quel prix »²¹³. Comme il est l'émanation d'un très petit nombre de personnes, sa pérennité ne semble pas assurée.

²¹⁰ *Ibidem*.

²¹¹ « Programmes », www.partirepublicainwallon.be.

²¹² É. CANTINIAUX, « Une nouvelle race », www.partirepublicainwallon.be, 2 décembre 2010.

²¹³ É. CANTINIAUX, « Ils sont très forts », www.partirepublicainwallon.be, 6 février 2013.

4.7. PROBRUXSEL

Le parti ProBruxsel²¹⁴ a été créé le 16 avril 2008. Il s'inscrit dans la mouvance du nouveau mouvement bruxellois²¹⁵, initié par l'association bilingue Manifesto qui contestait la prédominance prise par le clivage linguistique dans le fonctionnement politique de la Belgique et la séparation de celle-ci en deux grandes communautés. Aux yeux des animateurs de cette association, cette articulation pénalisait les besoins de Bruxelles et de ses habitants. Deux autres associations, créées en 2005 – bruXsel forum et Aula Magna – rejoignirent Manifesto pour défendre l'idée que Bruxelles était une ville multilingue et multiculturelle. Le succès médiatique et public de l'appel intitulé « Nous existons ! *Wij bestaan! We exist!* », orchestré par ces trois associations, fut suivi d'une montée en puissance de ce nouveau mouvement bruxellois. Le 18 mars 2008, Aula Magna, bruXsel forum et Manifesto présentèrent avec plusieurs organisations – interlocuteurs sociaux, secteur culturel, associations environnementales – une plate-forme de la société civile intitulée « Notre projet pour Bruxelles », qui comprenait douze propositions. Insistant sur la diversité et la multiplicité des cultures cohabitant à Bruxelles, ces propositions défendaient aussi la vocation métropolitaine de Bruxelles. Le monde universitaire fut ensuite sollicité et apporta sa contribution aux « États généraux de Bruxelles », dont les organisateurs furent les différents partenaires de la plate-forme de la société civile et qui constituèrent une grande mobilisation des forces vives bruxelloises.

Durant l'été 2007, le site bruxsel.org, géré par bruXsel forum, relaie un appel à suggestions. Parmi les idées avancées figure la création d'un parti politique. Cette idée rencontre un écho favorable chez certaines personnes afin de défendre les options contenues dans l'appel « Nous existons ! ». Cette volonté est fondée sur le sentiment que les différents partis existants ont une approche trop communautariste et n'arrivent pas à une expression spécifiquement bruxelloise. Après un certain nombre de réunions préparatoires, le parti est officiellement lancé le 16 avril 2008. Un congrès fondateur est organisé le 5 octobre 2008, réunissant près d'une centaine de membres. Un bureau est constitué. Philippe Delstanche est élu président et Thierry Vanhecke, vice-président. De nouveaux statuts sont adoptés lors du congrès du 20 janvier 2010²¹⁶.

Le président de ProBruxsel, P. Delstanche, est francophone parlant également le néerlandais. Il a exercé différentes fonctions de management dans le secteur privé et est chargé de cours dans plusieurs hautes écoles et universités. Le vice-président, T. Vanhecke, est fonctionnaire au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'un Bruxellois néerlandophone, parfait bilingue. ProBruxsel est soutenu par l'ancien président de Manifesto, le docteur Alain Maskens, qui s'est présenté sur les listes de ce parti aux élections régionales de 2009 et fédérales de 2010. Précisons que ce dernier n'est pas officiellement membre de ProBruxsel mais qu'il entend lui apporter un soutien actif. Jan Verbeke, vétérinaire, est actuellement échevin de Watermael-Boitsfort, élu sur la liste bilingue GMH (alliance entre la formation locale Gestion municipale, le CDH et des indépendants). ProBruxsel compte aujourd'hui dans ses rangs Olivier Dupuis,

²¹⁴ La dénomination de ce parti s'écrit actuellement en un mot. Précédemment, elle s'écrivait Pro Bruxsel.

²¹⁵ Cf. J.-P. NASSAUX, « Le nouveau mouvement bruxellois », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2103-2104, 2011.

²¹⁶ *Ibidem*, p. 70-74.

qui a été très engagé au parti radical transnational²¹⁷ et député européen, élu en Italie, de 1996 à 2004. Caroline Sägerser, docteure en histoire et chercheuse à l'ULB, et Maurice Seewald, fonctionnaire communal, ancien porte-parole de l'association de lutte contre les nuisances sonores Bruxelles Air libre et ancien porte-parole de bruXsel forum, sont également des personnalités actives au sein de ProBruxsel.

ProBruxsel se situe dans la ligne des idées défendues par le nouveau mouvement bruxellois. Sur le plan de l'organisation de la Belgique fédérale, ProBruxsel se prononce entre autres pour un schéma fondé sur quatre entités régionales (Flandre, Wallonie, Bruxelles, entité germanophone), la disparition des communautés, une répartition des compétences entre les régions et l'Autorité fédérale sur la base du principe de subsidiarité, et un bicaméralisme renforcé avec une chambre haute composée de représentants élus directement des régions ainsi que d'un certain nombre de sénateurs élus au niveau d'une circonscription électorale unique. ProBruxsel ne demande pas de modification de la frontière linguistique.

ProBruxsel refuse que Bruxelles soit la capitale d'une autre entité fédérée et avance nombre de propositions : le maintien et le développement des mécanismes de protection des néerlandophones, le bilinguisme de l'enseignement, l'abolition de la répartition en deux groupes linguistiques du parlement régional, l'instauration d'une période transitoire où 25 % des places sur les listes électorales seraient réservées à des candidats d'un autre groupe linguistique, l'obligation pour les deux premiers candidats de chaque liste d'être bilingues, l'interdiction de cumul entre un mandat de bourgmestre, d'échevin ou de président du conseil de l'action sociale et de député régional, l'octroi du droit de vote pour les élections régionales aux citoyens de l'Union européenne, le bilinguisme obligatoire des ministres et des bourgmestres, la révision de la répartition des compétences entre la Région et les communes et du découpage des communes, la suppression des commissions communautaires, etc.

ProBruxsel préconise un certain nombre de mesures dans diverses matières, dont la fiscalité (harmonisation des taxes régionales et communales existantes, péage urbain, perception de l'impôt des personnes physiques sur le lieu de travail, etc.), la mobilité (coordination de la politique des transports et de l'aménagement du territoire entre la Région et sa périphérie, soutien aux modes de déplacement doux, articulation entre les différentes sociétés de transport public et réalisation d'un réseau express bruxellois (REB), transformation de l'aéroport de Bruxelles en un aéroport de jour principalement consacré au transport de passagers, etc.), le logement (lutte contre les chancres urbains, réaffectation en logement des dessus des commerces et des bureaux non occupés, renforcement de l'accès à la propriété, développement des agences immobilières sociales, fusion de toutes les sociétés de logement social, normes plus sévères en termes d'économie d'énergie, etc.)²¹⁸.

ProBruxsel ne se montre pas satisfait de la sixième réforme de l'État. Le parti dénonce entre autres le fait que la Région de Bruxelles-Capitale ne pourra toujours pas créer ou soutenir des écoles, avoir un réseau d'écoles bilingues, créer ou soutenir des crèches, mettre en place une réelle politique de la jeunesse et des sports ni créer une télévision

²¹⁷ Cf. le site Internet www.radicalparty.org.

²¹⁸ J.-P. NASSAUX, « Le nouveau mouvement bruxellois », *op. cit.*, p. 79-82.

régionale multilingue. ProBruxsel en appelle donc à une nouvelle réforme de l'État ²¹⁹. Signalons également que, fin décembre 2013, ProBruxsel s'est prononcé contre la ratification du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) de l'Union européenne, considérant que ce traité organise une perte des prérogatives budgétaires à tous les niveaux de pouvoirs, ce qui, pour Bruxelles, rendrait encore plus dure, voire impossible, la viabilité politique et économique de la Région ²²⁰.

Compte tenu de la législation, qui ne permet pas les listes bilingues aux élections régionales bruxelloises, ProBruxsel, qui affronte pour la première fois l'épreuve électorale au scrutin régional bruxellois de 2009, est obligé de présenter une liste francophone – ProBruxsel (F) – et une liste néerlandophone – ProBruxsel (N) – à cette élection, contrairement à ce qu'il souhaitait. La liste francophone obtient 6 840 voix, soit 1,50 % (1,70 % des voix portées sur une liste francophone) et la liste néerlandophone 1 225 voix, soit 0,30 % (2,36 % des voix portées sur une liste néerlandophone). Ensemble, les deux listes comptent 8 065 voix, soit 1,80 %. Ce résultat place ProBruxsel devant des partis tels que Groen! (5 806 voix, 1,30 %) ou le PTB+ (4 038 si l'on y additionne les voix de sa liste flamande PVDA+, soit 0,80 %).

Lors des élections fédérales du 13 juin 2010, ProBruxsel présente une liste bilingue à la Chambre des représentants. Par contre, le parti ne dépose pas de liste au Sénat ; l'explication avancée est le refus de l'obligation de se présenter soit dans le collège électoral français, soit dans le collège électoral néerlandais ²²¹.

ProBruxsel obtient 6 072 voix, soit 1,32 % dans l'ensemble des cantons bruxellois. Cela signifie une perte de 1 993 voix (– 0,50 %) par rapport à la somme des résultats engrangés par les deux listes de ProBruxsel aux élections régionales de 2009. Le PTB+PVDA+, avec 7 191 voix et Groen!, avec 7 167 voix (chacun 1,56 %), dépassent cette fois ProBruxsel.

Aux élections communales d'octobre 2012, ProBruxsel, dans un souci d'éviter l'amalgame entre problématiques régionale et locales, n'a pas déposé de liste en son nom propre, mais a soutenu des candidats issus de ses rangs figurant sur des listes bilingues (Liste du Bourgmestre à Molenbeek-Saint-Jean, liste GMH à Watermael-Boitsfort, listes Écolo-Groen à Bruxelles et Ixelles). Suite à ces élections, ProBruxsel dispose d'un échevin à Watermael-Boitsfort.

Comme en 2009, ProBruxsel se verra contraint de présenter une liste francophone – ProBruxsel (F) – et une liste néerlandophone – ProBruxsel (N) – aux élections régionales bruxelloises du 25 mai 2014. La liste francophone devrait être menée par le président, P. Delstanche, suivi de C. Sägesser. ProBruxsel annonce le dépôt de deux listes complètes. En revanche, ProBruxsel ne présentera pas de liste pour la Chambre des représentants.

Signalons qu'en raison de la fixation d'un seuil de 5 % des voix dans chaque groupe linguistique pour pouvoir entrer en ligne de compte dans la répartition des sièges au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, ProBruxsel, le Parti du travail de Belgique (PTB), le Parti Pirate et Belgische Unie-Union belge (BUB) envisagent de faire une

²¹⁹ Communiqué de ProBruxsel, 20 décembre 2013.

²²⁰ Communiqué de ProBruxsel, 19 décembre 2013.

²²¹ J.-P. NASSAUX, « Le nouveau mouvement bruxellois », *op. cit.*, p. 83.

déclaration réciproque de groupement de listes pour les élections régionales bruxelloises dans le groupe linguistique français. Il s'agit d'une forme d'apparementement entre des listes distinctes déposées dans le même groupe linguistique permettant d'éviter la perte des voix en surplus. Cette disposition technique n'implique pas de proximité idéologique entre les partis concernés. Côté néerlandophone, ProBruxsel (N), s'est déclaré ouvert à participer également à un groupement de listes.

4.8. PRO DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT (PRODG)

Pro Deutschsprachige Gemeinschaft (ProDG) est l'héritier de deux formations politiques actives en Communauté germanophone, l'une – le Partei der Deutschsprachigen Belgier (Parti des Belges de langue allemande, PDB) – depuis la naissance institutionnelle de cette Communauté, l'autre – le mouvement Parteilos-Jugendliche-Unabhängige (Sans parti-Jeunes-Indépendants, PJU) – plus récemment.

Le PDB est lui-même issu d'une dissidence de la section des cantons germanophones du parti social-chrétien (CSP), constituée en 1971 sous l'appellation Christlich-Unabhängige Wählerunion. Celle-ci prend en 1972 le nom de PDB et se présente aux élections du 10 mars 1974. Dans le canton d'Eupen, le PDB obtient 23,18 % des voix pour le Sénat et 22,79 % pour la Chambre des représentants ; dans le canton de Saint-Vith, le PDB arrive en tête, avec respectivement 41,75 % et 43,23 % des suffrages. Le même jour se déroule le premier scrutin pour élire le tout nouveau Conseil culturel de la Communauté culturelle allemande ; le PDB obtient 25,51 % des voix. Quant au PJU, il est né en 1994, année où il s'est présenté aux élections européennes sous l'appellation Juropan (obtenant 3,66 % des voix dans le canton d'Eupen et 6,86 % dans le canton de Saint-Vith). En 1995, les deux formations font liste commune aux élections communautaires sous le sigle PJU ; le cartel est d'autant plus facile à mettre en place qu'un des dirigeants du mouvement Parteilos-Jugendliche-Unabhängige, Oliver Paasch, est le fils d'un des fondateurs et chefs de file du PDB, Lorenz Paasch, plusieurs fois réélu pour siéger au Conseil de la Communauté germanophone.

Le cartel se met en place à un moment où le PDB est en perte de vitesse : alors qu'il obtenait autour de 30 % des voix (et jusqu'à 7 sièges sur 25) aux élections de ce Conseil dans les années 1970 et 1980, il ne se situe plus qu'à près de 20 % en 1986 et à 15 % en 1990. Le cartel ne renverse pas la tendance, décrochant 13,64 % des suffrages au scrutin de 1995 ; ses résultats continuent d'afficher un recul constant, passant de 12,86 % en 1999 à 11,69 % en 2004 – conservant à peine trois sièges, ce qui n'empêche pas sa participation en 2004 au gouvernement de la Communauté germanophone, en coalition avec les socialistes et les libéraux. Oliver Paasch y obtient le portefeuille de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Aux élections communales du 8 octobre 2006, le PDB enregistre des scores qu'il qualifie lui-même de « décevants ». À Eupen en particulier, où il participait à la majorité communale avec le CSP, il perd 2 de ses 3 sièges au conseil communal. Début 2007, le PDB et PJU annoncent dès lors qu'ils vont mettre sur pied une « force politique indépendante » rassemblant leurs membres et sympathisants, mais aussi tous ceux « qui s'intéressent à la politique indépendamment de tout lien partisan et qui veulent

s'engager politiquement »²²². Le congrès de fondation de ce nouveau mouvement, baptisé ProDG, se tient le 13 juin 2008. O. Paasch est élu à sa présidence, tout en conservant son portefeuille ministériel.

Aux élections communautaires du 7 juin 2009, la nouvelle formation fait, d'emblée, mieux que le cartel PDB–PJU et décroche un quatrième siège au Parlement de la Communauté germanophone. Il participe de nouveau au gouvernement aux côtés des socialistes et des libéraux, cette fois avec deux ministres : Oliver Paasch et Harald Mollers, respectivement ministre de l'Enseignement, de la Formation et de l'Emploi, et ministre de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales. Le 1^{er} février 2013, Oliver Paasch cède la présidence de ProDG à Clemens Scholzen.

ProDG s'inscrit dans le sillon tracé par le PDB depuis sa fondation en 1972. Il est favorable au maintien de l'État fédéral, mais plaide pour un modèle à quatre régions dotées d'une large autonomie : la Flandre, la Wallonie (francophone), Bruxelles et la Communauté germanophone. Dès lors, les compétences de la Communauté germanophone devraient selon lui s'étendre à de nouvelles matières – par exemple, l'aménagement du territoire ou le logement social, actuellement exercées par la Région wallonne – et reprendre les compétences de la province (échelon de pouvoir jugé « inutile ») en région de langue allemande. ProDG revendique une représentation garantie de la Communauté germanophone à la Chambre des représentants, au Sénat et au Parlement européen ; il se dit favorable aux principes de subsidiarité et de solidarité, et se situe lui-même « au-delà des idéologies », refusant de se laisser enfermer dans un « corset partisan ». Le mouvement (le mot « parti » est soigneusement évité) s'inscrit ici dans une autre tendance, celle qui veut donner la parole aux citoyens en dehors des structures des partis (traditionnels).

4.9. STAND UP FOR THE UNITED STATES OF EUROPE (STAND UP)

Stand Up for the United States of Europe a été créé au début de l'année 2013²²³, autour de Richard Laub, ingénieur commercial et consultant. Celui-ci indique que c'est suite à la lecture du livre *Debout l'Europe !* des eurodéputés Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt, fédéralistes européens convaincus²²⁴, qu'il a décidé de fonder un parti politique défendant l'idée d'une Europe fédérale. R. Laub a été rejoint dans sa démarche par Jean-Pierre Buyle, avocat, et Roland Vaxelaire, administrateur de sociétés, et est devenu président de la nouvelle formation. Le nom du parti fait référence au titre de l'ouvrage qui a inspiré sa création, ainsi qu'à la *standing ovation* qui, rapporte R. Laub, avait suivi l'intervention commune de G. Verhofstadt et de D. Cohn-Bendit, lors d'une conférence organisée en janvier 2013 par l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles sur le thème « De la démocratie en Europe ».

²²² *Grenz-Echo*, 15 mars 2007.

²²³ La conférence de presse de lancement officiel du mouvement date du 4 juin 2013.

²²⁴ D. COHN-BENDIT, G. VERHOFSTADT, *Debout l'Europe ! Manifeste pour une révolution post-nationale en Europe*, Arles-Bruxelles, Actes Sud-André Versailles, 2012.

Stand Up a constitué un comité de soutien, composé d'une cinquantaine de personnalités de la société civile, issues notamment des milieux académiques (Marianne Dony, Guy Haarscher, Jean-Victor Louis, Jean-Louis Vanherweghem, etc.) et du monde économique (Pierre-Olivier Beckers, Étienne Davignon, Pierre Marcolini, André Van Hecke, etc.). On y note aussi la présence d'anciens mandataires politiques, tels le ministre d'État Mark Eyskens (CD&V) et les députées européennes honoraires Raymonde Dury (PS) et Anne André-Léonard (MR).

Les militants du parti revendiquent « une vision réaliste commune qui n'est ni de gauche, ni de droite ». La création d'une « fédération de pays européens fondée sur le modèle des États-Unis d'Amérique » est au cœur du projet de Stand Up²²⁵. Pour y parvenir, le programme du parti défend notamment les points suivants. *Primo*, l'élection d'un président au suffrage universel et la formation d'un gouvernement européen. *Secundo*, une réforme du Parlement européen amenant celui-ci à « être doté de véritables pouvoirs législatifs » et à être autorisé à légiférer sur un certain nombre de matières « essentielles » qui ressortent actuellement de la compétence exclusive des parlements nationaux. *Tertio*, la création d'une seconde chambre au Parlement européen, qui représenterait les États de la Fédération. *Quarto*, la fondation d'une « véritable identité européenne », fondée sur une Constitution. *Quinto*, la mise en place de mécanismes fiscaux permettant à la Fédération de gérer de 20 à 25 % de la richesse européenne, « proportions analogues à celles des États-Unis ». *Sexto*, la mutualisation des dettes souveraines.

Le 25 mai 2014, Stand Up entend se présenter uniquement aux élections européennes, et seulement aux électeurs francophones de Wallonie et de Bruxelles. Sa tête de liste sera Sophie Heine, politologue et chercheuse associée à l'Université libre de Bruxelles et à l'Université d'Oxford. Le parti indique avoir évité d'inclure « des membres de la classe politique traditionnelle » sur sa liste ; ses candidats se caractérisent en outre par leur niveau d'études élevé et par leur jeune âge. Afin de ne pas diviser les voix pro-européennes lors de l'élection du 25 mai 2014, Stand Up a décidé de faire campagne commune avec la section belge du Parti fédéraliste européen (EFP-Belgium). La liste Stand Up est dès lors composée de membres des deux mouvements ; Stand Up y présente cinq des huit candidats effectifs, ainsi que l'ensemble des six candidats suppléants. En participant aux prochaines élections européennes, Stand Up – qui souligne qu'il est « le seul mouvement qui présentera une liste résolument fédéraliste en Belgique francophone » – espère davantage faire entendre son message qu'obtenir des élus.

4.10. SECTION BELGE DU PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN (EFP-BELGIUM)

Le Parti fédéraliste européen-European Federalist Party (PFE-EFP) est un parti politique transnational européen²²⁶. Fondé à Paris le 6 novembre 2011, il est issu du regroupement de deux formations : le Parti fédéraliste, parti français créé en 1995, et le Europe United

²²⁵ Cf. le site Internet de ce parti : www.standupforuseurope.eu.

²²⁶ Cf. le site Internet de ce parti : <http://federalistparty.eu> (disponible uniquement en anglais).

Party, parti paneuropéen créé en 2005 et présent dans plusieurs pays de l'Union européenne. Le siège du parti est situé à Bruxelles.

Le PFE-EFP a pour objectif l'avènement d'une Europe fédérale. Les idées qu'il promeut sont inscrites dans son manifeste, adopté le 4 novembre 2012. En vue des élections européennes de mai 2014, celui-ci a été traduit en programme politique, daté du 10 novembre 2013. Sur le plan politique, le PFE-EFP propose la création d'un gouvernement représentatif européen. Dirigé par un président élu démocratiquement, ce gouvernement serait responsable devant un parlement constitué de deux chambres, représentant respectivement les citoyens européens et les États membres. Les différents traités européens seraient coulés dans une Constitution fédérale, à la rédaction de laquelle participeraient les citoyens européens et qui serait adoptée par référendum. Sur le plan économique, le PFE-EFP appelle notamment à la poursuite du développement du marché intérieur et du marché du travail, à la création d'une union bancaire et d'euro-obligations, et à la mise en place d'un budget européen substantiel et basé sur des ressources propres à la future Fédération. Sur le plan social, le parti souhaite « réduire les disparités entre les populations et les territoires à travers l'Europe », via par exemple un régime européen de chômage ou de revenu minimum garanti. Au plan international, le PFE-EFP estime que la politique étrangère, ainsi que celles de sécurité, de défense, de migration et de lutte contre la criminalité organisée devraient principalement être gérées au niveau européen. Sur le plan citoyen, le parti prône entre autres l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à chaque citoyen européen pour toutes les élections qui ont lieu dans l'État membre où il réside, la promotion de programmes d'échange et de coopération dans l'éducation, les sports et la culture, et la création de « véritables partis politiques européens » (le PFE-EFP dit être actuellement le seul parti politique paneuropéen qui ne soit pas une alliance de partis nationaux pré-existants et qui présente des candidats dans plusieurs États européens autour d'un même programme).

Le PFE-EFP a vocation à présenter des candidats à toutes les élections de tous les pays européens. Pour l'instant, il dispose d'une section nationale dans quinze États membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark (pour les pays scandinaves), Estonie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie et Royaume-Uni. Le PFE-EFP, selon le modèle fédéraliste, laisse une grande autonomie à ses sections nationales ; ainsi, celles-ci ont une certaine liberté d'adaptation du programme européen à la culture locale.

La section belge du PFE-EFP (EFP-Belgium) s'est réunie pour la première fois en juillet 2013 et a été enregistrée au mois de novembre suivant. Elle est constituée autour de Roberto Mongiovi (président), Georgios Kostakos (secrétaire général), Pietro De Matteis (vice-président) et Mariarosaria Marziali (trésorière). P. De Matteis est par ailleurs l'un des deux coprésidents du PFE-EFP au niveau européen.

Pour les élections européennes de mai 2014, la section belge du PFE-EFP a décidé de déposer une liste commune avec Stand Up for the United States of Europe, sous la bannière de cette dernière formation. La liste comporte trois candidats d'EFP-Belgium : Pietro de Matteis (2^e effectif), Roberto Mongiovi (5^e effectif) et Mathias Maertens (8^e effectif). Le premier est Bruxellois, d'origine italienne, et travaille pour la Commission européenne.

5. LES FORMATIONS RELEVANT DU CLIVAGE ÉGLISE-ÉTAT

Le clivage Église-État oppose les défenseurs de la liberté et de la prééminence de l'institution officielle représentative d'une religion aux tenants d'un État neutre et laïque, notamment quant à leur rôle respectif en matière d'enseignement, d'assistance et d'éthique. Le terme « Église » ne doit pas être pris au sens restrictif de la seule Église catholique, même si tel a été le cas historiquement et jusqu'à une époque récente.

Au cours des dernières années, deux partis ont principalement axé leur programme sur la défense et la promotion de la place de la religion – catholique pour l'un, musulmane pour l'autre – dans la société : le CDF (dissidence du CDH ayant existé de 2002 à 2013) et Islam (apparu en 2010).

Il va de soi que d'autres formations politiques envisagées dans le présent *Courrier hebdomadaire* ont également pris position dans le débat Église-État (ainsi, le MG a notamment été fondé pour défendre le principe de la laïcité) ; toutefois, leur combat principal se situant sur un autre plan, elles n'ont pas été classées ici. De même, les deux partis présentés dans ce chapitre ont développé dans leurs programmes d'autres axes que la défense du rôle de la religion ; c'est cependant ce point qui a constitué leur raison d'être ou le cœur de leur action.

5.1. CHRÉTIENS DÉMOCRATES FÉDÉRAUX (CDF)

En 1999, le Parti social-chrétien (PSC) se lance dans un processus de rénovation sous la conduite de sa nouvelle présidente, Joëlle Milquet. Le 18 mai 2002, il adopte la dénomination Centre démocrate humaniste (CDH), en abandonnant la référence chrétienne. Le lendemain, six de ses militants, en rupture avec un tel changement de cap, annoncent la création d'une nouvelle formation politique : les Chrétiens démocrates francophones (CDF)²²⁷. Parmi ces dissidents figurent Benoît Veldekens, ancien parlementaire régional bruxellois et conseiller communal à Woluwe-Saint-

²²⁷ Sur le CDF, cf. P. WYNANTS, « Du PSC au CDH. II. 1999-2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1895-1896, 2005, p. 45-47 et 51 ; P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les “petits partis” ? (3) », *La Revue Nouvelle*, tome 66, n° 1, 2011, p. 77-81 ; X. MULLENS, A. COLLINET, « Le cartel Belg.Unie (CDF-BUB) », in P. WYNANTS, S. BAELE, M. PARET (dir.), *Petits partis en Belgique francophone. Un paysage morcelé*, document de travail, Namur, 2011, p. 27-40. On peut également consulter les sites www.cdf-info.be, www.belg-unie.be et www.unionbelge.be.

Lambert, Marc-Antoine Mathijsen, membre du bureau du PSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde et animateur de la lettre d'information *Chrétiens en politique*, ainsi que Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke, conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert. Ils sont bientôt rejoints par Dominique Harmel, ancien ministre de la Région de Bruxelles-Capitale et ancien vice-président du PSC, en froid avec ce parti depuis 2000. S'il refuse l'étiquette de formation confessionnelle, le CDF – il utilise lui-même le singulier pour son sigle – reprend le label chrétien à son compte. D'emblée, il se positionne au centre droit de l'échiquier politique, se revendique d'un fédéralisme d'union et fait siennes les positions de l'aile conservatrice du PSC sur « la défense de la vie, du mariage et de la famille ».

Le nouveau parti annonce 1 200 affiliés à l'automne 2002, 2 500 en mars 2003 et 4 500 en mai de la même année. Il réunit, affirme-t-il, 800 militants lors de son congrès fondateur de Namur, le 2 novembre 2002, et 1 100 à Louvain-la-Neuve, au début avril 2003. Il n'empêche que ses performances électorales sont rapidement affectées par une série d'obstacles : l'absence de locaux, de financement public et de numéro national, la difficulté d'obtenir les parrainages ou les signatures requis pour le dépôt de listes, la complexité d'accéder à une représentation parlementaire en raison du seuil d'éligibilité de 5 % des votes valables, la faible notoriété de la plupart de ses candidats, l'insuffisance de ses relais dans les médias.

Formation politique de taille limitée, le CDF se dote d'un appareil léger. Il est présidé initialement par Benoît Veldekens, auquel succède Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke le 30 décembre 2006. Lorsqu'il crée une section flamande, en 2007, celle-ci est présidée par Agnès Jonckheere. Le secrétariat politique est confié à Jean-Marie Bourgeois. Le secrétariat général est exercé par Bruno Springuel, avec Emmy Ruritariye comme adjointe. Avec quelques mandataires communaux élus en 2006, ces dirigeants forment le comité exécutif du parti.

Le programme du CDF²²⁸ est adopté en avril 2003, à l'unanimité moins une abstention. Il contient 110 propositions. Sa tonalité dominante renvoie aux positions de l'aile droite de l'ancien PSC, avec des accents assez libéraux en matière socio-économique, néo-unitaristes dans le domaine institutionnel et conservateurs au plan éthique. Le parti se réfère explicitement aux valeurs du christianisme et à la doctrine sociale de l'Église. Il fait grand cas du personnalisme, du bien commun et de la subsidiarité. À ses yeux, la promotion des initiatives des indépendants et des PME constitue une priorité, tout comme la limitation du rôle des pouvoirs publics dans la vie économique et la réduction des cotisations sociales. Refusant de « brader la citoyenneté », le CDF entend subordonner le droit de vote et l'éligibilité des résidents d'origine étrangère à l'acquisition de la nationalité belge. Au plan communautaire, il souhaite « mettre en exergue ce qui unit plutôt que ce qui divise ». C'est pourquoi il propose d'arrêter la réforme de l'État au stade qu'elle a atteint, en instaurant un « stop institutionnel ». Il veut « miser sur la vie, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle, revaloriser le mariage et les responsabilités parentales, consolider la famille, socle de la société basé sur l'engagement de fidélité d'un homme et d'une femme ». Il défend le libre choix et l'égalité des droits en matière d'enseignement et dans la vie associative.

²²⁸ « Projet politique des Chrétiens démocrates francophones », www.cdf-info.be.

Lors des élections fédérales du 18 mai 2003, le CDF espère décrocher 100 000 suffrages et 3 sièges à la Chambre. Avec 27 956 voix (1,40 %) en Wallonie, 7 832 suffrages (1,70 %) à Bruxelles et 2 558 votes valables (0,61 %) à Hal-Vilvorde, il est loin du compte ; il n'obtient aucun élu. Le 13 juin 2004, pour le Parlement européen, il draine 19 718 voix (0,81 %) dans le collège électoral français. Le même jour, il obtient 12 881 suffrages (0,65 %) pour le Parlement wallon et 3 886 votes valables (0,86 %) pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le 8 octobre 2006, il conquiert quelques sièges dans des conseils communaux, notamment à Woluwe-Saint-Lambert, Molenbeek-Saint-Jean et Chaumont-Gistoux, en figurant sur des listes du bourgmestre. Lors du scrutin fédéral du 10 juin 2007, le CDF recueille 7 981 voix (0,39 %) en Wallonie et 2 463 suffrages (0,53 %) dans les cantons bruxellois. Il n'entre pas en lice au niveau européen, le 7 juin 2009. À l'échelon régional, ses performances du même jour sont très faibles : 1 342 voix (0,07 %) en Wallonie, où il ne se présente que dans trois circonscriptions, et 1 807 voix (0,44 %) à Bruxelles. Là où il ne peut déposer de liste, il préconise un « vote de conscience » : soit un vote blanc, si ce dernier est informatisé, soit un vote nul, par apposition du sigle du parti sur un support papier.

Outre ces piètres résultats électoraux, l'unité du CDF ne cesse de se lézarder. Les premiers heurts remontent à juin 2003, lorsque M.-A. Mathijssen et P.-A. de Maere d'Aertrycke remettent en cause « l'image catho-conservatrice » que véhiculerait D. Harmel²²⁹. Ce dernier préside le CPAS de Woluwe-Saint-Pierre pendant douze ans (2000-2012), après s'être rapproché du bourgmestre libéral de cette commune, Jacques Vandenhoute. En 2003, en compagnie de B. Veldekens, il tente de négocier la formation d'un cartel MR-CDF, en prévision de l'échéance électorale du 13 juin 2004. Cependant, cette opération est vouée à l'échec, en raison de l'opposition qu'elle suscite, au sein du MR, de la part du FDF, du MCC et de certains libéraux. De leur côté, M.-A. Mathijssen et quelques-uns de ses amis décident de s'intégrer au CDH, en janvier 2004. Le 13 décembre 2005, B. Veldekens et P.-A. de Maere d'Aertrycke, conseillers communaux à Woluwe-Saint-Lambert, quittent le groupe d'opposition Iris (CDH, CD&V, indépendants) pour rallier la majorité locale, formée du FDF et du MR-LB. Ils annoncent leur intention de se présenter, le 8 octobre 2006, sur la liste du bourgmestre menée par Olivier Maingain (FDF), en qualité d'« indépendants associés au MR ». B. Veldekens devient alors échevin du Budget et des Finances.

En 2007, le CDF essaie de se relancer en se muant en parti national et bilingue, sous le nom de Chrétiens démocrates fédéraux (même sigle). Il prend part à des pétitions et à des manifestations en faveur de l'unité du pays, soutient le grand-duc Henri de Luxembourg dans son objection de conscience envers une loi relative à l'euthanasie et prend la défense du pape Benoît XVI lorsque celui-ci est mis en cause par une partie de la presse pour ses déclarations sur le préservatif. Il cherche à survivre en se mettant en quête d'un partenaire. En 2008-2009, il examine la possibilité d'une alliance avec LiDé, puis avec le Parti populaire. Il finit par écarter ces scénarios, jugeant ces alliés potentiels trop laïques, trop restrictifs en matière de libre choix scolaire et trop marqués à droite. Finalement, le 5 mai 2010, il opte en faveur de la formation d'un cartel avec le BUB (Belgische Unie-Union belge), constitué sous le nom de Belg.Unie (cf. *supra*). C'est sous cette dénomination que des candidats du CDF se présentent aux élections

²²⁹ *La Libre Belgique*, 28-29 juin 2003.

fédérales du 13 juin 2010 et au scrutin provincial du 14 octobre 2012. Lors des élections communales de ce même jour, des militants du CDF sont alignés sur des listes de Belg.Unie, comme à Bruxelles-ville, ou sur des listes du bourgmestre, comme à Koekelberg. Figurant à nouveau sur la liste conduite par O. Maingain, B. Veldekens, qui ne fait donc plus partie du CDF, demeure échevin à Woluwe-Saint-Lambert. Adoptant une position similaire, P.-A. de Maere d'Aertrycke, qui reste le président des Chrétiens démocrates fédéraux, est élu conseiller communal dans la même commune. À Woluwe-Saint-Pierre, D. Harmel, qui a lui aussi quitté le CDF, conduit une liste intitulée Gestion communale, que rejoint l'ancien bourgmestre MR Jacques Vandenhoute, brouillé avec son parti. Il devient échevin des Finances, du Budget et de la Tutelle sur le CPAS. Alors qu'il a été rejoint en 2011-2012 par deux autres formations (Belgische Alliantie-Alliance belge-Belgische Allianz et UniBelgium), le cartel Belg.Unie ne survit pas aux élections du 14 octobre 2012.

Le 10 mars 2013, le parti CDF « se saborde faute de combattants », sans que l'on sache « combien ils sont pour le pleurer »²³⁰. Il explique cette issue en invoquant ses piètres performances électorales, ainsi que la diminution de ses effectifs. Il impute son insuccès au seuil d'éligibilité de 5 %, à son exclusion du financement public des partis, à sa marginalisation sur la scène médiatique et à la propension des citoyens au vote utile. Dans un communiqué, le président Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke, le secrétaire politique Jean-Marie Bourgeois, la secrétaire générale adjointe Emmy Ruritariye et Christine Dupuis, une co-fondatrice, annoncent : « Nous avons pris, à contrecœur certes, la décision de mettre fin à l'aventure. » Les signataires déclarent qu'ils restent « convaincus du bien-fondé de leur projet en tant que tel, aujourd'hui autant qu'il y a dix ans », mais qu'il leur faut « se rendre à l'évidence de l'état des lieux auquel ils sont confrontés »²³¹. La page du CDF est donc tournée.

5.2. ISLAM

Le parti Islam s'est présenté pour la première fois aux électeurs lors du scrutin communal d'octobre 2012, dans 3 des 19 communes bruxelloises. Il y a décroché 2 sièges de conseiller communal, l'un à Anderlecht et l'autre à Molenbeek. L'un de ces deux élus, Redouane Ahrouch, n'est pas un inconnu dans le monde politique. Il était tête de liste du parti Noor aux élections législatives de 1999 et de 2003, et 3^e candidat, aux côtés de Jean-François Abdullah Bastin, sur la liste Musulmans.be aux élections régionales bruxelloises de 2009. Aucune de ces listes n'avait obtenu d'élu. La liste Musulmans.be émanait elle-même du Parti des jeunes musulmans (PJM), issu d'une dissidence du Parti citoyeneté et prospérité (PCP), qui s'était déjà présenté aux élections régionales bruxelloises de 2004. Aux élections fédérales de 2010, le PJM n'a pas déposé de liste ; le seul parti se réclamant de l'islam à se présenter était, cette année-là, le Mouvement pour l'éducation de Mohamed Saïd Guermit, dans la circonscription de Liège.

²³⁰ *La Libre Belgique*, 11 mars 2013.

²³¹ Communiqué de presse du CDF, 10 mars 2013, www.cdf-info.be.

Les résultats de ces partis confessionnels font apparaître une progression modeste mais constante, surtout si l'on tient compte des dissensions qui ont parfois entraîné le dépôt de listes concurrentes. En 1999, année où R. Ahrouch est l'unique candidat de la liste Noor aux élections fédérales, cette liste obtient 0,15 % des voix dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde ; en 2003, la même liste n'obtient plus que 0,14 % des voix dans cette circonscription, mais la liste du PCP en obtient 0,98 %. En 2009, la liste Musulmans.be remporte 0,99 % des suffrages aux élections régionales bruxelloises. Au niveau communal, la liste Islam obtient, en 2012, 4,13 % des voix à Anderlecht (2,70 % pour le PJM en 2006) et 4,12 % des voix à Molenbeek (3,38 % pour le PJM en 2006) ; avec 2,90 % des voix à Bruxelles, Islam n'obtient pas d'élu dans la capitale.

Le parti Islam a pour président Abdelhay Bakkali Tahiri, candidat non élu aux élections communales de 2012 à Bruxelles-ville. Le « manifeste citoyen » de cette formation affirme la primauté de l'éthique en politique. Sur le plan institutionnel, Islam se dit attaché à la Belgique unitaire (avec neuf provinces), prône la consultation populaire, l'interdiction du financement public des partis politiques, l'annulation de la dette publique, la réduction du temps de travail couplée à une baisse de l'impôt, la généralisation de l'enseignement libre (l'État ayant pour seule tâche de fixer les conditions d'obtention des diplômes), ainsi que l'instauration d'un revenu pour « la personne au foyer ». En ce qui concerne l'Europe, Islam propose une généralisation du modèle provincial : création de 750 provinces représentées, chacune, au Conseil européen. On ne trouve pas ou peu de référence à Dieu dans ce texte, mais bien une affirmation (au détour de considérations sur l'écologie) du « caractère sacré de toute vie ». Le site du parti, par contre, est placé sous l'invocation de « Dieu le clément le miséricordieux » et permet d'écouter et de lire, en français, « le saint Coran ».

En septembre 2013, le député fédéral Laurent Louis, élu sur une liste du Parti populaire (PP) en 2010 mais exclu depuis lors de cette formation (cf. *supra*), est désigné candidat pour Islam aux élections fédérales de mai 2014 et porte-parole du parti. Le mois suivant, affirme-t-il, il a accédé à la présidence du parti et en a exclu les membres du bureau en place ; mais R. Ahrouch indique de son côté que c'est L. Louis qui a été exclu. Il semble que certains propos antisémites du député fédéral aient été à l'origine de ce qui pourrait n'être, en définitive, qu'un grand malentendu.

On notera enfin que M. S. Guermit, candidat non élu du MP Éducation en 2010, enseignant de religion islamique (à Verviers et à Chênée) frappé d'une sanction ministérielle pour avoir fait montre de prosélytisme et de discrimination dans ses cours (cf. *infra*), pourrait être tête de liste du parti Islam le 25 mai 2014, soit dans la circonscription de Liège pour l'élection de la Chambre des représentants, soit pour l'élection du Parlement européen.

6. LES AUTRES FORMATIONS

Dans ce dernier chapitre, sont envisagées diverses formations qui, difficiles à situer politiquement car portant sur des thématiques très spécifiques, n'ont pu trouver place dans les précédentes sections.

En l'occurrence, sont successivement passés en revue le MPE (anciennement MP Éducation ; fondé en 2007), le Parti des pensionnés et des retraités (auparavant Parti des pensionnés ; né en 2009), le Parti Pirate (créé en 2009), Égalité (constitué en 2009) et le Parti atomique (né en 2012). S'y ajoute une formation qui n'est pas à proprement parler un parti, mais plutôt la liste d'un seul homme : Vital (apparu en 1999).

Certes, plusieurs de ces partis présentent dans leurs programmes des axes qui auraient *a priori* pu leur valoir de figurer dans l'un ou l'autre des cinq chapitres précédents. Toutefois, il s'est avéré à l'examen que leur spécificité se situe sur un autre plan, ce qui a incité à les ranger ici. Ainsi, Égalité défend diverses idées qui témoignent d'une sensibilité socio-économique de gauche ; toutefois, c'est par son attention à d'autres problématiques – discrimination à l'égard des populations issues de l'immigration, racisme, cause palestinienne – que ce parti se caractérise d'abord et avant tout. De même, le fondateur du MPE promeut le port du voile parmi les jeunes filles de confession musulmane ; cependant, ce n'est pas selon le clivage Église-État que cette formation a élaboré son discours, centré principalement sur le renforcement de l'éducation. Enfin, le Parti Pirate se focalise sur la liberté d'expression sur Internet, le Parti des pensionnés et des retraités met principalement en avant le relèvement des pensions, tandis que le Parti atomique entend faire de la politique « sérieusement » mais en en parlant « comiquement ».

6.1. MOUVEMENT POUR L'ÉDUCATION (MPE)

Docteur en sciences mathématiques de l'Université catholique de Louvain et titulaire d'un graduat en informatique pédagogique, Mohamed Saïd Guermit, d'origine algérienne, est professeur de religion islamique à l'athénée royal de Chênée et à l'athénée royal Verdi de Verviers. Il a été un des fondateurs du Centre islamique de Louvain-la-Neuve. Depuis de nombreuses années, il est également un membre très actif du Conseil supérieur des musulmans de Belgique, organisation dont il est le trésorier. Sur le site Internet de celle-ci, il publie régulièrement des billets et articles en faveur de la défense et

de la promotion de l'islam. Peu avant le scrutin fédéral du 10 juin 2007, il fonde le Mouvement pour l'éducation (MP Éducation)²³².

Le nouveau parti considère que l'éducation « est au centre de tous les problèmes de notre société ». Les menaces qui pèseraient sur cette dernière seraient la violence à l'école, l'échec scolaire, les profits excessifs réalisés par les riches aux dépens des pauvres, le réchauffement climatique, la déstabilisation de la famille « par le mariage de l'homme avec l'homme et de la femme avec la femme », ainsi que la corruption²³³. Le « harcèlement de l'éducation, des valeurs familiales et des bonnes mœurs », tout comme la détérioration du bien-être des citoyens, auraient de fâcheuses conséquences : difficulté d'insertion des jeunes sur le marché du travail, hausse inquiétante du nombre de suicides, flambée de l'intolérance et du racisme, montée de la criminalité, augmentation alarmante de la consommation de stupéfiants, baisse préoccupante de la natalité²³⁴. Pour ce parti, les solutions à mettre en œuvre en vue de remédier à ces fléaux seraient le renforcement du système scolaire et du rôle des parents dans l'éducation des enfants, le soutien aux mouvements de jeunesse et à la création d'entreprises, la prévention de la délinquance, la promotion de la solidarité, le « renforcement des valeurs familiales universellement reconnues par tous », le rejet de toute forme d'exclusion (notamment en matière d'études, d'emploi et de logement) et la fin d'une « justice à deux vitesses »²³⁵. Ces moyens devraient permettre l'avènement d'une société multiculturelle, dans laquelle toutes les communautés trouveraient leur place. Dans l'ensemble, le mouvement créé par M. S. Guermit tient un discours plutôt progressiste en matière socio-économique, mais conservateur sur le plan éthique.

En vue des élections fédérales du 10 juin 2007, le MP Éducation dépose une liste incomplète dans la circonscription de Liège, tous ses candidats portant des noms à consonance arabe ou turque. Le parti recueille 1 362 voix (0,22 % des votes valablement exprimés). Il ne se présente pas au scrutin régional du 7 juin 2009.

Fin 2009, la journaliste de la RTBF Pascale Bourgaux réalise un reportage sur le port du foulard à l'école, diffusé le 20 janvier 2010 dans le cadre de l'émission « Questions à la Une ». Ce reportage comporte une séquence tournée à l'athénée royal Verdi de Verviers, un des rares établissements scolaires de la Communauté française à autoriser alors le port du voile. Dans la séquence en question, M. S. Guermit, interrogé en qualité de professeur de religion islamique, déclare en substance que la femme musulmane ne portant pas le foulard commet un péché. Cette prise de position suscite des remous. Après coup, l'enseignant accusera la RTBF d'avoir succombé à « sa tradition de lynchage et de dénigrement de la communauté musulmane », comparant la chaîne publique à la station rwandaise « Radio-télévision des Mille Collines »²³⁶. L'intéressé omet de préciser qu'un inspecteur des cours de religion islamique, présent sur le plateau de l'émission incriminée, s'est nettement démarqué de ces propos.

Interpellée par le député Alain Destexhe (MR), le 25 janvier 2011, la ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale de la Communauté française,

²³² Cf. le site Internet de ce parti : www.mpenet.org.

²³³ « Discours du président », www.mpenet.org, 23 juin 2007.

²³⁴ « Le Mouvement pour l'éducation », folder, www.mpenet.org.

²³⁵ « Discours du président », www.mpenet.org, 23 juin 2007.

²³⁶ M. S. GUERMIT, « La RTBF, "Radio Mille Collines" », www.csmbnet.org, 6 février 2010.

Marie-Dominique Simonet (CDH), fera connaître les suites qu'elle a réservées à l'incident survenu un an plus tôt. Elle a ordonné une inspection de M. S. Guermit, qui a débouché sur la rédaction de deux rapports, faisant état de problèmes manifestes. Elle a fait procéder par son administration à une audition disciplinaire de l'intéressé. Ce dernier relevant d'une double hiérarchie, civile et religieuse, la ministre a adressé une proposition de sanction au chef de culte compétent, qui a marqué son accord.

Entre-temps, lors du scrutin fédéral du 13 juin 2010, le MP Éducation dépose une liste dans la circonscription de Liège. Durant la campagne électorale, la presse ne manque pas de rappeler la déclaration de M. S. Guermit sur le port du foulard. Ainsi, les journaux du groupe Sudpresse estiment que le MP Éducation n'est pas « inoffensif », comme on pourrait le supposer : « Si l'on creuse un peu, le tableau se noircit. » Et de citer certains propos, jugés « homophobes », du fondateur de cette formation, auquel est attribuée une propension à « surfer sur le port du voile ». Dans les mêmes colonnes, l'islamologue Michaël Privot estime que le MP Éducation est « un parti très communautaire, qui revendique son identité musulmane », mais il se garde de le qualifier d'islamiste²³⁷. Cet adjectif est cependant utilisé, avec prudence et dans un titre interrogatif, par Philippe Walkowiak, chef de la rédaction politique de la RTBF radio²³⁸. Ces appréciations et ces questions ne semblent nullement nuire à la formation concernée : le MP Éducation double pratiquement son score, récoltant 2 572 voix (0,42 %).

Le « dossier Guermit » est à nouveau évoqué dans les médias au printemps 2011. On apprend que le port du foulard est interdit à l'athénée royal Verdi depuis septembre 2010 et que le professeur de religion islamique n'enseigne plus dans le degré supérieur. Après s'être vu reprocher d'accorder de meilleures notes aux élèves voilées et de ne pas respecter le programme des études, l'intéressé est suspendu de ses fonctions, de mai à août 2011, avec réduction de moitié de son traitement. C'est en vain qu'il demande l'annulation de cette sanction par le Conseil d'État.

Pendant la campagne préparatoire aux élections communales et provinciales du 14 octobre 2012, le chef de file du MP Éducation adopte deux positions qui ne passent pas inaperçues. D'une part, il réagit vivement à l'éviction de Layla Azzouzi de la liste verviétoise du CDH, pour port du voile lors de séances publiques du conseil de l'action sociale, et de Hajib El Hajjaji, solidaire de sa colistière : il y voit une manifestation de « communautarisme antimusulman »²³⁹. D'autre part, il se gausse du « caractère ridicule de la campagne électorale en cours » : selon lui, la plupart des partis feraient figurer des candidates voilées sur leurs listes, après avoir mené « une campagne sans merci pour l'éradication de ce morceau de tissu et la mise au banc des accusés de celles qui le portent »²⁴⁰. On peut s'interroger : M. S. Guermit et son parti évolueraient-ils vers un positionnement ouvertement islamiste ? La question mérite d'être posée à la lecture des déclarations de Redouane Ahrouch, coordinateur du parti Islam et conseiller communal d'Anderlecht : « Mohamed Saïd Guermit ne fait pas partie du parti [Islam], mais on va travailler avec lui et créer des cellules autonomes dans la région verviétoise »²⁴¹.

²³⁷ « Il surfe sur le port du voile », www.archives.sudpresse.be, 4 juin 2010.

²³⁸ P. WALKOWIAK, « Le Mouvement pour l'éducation : l'ébauche d'un parti islamiste ? », www.rtbef.be, 2 juin 2010.

²³⁹ M. S. GUERMIT, « La démocratie belge en péril », www.mpenet.be, 4 mars 2012.

²⁴⁰ M. S. GUERMIT, « Le foulard islamique au secours des communales », www.mpenet.be, 23 septembre 2012.

²⁴¹ *La Meuse*, 5 novembre 2012.

Selon certaines informations non confirmées par l'intéressé, M. S. Guermit pourrait être la tête de liste du parti Islam, soit en province de Liège lors de l'élection de la Chambre des représentants le 25 mai 2014, soit, le même jour, pour l'élection du Parlement européen. Sur son site, cependant, le Mouvement pour l'éducation, dont le sigle est devenu MPE, lance des appels à la mobilisation en vue des scrutins du printemps prochain : « Tous ensemble avec le MPE dans son combat contre l'intolérance et la discrimination aux scrutins de 25 mai 2014 ! »²⁴².

6.2. PARTI DES PENSIONNÉS ET DES RETRAITÉS (PPR)

Cette formation politique se présente devant le corps électoral sous le label « Parti Pensionnés » ou « Parti Pensionné »²⁴³. À l'origine de ce mouvement, actif dans la circonscription de Liège, on trouve un septuagénaire d'origine italienne, ancien indépendant retraité : Marcel Florani. L'intéressé est le seul porte-parole un tant soit peu connu de son mouvement.

Apparaissant sur l'échiquier politique en 2009, le Parti des pensionnés se revendique des valeurs de proximité, de réalisme, de bon sens, d'écoute et de respect. Il critique les décisions prises, trop souvent à son estime, par « des technocrates coupés des réalités quotidiennes » et par « des hommes politiques prisonniers des directives des états-majors de partis ». Il entend « rassembler des citoyens de toutes sensibilités, qui en ont assez de voir leurs conditions de vie et leur environnement se dégrader de jour en jour et qui refusent de voir disparaître leur identité, leur culture, leurs valeurs ». Il n'est, affirme-t-il, « ni de gauche, ni du centre, ni de droite ». Son cheval de bataille est la défense des retraités et des futurs retraités. Ses principales revendications sont l'attribution à tous les pensionnés d'une retraite minimale, nette d'impôts, de 1 250 euros²⁴⁴, la réduction de la TVA à 6 % sur l'eau, l'électricité, le gaz et le mazout, un plafonnement des coûts et un meilleur contrôle de la qualité dans les maisons de repos, la gratuité des transports et la suppression du précompte immobilier sur le domicile privé à partir de soixante ans, la création de logements pour les retraités, ainsi que la gratuité des soins et des médicaments pour les victimes de maladies chroniques. Aux électeurs, M. Florani adresse le message suivant : « Aidez-nous à vous aider »²⁴⁵.

À la veille des élections régionales du 7 juin 2009, la presse relève que le Parti des pensionnés se présente avec peu de moyens : « Il n'a, pour l'instant, de parti que le nom. Il n'est pas organisé. En fonction du résultat obtenu (...), il pourrait se structurer. »²⁴⁶ La formation de M. Florani axe sa campagne sur la dénonciation de « situations terribles » : chômage, détresse financière de nombreux retraités, multiplication des familles obligées de vivre sous le seuil de pauvreté, lourdeur des loyers, coût élevé de l'énergie, financement insuffisant du Fonds de vieillissement. Afin de contenir les dépenses publiques, le parti

²⁴² « Les élections du 25 mai 2014 », www.mpenet.org.

²⁴³ Cf. son site Internet : www.partidespensionnes.e-monsite.com, puis www.partidespensionnes.be.

²⁴⁴ Montant porté par la suite à 1 500 euros.

²⁴⁵ « Avons-nous raison ? », www.lapetition.be, s.d. [2009] ; « Qui sommes-nous ? », www.partidespensionnes.e-monsite.com.

²⁴⁶ www.rtf.be, 29 mai 2009.

préconise une série de mesures radicales : suppression du Sénat et des provinces, rationalisation drastique des intercommunales, réduction des dépenses des cabinets ministériels, diminution du nombre de ministres et des effectifs de l'armée, instauration d'un audit de la gestion de chaque membre du gouvernement (assorti d'une interdiction de mandat pendant trois ans en cas de dépassement budgétaire). Le Parti des pensionnés propose aussi la tenue d'un référendum lorsqu'au moins 75 000 citoyens d'une communauté en émettent la demande. Partisan du dialogue intergénérationnel et défenseur de l'autonomie des personnes âgées, il met l'accent sur trois impératifs démocratiques : « encourager la participation des aînés à la vie sociale, culturelle, économique et politique ; promouvoir leur prise de responsabilités par l'action collective, dans le but de les associer à la construction d'un monde plus juste ; développer un tissu associatif démocratique et participatif, porteur de solidarité et générateur d'une meilleure qualité de vie »²⁴⁷.

Lors du scrutin régional du 7 juin 2009, le Parti des pensionnés recueille 3 939 voix, soit 1,17 % des votes valablement émis dans la circonscription de Liège (qui correspond à l'arrondissement de Liège). Au printemps 2010, M. Florani se met en quête des 500 signatures de citoyens requises pour le dépôt d'une liste pour l'élection de la Chambre des représentants, dans la circonscription de Liège (qui correspond à la province de Liège). Il y parvient à grand peine, grâce à un courant de sympathie alimenté par certains organes de presse²⁴⁸. Avec seulement six candidats, sa formation obtient alors 6 688 suffrages (1,10 % du total).

Avant la tenue des scrutins provinciaux et communaux du 14 octobre 2012, la formation politique de M. Florani change de nom : on a désormais affaire au Parti des pensionnés et des retraités, dont les nouvelles initiales (PPR) empêchent toute confusion avec celles du Parti populaire (PP), fondé après la naissance du Parti des pensionnés et qui a obtenu un siège de député fédéral en 2010. À l'occasion de ces consultations électorales, M. Florani espère « ratisser large pour avoir des résultats et faire entendre sa voix » avant, le cas échéant, d'implanter son parti dans toute la Wallonie²⁴⁹. Dans la province de Liège, le PPR recueille 6 242 voix (1,05 %) au scrutin provincial. Il se présente aussi dans quelques communes liégeoises, où il enregistre des scores assez modestes : 2 392 voix (2,43 %) à Liège, 398 voix (4,15 %) à Fléron et 473 voix (3,43 %) à Chaudfontaine.

Actuellement présidé par Nicole Smeekens, ex-colistière de Marcel Florani²⁵⁰ dans le district de Fléron, secondée par Martin Hubert (vice-président) et Brigitte Delchambre (secrétaire), le Parti des pensionnés a repris sa dénomination initiale. Il tient désormais un autre discours et se déclare ouvertement « populiste »²⁵¹. À juste titre, il est considéré par Manuel Abramowicz (RésistanceS) comme pouvant faire partie de la mouvance des « micro-partis de droite nationale, d'extrême droite et populistes »²⁵². Ce diagnostic se confirme à l'analyse des positions, à tout le moins droitières, adoptées sur des thèmes comme l'immigration, la sécurité, l'islam, l'instauration d'une préférence nationale ou

²⁴⁷ « Le Parti des Pensionnés », www.partidespensionnes.e-monsite.com, s.d.

²⁴⁸ *La Nouvelle Gazette*, 16 mai 2010.

²⁴⁹ « Le PPR vise nos entités », www.archives.sudpresse.be/region-vervietoise, 16 janvier 2012.

²⁵⁰ Apparemment, ce dernier ne joue plus aucun rôle dans la formation qu'il a créée.

²⁵¹ « Merci aux 4 910 électeurs liégeois », www.partidespensionnes.be.

²⁵² M. ABRAMOWICZ, « Réorganisation de l'extrême droite francophone (suite et pas fin) », www.resistances.be, 28 octobre 2013.

la sortie de la Belgique de la zone euro. L'implantation géographique de cette formation, qui annonce son intention de se présenter devant le corps électoral le 25 mai 2014, demeurera-t-elle localisée ou aura-t-elle tendance à s'étendre ? C'est là une des questions que l'on peut se poser à la veille des prochains scrutins.

6.3. PARTI PIRATE

En 2006 est créé en Suède un Parti Pirate. Lors des élections européennes de 2009, celui-ci obtient 1 siège. D'autres partis du même nom voient progressivement le jour à travers les cinq continents. Ces partis se distinguent par une utilisation intensive d'Internet. L'ossature de leur programme est basée sur la réforme des lois sur le copyright et le droit d'auteur, sur l'abolition du système des brevets et sur le respect de la vie privée. Plus largement, les valeurs de base mises en avant sont la liberté (en ce comprise la défense du droit à la vie privée et à la liberté d'expression, qui inclut la séparation claire des religions et de l'État) et la solidarité. Ces points sont communs à l'ensemble de la quarantaine de partis nationaux actuellement recensés, et dont certains ont réussi de réelles percées électorales.

En Belgique, le Parti Pirate est créé en 2009 par Jurgen Rateau. Coprésident du parti, celui-ci en devient la figure marquante. Il joue un rôle dans la structure internationale du parti mais décède en mars 2013, à l'âge de 42 ans. En 2010, J. Rateau conduit la liste Pirate Party présentée dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour l'élection de la Chambre des représentants. Cette liste compte 1 seul candidat effectif et 6 candidats suppléants, soit le minimum requis pour être valablement déposée. Cette liste recueille 0,26 % des votes valablement exprimés dans cette circonscription.

Lors du scrutin communal de 2012, des listes du Parti Pirate sont déposées en région bruxelloise (Bruxelles, Evere, Ixelles et Schaerbeek), en Flandre (Anvers, De Haan, Essen, Gand, Louvain et Saint-Trond) et en Wallonie (Braine-le-Comte, La Louvière, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Walcourt). Aucune n'obtient de siège, malgré un score de 5,16 % des voix à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Au scrutin provincial, le Parti Pirate se présente dans 7 districts wallons répartis sur 4 provinces et dans 20 districts flamands répartis sur 4 provinces également. Il ne remporte aucun siège.

Le Parti Pirate déclare compter actuellement 9 sections (*crews*) en Wallonie, 10 en Flandre et 7 à Bruxelles. Bien qu'ayant peu de membres (officiellement, 400), ceux-ci semblent fort actifs. Lors d'une assemblée générale tenue à Gand le 29 juin 2013, le Parti Pirate renouvelle ses instances nationales (son *Coreteam*) et redéfinit son programme, au terme de trois mois de débats. Du point de vue organisationnel, l'instance nationale est seulement une coordination ; le pouvoir est fort décentralisé. Les responsables sont nommés capitaines et les groupes thématiques *squads* ; les membres du groupe actif à l'Université libre de Bruxelles se dénomment des moussaillons.

Les 18 et 19 janvier 2014, le Parti Pirate tient une assemblée générale extraordinaire afin de fixer les modalités de sa participation au scrutin du 25 mai 2014 et son programme électoral. Il fait le choix de tenter de se présenter partout, même si certains envisageaient initialement de ne pas déposer de listes pour le Parlement wallon et pour le Parlement

flamand (pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, la décision a été prise fin 2013 de constituer un groupement de liste dans le groupe linguistique français avec les listes BUB, ProBruxsel et PTB-GO!).

6.4. ÉGALITÉ

Le parti Égalité (qui se présente parfois sous l'appellation « Égalité sans guillemets », allusion à l'expression « Belges entre guillemets » parfois utilisée pour désigner les Belges issus de l'immigration) naît de l'indignation suscitée dans des quartiers populaires de Bruxelles par l'opération « Plomb durci », menée par l'armée israélienne dans la bande de Gaza en Palestine en décembre 2008. À l'initiative de Nordine Saïdi, des militants qui s'étaient côtoyés lors de diverses manifestations, notamment de soutien aux sans-papiers, opérant un rapprochement entre la situation des Palestiniens et celle des Belges immigrés ou issus de l'immigration, décident de fonder, au début de l'année 2009, un parti qui place la lutte contre l'islamophobie au cœur de son action. Ces militants ressentent un manque de confiance à l'égard des partis existants et ne se reconnaissent pas non plus dans les formations de l'extrême gauche classique (PTB, LCR, etc.), lesquels ne prennent pas suffisamment en compte, à leurs yeux, les questions de l'immigration et de l'islamophobie. En partant de la lutte contre l'islamophobie, ils estiment pouvoir aborder une série de thématiques telles que l'emploi, l'enseignement, les violences policières, etc.

Égalité tient à se démarquer des partis traditionnels dans son fonctionnement et refuse une structure hiérarchique, voulant éviter un schéma où une élite serait coupée de sa base²⁵³. Parmi les personnalités qui l'ont animé, on citera Nordine Saïdi, éducateur de profession, membre actif du Mouvement citoyen Palestine, Nadine Rosa-Rosso, ancienne secrétaire générale du PTB, Farida Aarrass, sœur d'Ali Aarrass, détenu belgo-marocain emprisonné au Maroc pour faits de terrorisme²⁵⁴, Nadia Boumazoughe, militante des quartiers populaires, et Luk Vervaeet, enseignant²⁵⁵.

Les militants et activistes du parti Égalité ont pour but de résister et lutter face à toutes les injustices, tant au niveau national qu'international. Pour ce faire, Égalité entend utiliser tous les moyens nécessaires de résistance non violente au pouvoir. Affirmant que le racisme est une réalité structurelle en Belgique et dénonçant l'existence d'un racisme d'État, Égalité exige le strict respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Relevant le caractère pluriel de la société, façonnée par les vagues d'immigration, Égalité appelle à un vivre ensemble harmonieux favorisant la connaissance mutuelle, le dialogue et le respect mutuel pour mettre fin aux tensions communautaires. Le parti dénonce « l'irresponsabilité des partis et des médias traditionnels » qu'il accuse de jouer avec le feu « en alimentant la haine pour semer la division au sein de la population ». Égalité pointe « la diabolisation de l'islam et la campagne de stigmatisation que subissent les musulmans et les Roms », considérant que « la liberté de conscience, la liberté de culte ainsi que la liberté d'exprimer sa religion tant en privé qu'en public sont des droits

²⁵³ « Charte Égalité », www.egalite.be.

²⁵⁴ Accusation qu'il nie, affirmant que des aveux lui ont été extorqués par la torture.

²⁵⁵ Luk Vervaeet donnait des cours aux prisonniers mais s'est vu interdire l'accès aux prisons.

fondamentaux ». Sont encore affirmés : l'opposition à l'ordre économique mondial capitaliste, le soutien aux peuples opprimés – l'un de ses fondateurs, N. Saïdi, se prononce contre l'existence d'Israël en tant qu'État juif et plaide pour un État palestinien où cohabiteraient toutes les communautés –, la protection de l'environnement, etc.²⁵⁶

Quelques mois après sa création, le parti Égalité présente une liste aux élections régionales bruxelloises du 7 juin 2009. Conduite par Nordine Saïdi²⁵⁷, la liste compte 23 candidats effectifs, majoritairement d'ascendance étrangère. Nadine Rosa-Rosso occupe la 2^e place, tandis que Daniel Vanhove, militant actif de la cause palestinienne, ferme la liste des candidats effectifs. Égalité obtient 0,93 % des voix, à hauteur du cartel islamiste de musulmans.be et devant le PTB+ qui obtient 0,74 % (0,88 %, si l'on ajoute les suffrages recueillis par sa liste néerlandophone PVDA+).

Égalité présente également une liste pour la Chambre des représentants, lors des élections fédérales du 13 juin 2010, dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde ; comme en 2009, cette liste est conduite par N. Saïdi, N. Rosa-Rosso occupant la 3^e place effective. La liste est incomplète avec 18 candidats effectifs et 10 candidats suppléants, ces derniers étant tous également effectifs. Égalité obtient 1,10 % des voix dans les cantons bruxellois (0,68 % à l'échelle de la circonscription), mais se trouve cette fois devancé par le PTB+PVDA+, qui réalise un score de 1,56 % des voix dans les mêmes cantons (1,12 % sur l'ensemble de la circonscription).

Aux élections communales du 14 octobre 2012, Égalité présente une liste dans 8 communes (Anderlecht, Bruxelles, Ixelles, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Node et Schaerbeek). Alors que le PTB et le parti Islam obtiennent chacun 2 sièges, Égalité n'en décroche aucun. Son meilleur score est réalisé à Koekelberg avec 2,10 %, mais il reste en dessous du pourcent à Ixelles et à Schaerbeek.

Le 2 août 2013, N. Saïdi démissionne d'Égalité à la suite de divergences relatives au fonctionnement et à la ligne idéologique du parti²⁵⁸. Cette démission est suivie de celle d'autres militants. Un certain nombre d'ex-militants d'Égalité, dont N. Saïdi, et de militants autonomes constituent le groupe « Bruxelles Panthère ». Ce groupe se veut « un espace d'organisation autonome de tous ceux qui veulent s'engager dans le combat contre les inégalités raciales qui cantonnent les Noirs, les Arabes et les Musulmans à un statut analogue à celui des indigènes dans les anciennes colonies »²⁵⁹.

Égalité ne présenterait pas de liste aux prochaines élections. On relèvera que les résultats des dernières élections communales, avec la montée en puissance du PTB, d'une part, et d'Islam, d'autre part, font apparaître une réduction de l'espace politique d'Égalité.

²⁵⁶ « Charte Égalité », www.egalite.be.

²⁵⁷ Signalons que sa sœur, Fatiha Saïdi, était candidate sur la liste PS de ces mêmes élections et a été élue.

²⁵⁸ Communiqué du parti Égalité, www.egalite.be, 26 septembre 2013.

²⁵⁹ Courriel de N. Saïdi, 21 janvier 2014.

6.5. PARTI ATOMIQUE (PA)

Le Parti atomique apparaît en 2012, à l'approche du scrutin communal. Ses fondateurs sont trois amis, seuls candidats sur la seule liste qui soit déposée, à Mons. Lors de l'élection communale du 14 octobre 2012, cette liste recueille 748 voix (1,47 % des votes valables). La démarche des candidats consiste à montrer qu'il est possible, pour les déçus de la politique et du fonctionnement des autres partis, de créer une nouvelle formation et de prendre part à un scrutin.

Le PA se présente comme n'étant « ni de droite, ni de gauche, ni du centre, ni des extrêmes, pas plus que d'une couleur quelconque »²⁶⁰. Ses membres entendent proposer « des mesures marrantes mais réalisables ». Ils déclarent : « Ce que nous aurons à faire, nous le ferons sérieusement, mais ce dont nous parlons, nous en parlons comiquement. » Lors de la campagne électorale communale de 2012, la presse épingle leur volonté d'arrêter les travaux de construction d'une nouvelle gare ferroviaire à Mons et d'investir les moyens prévus dans l'édification de la tour de la collégiale Sainte-Waudru.

Le programme rédigé en vue de l'élection du Parlement wallon du 25 mai 2014 compte une dizaine de pages. Le PA y souligne la nécessité pour les citoyens de s'engager en politique, avant de détailler quelques propositions relatives aux compétences régionales d'abord, aux matières relevant du champ de la Communauté française ensuite. Les propositions sont pour la plupart délibérément provocantes ou loufoques, telles que « la poursuite des infractions à la langue et à la politesse », « la gratuité de la mort au-delà de cent ans, et dans les deux ans après la pension », ou encore la création de métiers insolites, parmi lesquels celui de « *pickpocket* officiel » ou d'« insulteur de mauvais trieurs ». Derrière un humour grinçant, les propositions du PA sont néanmoins relatives à des questions de société. Sur le plan économique, l'objectif du PA est d'atteindre le *farniente* par étapes : « La priorité du plein-emploi doit être de réduire le temps de travail de chacun pour occuper tout le monde, sans surproduire ni trop modifier absolument les salaires. » Raillant manifestement les discours sécuritaires, le PA propose « la mise en place d'un réseau de caméras de surveillance des caméras de surveillance (et ainsi de suite) ». Enfin, il souhaite promouvoir le cuistax comme « moyen de transport généralisé ».

6.6. VRIJHEID, INTIMITEIT, THUIS, ARBEID EN LIEFDE (VITAL)

Vital n'est pas à proprement parler un parti, mais la liste d'un seul homme, à savoir Vital Haghebaert (de Bredene). Depuis une quinzaine d'années, V. Haghebaert dépose à (quasiment) chaque scrutin, dans la seule circonscription de Flandre occidentale, une liste Vital (acronyme de Vrijheid, Intimiteit, Thuis, Arbeid en Liefde – Liberté, Intimité, Foyer, Travail et Amour) qui obtient des résultats marginaux mais en progrès : 0,07 % des suffrages dans la circonscription en question en 1999, 0,17 % en 2004, 0,22 %

²⁶⁰ « Programme du Parti atomique, Élections régionales 2014 (Parlement wallon) », 1^{er} novembre 2013, p. 2, http://myreader.toile-libre.org/uploads/My_527345b00668a.pdf.

en 2007 et 0,29 % en 2010. Il n'a pu se présenter aux élections régionales de 2009 pour des raisons d'ordre administratif (domiciliation). Aux élections communales, la liste Vital a obtenu 0,73 % des voix en 2006 à Bredene et 1,05 % des voix en 2012.

Le programme de Vital se résume à quelques points forts : instauration d'un mariage à l'essai, octroi d'un revenu garanti aux enfants, semaine de quatre jours dans les écoles et les services publics, création d'une circonscription électorale flamande unique. Certains sont d'un intérêt purement local ou régional : suppression de certains arrêts de train sur la ligne Bruxelles-Ostende, par exemple.

Derniers numéros parus

- 2204-2205 Les résultats des élections communales du 14 octobre 2012 en Wallonie
Jean Faniel
- 2203 L'actionnariat des entreprises en Wallonie (2010-2011)
Fabienne Collard, Christophe Goethals, Anne Vincent et Marcus Wunderle
- 2201-2202 Les partis politiques européens
Thierry Coosemans
- 2199-2200 La représentation des femmes en politique (1994-2013)
Sophie van der Dussen
- 2198 La nouvelle réglementation belge sur les comités d'entreprise européens
Peter Kerckhofs
- 2196-2197 Les guildes rurales du Boerenbond en Flandre (1972-1990)
Chantal Bisschop
- 2194-2195 Les résultats des élections communales du 14 octobre 2012 en Flandre
Pierre Blaise
- 2193 Les résultats des élections communales du 14 octobre 2012 à Bruxelles
Vincent de Coorebyter
- 2191-2192 La réduction du temps de travail
Gérard Valenduc et Patricia Vendramin
- 2190 L'évaluation des politiques publiques en Wallonie
Pol Fyalkowski et David Aubin
- 2188-2189 Les décrets « inscriptions » et « mixité sociale » de la Communauté française
Nathalie Ryelandt
- 2186-2187 L'enseignement en Communauté flamande (1988-2013)
Pieter Fannes, Bart Vranckx, Frank Simon et Marc Depaep

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES

CRISP

Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Vincent de Coorebyter

Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Fabienne Collard, Vaïa Demertzis, Jean Faniel (*directeur général*), Christophe Goethals (*coordinateur du secteur Économie*), Cédric Istasse, John Pitseys, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président honoraire*), Vincent de Coorebyter (*président*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Éric Geerkens, José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Patrick Lefèvre, Roland Michel (*administrateur délégué*), Michel Molitor (*vice-président*), Solveig Pahud, Pierre Reman, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants